



autoescape
Location de voitures
en France et dans le monde entier

Société anonyme au capital de 4 240 722 €
Siège social : 137 rue Jacquard 84120 PERTUIS
RCS Avignon 481 074 441

Document de base



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de base le 29 décembre 2006 sous le numéro I 06-200. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-France.org) et sur celui de la Société (www.autoescape.com).

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1 | PERSONNES RESPONSABLES | 4 |
| 1.1 | Responsable du document de base | 4 |
| 1.2 | Attestation de la personne responsable | 4 |
| 1.3 | Responsables de l'information..... | 4 |
| 2 | CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES | 5 |
| 2.1 | Commissaire aux comptes titulaire | 5 |
| 2.2 | Commissaire aux comptes suppléant..... | 5 |
| 3 | INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | 6 |
| 4 | LES FACTEURS DE RISQUE | 7 |
| 4.1 | Risques relatifs à l'activité de la Société..... | 7 |
| 4.2 | Risques technologiques et risques liés à l'utilisation d'Internet | 8 |
| 4.3 | Risques commerciaux | 9 |
| 4.4 | Risques juridiques | 9 |
| 4.5 | Risques financiers | 11 |
| 4.6 | Risques relatifs à la dépendance de la Société vis-à-vis de quelques personnes clés | 12 |
| 4.7 | Risques liés à la capacité à gérer une forte croissance tant en France qu'à l'étranger et à gérer d'éventuelles opérations de croissance externe | 12 |
| 5 | INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE | 14 |
| 5.1 | Histoire et évolution de la Société | 14 |
| 5.2 | Investissements..... | 15 |
| 6 | APERCU DES ACTIVITES | 16 |
| 6.1 | Une offre packagée claire..... | 16 |
| 6.2 | Un marché porteur dans un environnement en profonde mutation..... | 21 |
| 6.3 | De solides fondamentaux pour acquérir un statut de leader | 25 |
| 6.4 | Une organisation structurée..... | 28 |
| 6.5 | La stratégie de développement | 32 |
| 7 | ORGANIGRAMME JURIDIQUE | 33 |
| 8 | PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT | 34 |
| 8.1 | Descriptif | 34 |
| 8.2 | Question environnementale..... | 34 |
| 8.3 | Principales immobilisations..... | 34 |
| 9 | EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE | 35 |
| 9.1 | Examen de la situation financière et du résultat des exercices clos les 30 septembre 2006, 2005 et 2004. 35 | |
| 9.2 | Résultat d'exploitation | 36 |
| 10 | TRESORERIE ET CAPITAUX | 37 |
| 10.1 | Capitaux de l'émetteur..... | 37 |
| 10.2 | Commentaires sur les flux de trésorerie | 37 |
| 10.3 | Conditions d'emprunt et structure de financement. | 37 |
| 10.4 | Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux | 38 |
| 10.5 | Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements..... | 38 |
| 11 | RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES 39 | |
| 12 | TENDANCES | 40 |
| 12.1 | Principales tendances depuis la fin du dernier exercice | 40 |
| 12.2 | Tendance connue, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société | 40 |
| 13 | PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE | 41 |
| 14 | ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE | 42 |
| 14.1 | Dirigeants et administrateurs..... | 42 |
| 14.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale .. | 43 |
| 15 | REMUNERATIONS ET AVANTAGES | 45 |
| 15.1 | Rémunérations des administrateurs et dirigeants..... | 45 |
| 15.2 | Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants..... | 45 |
| 16 | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 47 |
| 16.1 | Direction de la Société..... | 47 |
| 16.2 | Contrats entre les administrateurs et la Société | 47 |
| 16.3 | Comités d'audit et de rémunération..... | 47 |
| 16.4 | Rapport du Président sur le contrôle interne | 48 |
| 17 | SALARIES | 50 |
| 17.1 | Ressources humaines | 50 |

| | | |
|-----------|--|------------|
| 17.2 | Participations et stock options des administrateurs et dirigeants..... | 50 |
| 17.3 | Participation des salariés dans le capital de la Société | 50 |
| 17.4 | Contrats d'intéressement et de participation..... | 50 |
| 18 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES..... | 51 |
| 18.1 | Répartition du capital et des droits de vote au 15 décembre 2006..... | 51 |
| 18.2 | Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration..... | 51 |
| 18.3 | Droits de vote des principaux actionnaires | 51 |
| 18.4 | Contrôle de la Société | 51 |
| 18.5 | Accords pouvant entraîner un changement de contrôle | 51 |
| 18.6 | État des nantissements d'actions | 51 |
| 19 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES | 53 |
| 20 | INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR..... | 55 |
| 20.1 | Informations financières historiques | 55 |
| 20.2 | Informations pro forma | 87 |
| 20.3 | États financiers consolidés | 88 |
| 20.4 | Vérification des informations financières historiques annuelles..... | 89 |
| 20.5 | Date des dernières informations financières | 94 |
| 20.6 | Informations financières intermédiaires | 94 |
| 20.7 | Politique de distribution de dividendes | 94 |
| 20.8 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 94 |
| 20.9 | Changement significatif de la situation financière ou commerciale..... | 94 |
| 20.10 | Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau | 94 |
| 21 | INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES..... | 95 |
| 21.1 | CAPITAL SOCIAL | 95 |
| 21.2 | ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS | 97 |
| 22 | CONTRATS IMPORTANTS | 105 |
| 23 | INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS | 106 |
| 23.1 | Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation en société anonyme | 106 |
| 23.2 | Rapport du commissaire désigné en application de l'article L.225-131 du Code de Commerce dans le cadre d'une augmentation de capital par appel public à l'épargne | 107 |
| 23.3 | Attestation d'équité relative au loyer du siège social | 107 |
| 23.4 | Rapports du commissaire aux apports et à la fusion..... | 108 |
| 24 | DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC..... | 116 |
| 25 | INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS..... | 117 |
| 26 | AUTRES INFORMATIONS | 118 |

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de base

Monsieur Bruno COULY, Président-Directeur Général de AUTO ESCAPE (ci-après «AUTO ESCAPE» ou « la Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu du contrôleur légal des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle il indique avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base. Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont fait l'objet d'un rapport général du contrôleur légal figurant au paragraphe 20.4 du document de base qui contient dans sa première partie l'observation suivante : « Au cours de l'Assemblée Générale Mixte de la société qui s'est tenue le 15 décembre 2006, les associés ont décidé de modifier en séance les comptes annuels clos le 30 septembre 2006 ainsi que les annexes afférentes. Le dividende intercalaire, versé par la société ESCAPE VOYAGES, avant son absorption par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING (devenue AUTO ESCAPE), a été comptabilisé dans le compte « Prime de fusion » en lieu et place de sa comptabilisation initiale en « Produits financiers des participations ».

Fait à Pertuis, le 29 décembre 2006

Bruno COULY
Président-Directeur Général

1.3 Responsables de l'information

Bruno COULY
Président-Directeur Général

Jean Christophe BRUN
Directeur Financier

Téléphone : 04 90 09 28 28
Email : invest@autoescape.com

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

- DELOITTE ET ASSOCIES représenté par Madame Anne-Marie MARTINI
10 place Joliette
Atrium 10.4 Le docks
13002 Marseille 02

Nommé par les statuts constitutifs du 17 février 2005 pour une durée de 6 exercices expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

- BEAS
7-9 Villa Houssay
92200 Neuilly-sur-Seine

Nommé par les statuts constitutifs du 17 février 2005 pour une durée de 6 exercices expirant à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission du contrôleur légal, ni mise à l'écart.

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

AUTO ESCAPE exerce une activité de courtage de location de voitures pour les loisirs ; elle fonctionne comme une centrale de réservation et ne gère pas de flotte de véhicules.

La Société telle qu'elle se présente à la date du présent document de base résulte de la fusion par absorption avec effet au 1^{er} octobre 2005, de la société opérationnelle, anciennement dénommée Escape Voyages, par AUTO ESCAPE (anciennement dénommée Escape Voyages Holding). Escape Voyages holding avait été constituée en février 2005 par son dirigeant actuel en vue du rachat de plus de 95% du capital de la société opérationnelle par le biais d'un LBO.

Les comptes au 30 septembre 2006 intègrent donc les effets de cette fusion-absorption. Afin de présenter des données financières historiques comparables dans le temps avec celles arrêtées au 30 septembre 2006, des comptes pro forma ont été établis au 30 septembre 2005 et 30 septembre 2004 (cf paragraphe 20.1).

Les chiffres clés ci-dessous sont présentés conformément au référentiel comptable français.

| (en K€) | 30/09/2006 social | 30/09/2005 pro forma | 30/09/2004 pro forma |
|---------------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires | 16 242 | 11 634 | 8 949 |
| Résultat d'exploitation | 1 172 | 923 | 574 |
| Résultat financier | -121 | -287 | -185 |
| Résultat courant | 1 051 | 637 | 390 |
| Résultat net | 579 | 372 | 77 |
| Actif immobilisé net | 6 808 | 7 193 | 6 540 |
| Capitaux propres | 5 597 | 2 358 | 1 313 |
| Dettes financières LT | 2 217 | 6 702 | 6 062 |
| <i>dont emprunt convertible</i> | <i>0</i> | <i>3 200</i> | <i>3 200</i> |
| Total bilan | 13 845 | 14 213 | 11 216 |

4 LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de base, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de base, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

La Société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

4.1 Risques relatifs à l'activité de la Société

4.1.1 Risques liés à l'exécution et à la poursuite des partenariats avec les loueurs de véhicules

AUTO ESCAPE fonctionne comme une centrale de location mais n'est propriétaire d'aucune flotte de véhicules en propre. La qualité de l'exécution et le renouvellement dans le temps des partenariats avec les loueurs de véhicules s'avèrent donc essentiels pour le bon fonctionnement et le développement actuel et futur de l'activité de la Société. A défaut, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa notoriété, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

AUTO ESCAPE estime à ce jour que ce risque est limité compte tenu de la relation de confiance et de qualité établie depuis près de sept ans. En outre, le volume de locations drainé aujourd'hui par AUTO ESCAPE en fait un apporteur d'affaires non négligeable pour les loueurs dont l'intérêt à voir cette relation se pérenniser est fort (limitation des coûts d'acquisition clients et optimisation de leur flotte).

Auto Escape établit des relations commerciales avec ses partenaires loueurs de manière libre et indépendante. Dans la plupart des cas, ce sont les loueurs qui demandent à Auto Escape d'être distribués ; dans certains cas, Auto Escape cherche à pouvoir distribuer un loueur qui présente des conditions générales de distribution et de qualité de service très intéressantes.

Chaque année, au cours du quatrième trimestre de l'année civile, Auto Escape négocie les conditions des contrats avec ses partenaires loueurs. La partie contractante est soit la direction internationale d'un loueur multinational qui se porte fort pour le compte de pays qu'il représente soit directement des entreprises indépendantes et présentes sur un territoire national mais parfois seulement régional. Ces entreprises indépendantes sont soit des franchisés de réseaux mondiaux soit des sociétés commerciales intervenant sous leur propre marque.

Les contrats sont signés pour une durée de un an. La période annuelle de référence est généralement du 1^{er} avril au 31 mars.

Les conditions communes et convenues dans les contrats sont les suivantes :

- Tarifs négociés en net entre le loueur et Auto Escape,
- Possibilité d'utiliser les bons de location (« vouchers ») émis par Auto Escape,
- Facturation à AUTO ESCAPE après retour du véhicule,
- Règlement des factures loueurs à 30 jours, date de réception des factures,
- Dans tous les tarifs fournis à Auto Escape, le loueur inclut une assurance responsabilité civile qui est en conformité ou dépasse les exigences minimum en vigueur dans chaque pays de location,
- Les tarifs alloués sont modifiables par le loueur avec préavis,
- Les tarifs sont proposés par rapport à un territoire national ou régional et selon des niveaux d'activité saisonniers,
- Les tarifs nets sont garantis par rapport aux dates de prise en charge des véhicules,
- Rupture de contrat possible à l'échéance avec préavis de 60 à 90 jours, selon les loueurs.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2006, le premier, les cinq premiers et les dix premiers fournisseurs ont représenté 19,8%, 51% et 63,6% des achats externes (contre respectivement 13,1%, 49,3% et 63,1% au 30 septembre 2005).

Enfin, AUTO ESCAPE collabore avec la plupart des acteurs de référence sur le marché et n'est donc pas dépendant d'un loueur en particulier. La Société estime par ailleurs que si à l'avenir, un partenariat

venait à être résilié, la pérennité de la société ne serait pas remise en cause compte tenu des nombreuses alternatives possibles (près de 210 partenariats à ce jour).

4.1.2 Risque lié à la saisonnalité

Le domaine d'activité sur lequel intervient AUTO ESCAPE se caractérise par une saisonnalité structurelle très marquée durant la période courant d'avril à septembre où en moyenne, près de 60% du chiffre d'affaires annuel est réalisé. Sur un aspect comptable, cela se traduit par un second semestre structurellement plus significatif que le premier en terme de volumes d'activité et donc de chiffre d'affaires. Sur un plan organisationnel, cette saisonnalité se traduit par l'appel au temps de travail annualisé et un renforcement des conseillers commerciaux de la plateforme durant les mois d'été où l'effectif augmente de l'ordre de 15% et sur la nécessité de bénéficier le moment venu d'une parfaite adéquation des moyens techniques.

4.1.3 Risques liés à l'environnement concurrentiel

AUTO ESCAPE intervient sur un secteur d'activité où existe une concurrence variée. Une concurrence d'une part directe de la part d'autres courtiers mais aussi indirecte de la part des loueurs eux-mêmes pour lesquels Internet devient un axe majeur de leur stratégie.

AUTO ESCAPE estime que son offre comporte de nombreux facteurs de différenciation qui devraient à moyen terme lui permettre de devenir un acteur de référence du courtage en location de voitures de loisirs.

Il ne peut être exclu que certains des concurrents engagent des politiques commerciales agressives ainsi que des campagnes marketing à très grande échelle pouvant se traduire par une baisse de part de marché d'AUTO ESCAPE. Ainsi, AUTO ESCAPE pourrait être contrainte à engager à son tour de telles politiques qui pourraient affecter de manière négative son activité et le niveau de ses marges.

4.1.4 Risques liés à l'élargissement de la gamme de services offerts par la Société

AUTO ESCAPE exerce aujourd'hui une activité de courtage dédiée au seul segment de la location de voitures de loisirs pour le particulier. La stratégie qu'entend mener AUTO ESCAPE devrait à moyen terme conduire la Société d'une part à s'adresser à un nouveau segment de clientèle (les professionnels du tourisme) par le biais d'une offre dédiée, et d'autre part, à éventuellement élargir son offre à de nouveaux services sur un business modèle identique (location de camping-car par exemple).

Même si la Société compte se doter des moyens nécessaires à ses ambitions de développement tant en termes de compétences que d'outils techniques adaptées, il ne peut être exclu que ces diversifications ne connaissent pas la même réussite que l'activité existante. Dans un tel cas, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses perspectives.

4.2 Risques technologiques et risques liés à l'utilisation d'Internet

AUTO ESCAPE commercialise son offre via des sites Internet et une plateforme téléphonique. La qualité de ses équipements techniques, téléphoniques et informatiques et la fiabilité de son réseau Internet sont donc capitaux au bon fonctionnement de la Société.

En effet, si les performances du réseau Internet s'avéraient insuffisantes (indisponibilité, lenteur des transmissions) des cyber-consommateurs pourraient se détourner de l'offre de la Société.

De la même manière, si la plateforme téléphonique rencontrait les mêmes problèmes de disponibilité, des clients potentiels pourraient se détourner de la Société au profit de ses concurrents directs ou indirects.

La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa notoriété, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

C'est pourquoi AUTO ESCAPE met tout en œuvre afin d'offrir une disponibilité et une qualité optimale de ses réseaux Internet et téléphonique en anticipant notamment les pics d'activité durant la haute saison pour ainsi offrir une qualité constante à ses clients et prospects.

La société veille également à se prémunir contre toute attaque malveillante pouvant provoquer soit des problèmes de fiabilité, soit de fuites concernant ses bases de données clients et/ou prospects. Toutefois, quels que soient les efforts déployés par la Société pour assurer la sécurité et l'intégrité de ses systèmes informatiques, aucun moyen ne peut aujourd'hui garantir une protection absolue contre les pannes, virus et toutes techniques d'intrusion des systèmes tels que des chevaux de Troie.

De telles attaques ou intrusions portant sur la base de données, le site ou le cœur du système d'information de la Société, ainsi que toute interruption dans la disponibilité de son service ou ralentissement de celui-ci, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses perspectives.

Enfin, en matière de paiement, la Société dispose d'un système de transactions sécurisées. AUTO ESCAPE est très attentive au respect de la protection des informations personnelles recueillies. Pour parer à toute éventualité, la Société utilise un système de paiement sécurisé SSL, avec des certificats SSL Thawte avec cryptographie de la passerelle du serveur et authentification intégrale et cryptage 128-bit automatique.

4.3 Risques commerciaux

4.3.1 Risques clients

AUTO ESCAPE estime ne pas être confrontée à un tel risque car la Société s'adressant au segment des particuliers, le chiffre d'affaires est atomisé auprès de plusieurs milliers de clients. Il n'existe donc aucune dépendance vis-à-vis de l'un d'entre eux. Les dix premiers clients représentent un pourcentage totalement non significatif des ventes.

Par son modèle économique, AUTO ESCAPE n'est pas non plus confrontée à des problèmes de solvabilité clients dans la mesure où dans la quasi intégralité des transactions commerciales réalisées, la prestation est payée d'avance à la réservation.

En revanche, par la qualité du service qu'AUTO ESCAPE tient à proposer à ses clients, la Société est fréquemment amenée à devoir gérer un nombre de réclamations entre ses clients et les partenaires loueurs. Il est à noter que la Société n'a jamais fait l'objet d'une procédure judiciaire engagée par un client. Le montant global des gestes commerciaux consentis des clients s'est élevé à 23,6 K€ sur le dernier exercice.

Par ailleurs la Société n'a pas à ce jour de clients « corporate » comportant des contrats type.

4.3.2 Risques fournisseurs et/ou partenaires

La société considère que ses principaux fournisseurs sont ses partenaires loueurs (se référer au paragraphe 4.1.1).

En moyenne, AUTO ESCAPE bénéficie d'un délai de règlement fournisseur d'environ 45 jours à compter de la fin de la prestation de location.

Les autres principaux achats sont relatifs pour l'essentiel à du matériel bureautique et informatique pour lesquels les sources d'approvisionnement sont multiples.

4.4 Risques juridiques

4.4.1 Risques liés à la réglementation applicable

AUTO ESCAPE n'est pas soumise à une réglementation professionnelle particulière. Toutefois, pour conforter son approche marketing notamment dans le cadre de la déclinaison de son offre vers le B-to-B, AUTO ESCAPE a délibérément fait le choix de détenir une licence d'agent de voyage et à ce titre, a souscrit une assurance spécifique « responsabilité civile professionnelle ». Ainsi, la perte ou le non renouvellement éventuels de cette licence ne devrait pas avoir d'impact sur le fonctionnement, l'activité et les résultats de la Société.

La collecte d'information conduisant à la constitution de base de données se traduit par certaines contraintes vis-à-vis des dispositions de la loi « informatique et libertés », lesquelles ont été respectées par la Société.

La Société suit les recommandations de la FEVAD (Fédération des Entreprises de Vente à Distance) en matière de vente à distance par internet et a publié sur ses sites internet le respect d'engagements sur la confidentialité de la vie privée des internautes.

A l'avenir, dans un contexte d'évolution permanente du contenu des fichiers, la Société continuera à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer du respect de cette réglementation.

4.4.2 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

Initialement dénommée Escape Voyages Holding, la Société a repris pour dénomination sociale la marque commerciale utilisée par son ancienne filiale, à savoir AUTO ESCAPE.

La marque « **autoescape** » est déposée à titre de marque communautaire au nom de la Société dans l'Union Européenne.

La Société détient également les noms de domaines suivants:

www.autoescape.com www.autoescape.fr www.autoescape.net www.autoescape.org
www.autoescape.it www.autoescape.es www.autoescape.co.uk www.autoescape.de
www.autoescape.ch www.autoescape.ca

Concernant la plateforme logicielle développée en interne, celle-ci fait l'objet dans la mesure du possible des protections nécessaires telles que le dépôt de certains codes sources chez un notaire.

4.4.3 Assurances

Les principales polices d'assurances souscrites par la Société sont décrites dans le tableau présenté ci-dessous.

AUTO ESCAPE estime que les polices d'assurance décrites ci-dessus couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risque significatif non assuré.

Le montant total des polices d'assurances acquitté au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2006 s'élève à 6,3 K€.

| Risques couverts | Assureur | Expiration | Franchise | Montants couverts |
|--|--|---|---------------|---|
| Responsabilité civile professionnelle | AXA | renouvelable annuellement par tacite reconduction | 762 € | 1 989 460 € (limité à 23 935 € pour perte ou vol de bagages ou de titres de transport) |
| Assurance emprunteur | LCL Assurances de personnes LCL | au remboursement de la dette senior | | 50% de l'emprunt soit 1 250 000 € pour le prêteur |
| Multirisques locaux | AGF | renouvelable annuellement par tacite reconduction | | 610 000 € matériels électriques et électroniques 35 000 € frais de reconstitution archives informatiques 7650 € |
| Assurance du rachat de franchise proposé aux locataires de voiture (collision, vol) | AGF | renouvelable annuellement par tacite reconduction | | prise en charge du montant de la franchise prévue au contrat de location du client de la Société |
| Multirisque automobile Vol- Incendie- catastrophes naturelles Dommages tous accidents Protection du conducteur | AGF | renouvelable annuellement par tacite reconduction | 699 € idem | contenu du véhicule : 500 € équipements du véhicule : 1000 € 230 000 € |

4.4.4 Litiges

Les seuls litiges en cours de la Société concernent deux litiges prud'homaux pour lesquels le montant global demandé porte sur un total de 78 857 €. Ces litiges ont conduit à la comptabilisation d'une provision de 8 K€ dans les comptes clos le 30 septembre 2006.

4.5 Risques financiers

4.5.1 Risque de change

Lors du dernier exercice clos le 30 septembre 2006, 100% du chiffre d'affaires a été facturé en euros.

En revanche, concernant les prestations facturées par les loueurs, suivant le partenaire et les accords conclus, la Société est amenée à effectuer des règlements en devises, principalement en dollars canadiens (CAD) et dollars américains (USD)..

| En K€ | Dollars |
|--|--------------|
| Actifs | 209 |
| Passifs | 2 473 |
| Position nette avant gestion | 2 264 |
| Position hors bilan | 0 |
| Position nette après gestion | 2 264 |
| <i>Évolution de 1 centime d'€/devise</i> | <i>11,4</i> |

4.5.2 Risque de taux

Au 30 septembre 2006, l'endettement financier de la Société s'établit à 2.084 K€ souscrit à taux variable (EURIBOR + 1,7%). Un swap de taux attaché à cette dette a été souscrit (cf annexe des comptes au 30 septembre 2006 « engagements hors-bilan »). La dette à taux variable non couverte par le swap s'élève au 30 septembre 2006 à 833 K€. Une hausse des taux de 1% en année pleine entraînerait une augmentation des frais financiers de l'ordre de 8,3 K€.

La ventilation des dettes financières et de la trésorerie de la Société au 30 septembre 2006 est présentée ci-dessous :

| DETTES FINANCIERES (en K€) | Au 30 sept 2006 | < 1 an | > 1 an |
|--|-----------------|--------|--------|
| Dettes auprès d'établissements de crédit | 2 084 | 418 | 1 666 |
| Dettes diverses (intérêts courus) | 128 | 128 | |
| Concours bancaires | 4 | 4 | |
| Passifs financiers | 2 217 | 551 | 1 666 |
| Position nette avant et après gestion | | | |

La dette financière représente la dette senior souscrite en mai 2005 en vue de l'acquisition de la société opérationnelle ESCAPE VOYAGES par le holding nouvellement dénommée AUTO ESCAPE. Des clauses de covenants étaient attachées à cette dette (se reporter à l'annexe des comptes au 30 septembre 2006 – « Hors-bilan » - Note « Exigibilité anticipée de la dette senior »).

La société AUTOESCAPE s'est engagée à respecter certains ratios déterminés dans le contrat de prêt de la dette senior. Dans le cas où ces ratios ne seraient pas respectés, sur décision de la majorité des Banques notifiée par l'Agent à L'emprunteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ensemble des sommes dues aux Banques par ce dernier en vertu du Contrat, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, deviendra immédiatement et de plein droit exigible sans que les Banques aient à remplir une quelconque autre formalité ou à faire prononcer en justice la déchéance du terme, étant précisé que les paiements et régularisations postérieurs ne feront pas obstacle à cette exigibilité.

Les ratios à respecter au 30 septembre 2006 sont les suivants :

- Ratio 1 Dette financière brute * / Fonds propres ** <2,3
- Ratio 2 Dette financière brute * / EBITDA <1,7

* dette financière hors compte courant et obligations convertibles

** capitaux propres hors obligations convertibles
 Au 30 septembre 2006 les ratios étaient respectés et s'établissaient comme suit :

| | |
|---------|---------------------------|
| Ratio 1 | 2 101K€ / 2 397 K€ = 0,88 |
| Ratio 2 | 2 101 K€/ 1 403 K€ = 1,50 |

Sous condition suspensive de sa cotation effective sur Alternext d'Euronext Paris, la Société procédera au remboursement anticipé de cette dette senior. Une fois la société cotée, il ne subsistera donc plus de dette financière.

La société dispose par ailleurs de la trésorerie disponible suivante :

| TRESORERIE disponible (en K€) | Au 30 sep 2006 |
|-------------------------------|----------------|
| SICAV monétaires | 4 082 |
| Comptes courants | 1 798 |
| <i>Dont en devises</i> | <i>209</i> |
| TOTAL | 5 880 |

4.5.3 Risque de liquidité

Compte tenu de sa trésorerie nette positive au 30 septembre 2006 (soit 5.876 K€) et de son business modèle générateur de flux net de trésorerie d'exploitation positif, la Société estime ne pas être confrontée à ce jour, à un quelconque risque de liquidité.

Au 30 septembre 2006, la Société n'a jamais sollicité la mise en place de lignes de financement court terme.

4.5.4 Risque actions

Compte tenu de la nature de ses placements (exclusivement en SICAV monétaires), la Société estime ne pas être confrontée à ce type de risques.

4.6 Risques relatifs à la dépendance de la Société vis-à-vis de quelques personnes clés

Un des éléments moteurs de la croissance est la qualité de son équipe de direction regroupant des profils très complémentaires, chacun expert dans leur domaine dédié.

Le succès de la Société étant notamment lié à la présence passée et présente de son dirigeant et autres hommes clés, la Société ne peut pas garantir que leur départ ou leur indisponibilité n'entraînerait pour elle aucun effet défavorable.

Le succès de la Société dépend également des connaissances et du savoir-faire de certains collaborateurs clés parmi lesquels le responsable des développements informatiques. Leur départ pourrait être de nature à entraîner la perte d'un savoir-faire sur lesquels la Société intervient et des outils qu'elle a développés en interne.

La Société ne peut donner aucune assurance quant à la poursuite par les collaborateurs clés de leur collaboration en son sein. Leur indisponibilité prolongée ou leur départ pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

4.7 Risques liés à la capacité à gérer une forte croissance tant en France qu'à l'étranger et à gérer d'éventuelles opérations de croissance externe

La Société connaît actuellement une forte croissance qui se traduit par une augmentation de son chiffre d'affaires et de son résultat net. Le maintien de cette croissance dépend de la capacité de la société à gérer cette croissance et notamment à recruter efficacement les effectifs dédiés à la plateforme. Dans le cas contraire, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le développement des affaires à l'international pourrait par ailleurs s'accompagner de certaines difficultés liées à la gestion simultanée de plusieurs sites dans des langues différentes.

Bien que la société privilégie une croissance organique, elle ne peut exclure de procéder, dans le cadre de son développement, à des acquisitions stratégiques, pour accélérer son développement, notamment à l'international. Ce type de projet peut d'une part accaparer significativement la direction du groupe et d'autre part avoir des conséquences importantes en termes d'intégration des systèmes d'information, des équipes nouvelles voire de leurs dirigeants.

De telles acquisitions pourraient le cas échéant avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale de la Société

AUTO ESCAPE

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon, sous le numéro 481 074 441 depuis le 12 juillet 2005.

Code NAF : 633 Z – Agence de voyage

5.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée sous la forme de société par actions simplifiée, le 17 février 2005. Elle a été transformée en société anonyme par décision d'une assemblée générale en date du 15 décembre 2006.

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

5.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce.

Le siège social de la Société est situé au 137 rue Jacquard 84120 PERTUIS. Le numéro de téléphone de la société est le 04 90 09 28 28 et l'adresse du site web : www.autoescape.com.

5.1.5 Évènements marquants dans le développement de la Société

1999 : Création de la société Escape Voyages exerçant une activité de courtage en location de voitures par Roland Coupat.

2003 : Le volume d'affaires retraité à fin septembre 2003 atteint près de 6,6 M€.

2004 : Une croissance très soutenue se poursuit dans un contexte de recours renforcé à l'e-commerce. Le chiffre d'affaires de la société opérationnelle Escape Voyages atteint 8,95 M€ et le résultat net s'élève à 0,32 M€.

Mai 2005 : Rachat de 95,06% de Escape Voyages par le biais d'un LBO articulé autour de la société Escape Voyages Holding SAS détenue par Bruno Couly, Président, des fonds gérés par Viveris Management et Ofi Private Equity et par deux personnes physiques (dont le fondateur), présentes dans la société depuis l'origine, suite à apport de titres de Escape Voyages.

Septembre 2005 : Clôture d'un nouvel exercice affichant une nouvelle étape de croissance. Le chiffre d'affaires s'élève à 11,6 M€ en progression de 30% par rapport à septembre 2004.

Mars 2006 : Lancement de l'offre Camping Car uniquement en France.

Avril 2006 : Elargissement de l'offre à l'Espagne avec le lancement de la version espagnole du site www.autoescape.es.

Juin 2006 : Poursuite du développement international avec le lancement de la version italienne du site www.autoescape.it.

Septembre 2006 : Fusion-absorption d'Escape Voyages (société opérationnelle) par Escape Voyages Holding avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005. L'entité fusionnée prend la dénomination d'AUTO ESCAPE.

L'exercice au 30 septembre 2006 affiche un chiffre d'affaires de 16,2 M€ marquant une nouvelle année de croissance (+ 40% par rapport au chiffre d'affaires pro forma 2005). Le résultat net s'établit à 0,6 M€ contre 0,4 M€ (en données pro forma) l'an passé.

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés

Les montants des investissements engagés sur les trois derniers exercices sont les suivants :

| En K€ | 30/09/2006 | 30/09/2005 | 30/09/2004 |
|--------------|------------|------------|--------------|
| | | Pro forma | Pro forma |
| Incorporels | 122 | 706 | 116 |
| Corporels | 49 | 136 | 97 |
| Financiers | - | - | 6 655 |
| Total | 171 | 842 | 6 868 |

Les investissements courants concernent pour l'essentiel des montants liés à de l'équipement informatique, bureautique et téléphonique pour accompagner la croissance de l'activité.

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2005 l'investissement incorporel comptabilisé est relatif au système de gestion intégré (cf paragraphe 6.3.2).

Le montant des investissements financiers sur l'exercice clos le 30 septembre 2004 résultent des hypothèses de construction des comptes proforma (se reporter à l'annexe des comptes au 30 09 2006). Il a été supposé que la société opérationnelle Escape Voyages avait été acquise le 1^{er} jour de l'exercice, soit le 1^{er} octobre 2003 par AUTO ESCAPE.

5.2.2 Investissements en cours

Les principaux investissements en cours sont relatifs à l'agrandissement et l'équipement de la plateforme téléphonique en équipements informatiques et bureautiques qui passe de 24 à 66 postes de conseillers.

Ces équipements concernent exclusivement le siège de Pertuis et seront autofinancés.

5.2.3 Investissements à venir

AUTO ESCAPE ne prévoit pas, pour le moment, de réaliser d'investissements matériels significatifs pour les années à venir. Par ailleurs, dans le cadre de son développement, la Société n'exclut pas de procéder à l'avenir à des acquisitions d'autres sociétés ou activités ou technologies complémentaires.

Cependant, à la date du présent document de base il n'est pas prévu d'investissements significatifs pour lesquels les organes de direction de la Société ont pris des engagements fermes.

6 APERCU DES ACTIVITES

AUTO ESCAPE exerce une activité de courtage en location de voitures de tourisme pour les vacances et les loisirs. Fonctionnant sur le modèle d'une centrale de réservation, AUTO ESCAPE ne dispose d'aucune flotte de véhicules mais assure son activité grâce à des partenariats avec des loueurs de véhicules répartis dans le monde entier.

Avec près de 210 loueurs de véhicules partenaires représentant environ 4000 agences de location réparties dans 120 pays dans le monde et une flotte cumulée de plus de 800 000 véhicules, AUTO ESCAPE est aujourd'hui le premier courtier français en location de voitures pour le grand public.

Grâce à une formule simple et sans surprise (tout compris et kilométrage illimité), AUTO ESCAPE affiche une croissance ininterrompue depuis sa création pour atteindre au titre de son dernier exercice clos le 30 septembre 2006, un chiffre d'affaires de 16,2 M€ en croissance de près de 40%*, représentant un total de 524 029 jours de location dont 68% hors de France. Le résultat net affiche également une progression de 56%* pour s'établir à 0,6 M€.

L'activité de courtage en location de voitures de loisir repose sur un modèle économique simple par lequel le courtier fait bénéficier aux particuliers de tarifs négociés à travers le monde avec des loueurs de véhicules qui ainsi optimisent le taux d'utilisation de leurs flottes et minimisent leurs coûts d'acquisition clients.

L'offre commerciale d'AUTO ESCAPE s'adresse actuellement pour l'essentiel aux particuliers, seuls 5% des ventes sont réalisées auprès de professionnels du tourisme. En matière de canal de vente, la vente via le téléphone reste prépondérante avec 85% du CA contre une part de ventes en ligne s'établissant à 15%.

Forte d'un business modèle efficace et éprouvé, AUTO ESCAPE entend mener de front les deux axes stratégiques complémentaires suivants :

- Consolider sa position sur le marché du B-to-C avec notamment l'accélération du déploiement international de l'offre initié dès le 1^{er} semestre 2006,
- Aborder le marché des professionnels du tourisme grâce à la définition d'offres tant commerciales que technologiques spécialement packagées pour le segment du B-to-B.

6.1 Une offre packagée claire

6.1.1 Une formule unique

Outre le fait de proposer les prix parmi les plus compétitifs du marché, l'offre commerciale d'AUTO ESCAPE repose sur la clarté, la simplicité et la transparence : seule une formule tout compris, (assurances obligatoires et annulation et kilométrage illimité) sans supplément caché est proposée.

Le tarif proposé par la Société intègre l'ensemble des éléments de la demande tels que catégorie du véhicule, durée, lieu de la location et éventuels accessoires, taxes et assurance, kilométrage illimité.

La simplicité de la formule avec une totale transparence de prix constitue un des principaux éléments différenciateurs de l'offre par rapport à celle des concurrents.

Toutes les offres proposées par la Société bénéficient d'une garantie de prix jusqu'à la restitution du véhicule.

L'intégralité de la location est payée dès la confirmation de réservation du véhicule, soit par carte de crédit, ou encore par chèque, ou chèque-vacances. En revanche, le client bénéficie jusqu'à la dernière minute d'une possibilité d'annulation ou de modification sans aucun frais.

Le client peut recourir à l'offre d'AUTO ESCAPE, soit en totale indépendance, en réservant et payant en ligne à travers les site Internet www.autoescape.com, www.autoescape.fr, www.autoescape.it et www.autoescape.es, soit auprès d'une plateforme téléphonique multilingue où des conseillers de vente pourront lui apporter outre les renseignements tarifaires, une expertise métier en fonction des demandes spécifiques du client.

6.1.2 Un système de réservation qui privilégie le contact téléphonique

Considérant le contact direct comme le meilleur moyen pour proposer un service de qualité et pour fidéliser ses clients, AUTO ESCAPE privilégie la communication par téléphone dans les relations avec sa clientèle et ses prospects.

*chiffres calculés sur la base des comptes AUTO ESCAPE au 30 septembre 2006 et des données pro forma 2005

A cette fin, la Société dispose d'un call-center intégré regroupant près de 30 conseillers qualifiés dans les métiers du tourisme et multilingues : français, espagnol, italien et anglais. Ils sont spécialisés par pays et connaissent les particularités routières des destinations pour lesquelles ils procèdent à des réservations de véhicules. Cette organisation répond à la volonté de la Société de développer une relation individualisée avec chaque client et permet aux agents d'AUTO ESCAPE d'être en mesure de conseiller les voyageurs et de les aider à faire les bons choix de véhicule en fonction des types de voyages qu'ils souhaitent effectuer.

Des numéros de téléphone gratuits sont disponibles à partir de la France, l'Italie et l'Espagne pour les clients souhaitant faire une demande de devis ou de réservation. Les clients peuvent également accéder aux services après vente via ce même numéro de téléphone. La plateforme téléphonique de la Société adapte ses horaires en fonction de 3 saisons qui déterminent différents niveaux d'activité au cours de l'année. Cette plateforme téléphonique est opérationnelle tous les jours de la semaine, sauf le dimanche.

La réservation de location d'un client est validée après vérification par AUTO ESCAPE de la disponibilité du véhicule auprès de ses agences de location partenaires. Dès validation de la demande, la Société transmet au client un e-mail pour confirmer la réservation et préciser tous les détails de sa location, de la prise en charge du véhicule jusqu'à sa restitution.

Après paiement de la location à la réservation, le bon de location (voucher), édité sous la marque **autoescape**, et la facture sont transmis au client par fax, e-mail ou courrier.

Muni du bon de location, le client peut récupérer le véhicule loué auprès de l'agence du loueur partenaire clairement indiquée sur le voucher. Au moment de la récupération du véhicule, le client doit également présenter son permis de conduire national ou international, et le cas échéant une carte de paiement pour régler les éventuelles options proposées par le loueur et qu'il aurait retenues. Le client est libre d'accepter ou de décliner ces offres. Dans le cas d'acceptation, il règle lui-même les frais des options auprès de l'agence loueur.

Au cours de la location, de la réservation jusqu'à la restitution du véhicule, les clients d'AUTO ESCAPE sont conseillés et accompagnés par les professionnels de la Société, de façon à ce que le véhicule leur permette d'optimiser leur voyage et ne soit à aucun moment une source de soucis.

Dans tous les cas de figures (problème au moment de la prise en charge du véhicule, facture d'essence discutable, choix d'options proposées par l'agence locale, choix de produits d'assurance optionnels, accident de voiture, etc.), les clients peuvent appeler la Société depuis la France ou depuis l'étranger. AUTO ESCAPE leur propose un accompagnement et des conseils en temps réel, et le cas échéant une solution de rechange immédiate auprès d'un partenaire situé dans la même zone géographique.

A noter que toutes les personnes demandant un devis de location et tous les clients d'AUTO ESCAPE sont contactés par téléphone et accompagnés par un professionnel de la Société avant, pendant et après la location. Grâce à la qualité des services de l'équipe d'AUTO ESCAPE, la Société a enregistré en 2006 un taux de transformation (demande de devis en demande de location) de 60%.

6.1.3 Des sites Internet de réservation en ligne

Afin d'accompagner plus efficacement tout au long de leur trajet de voyage, AUTO ESCAPE a développé un site Internet très complet et convivial, régulièrement mis à jour (www.autoescape.com).

Ce site Internet a été entièrement restructuré pour devenir un site de réservation en ligne depuis Février 2006. Cette réorganisation vise tout d'abord à mettre en place une nouvelle plateforme technologique qui est capable de faire dialoguer en temps réel les systèmes d'informations de la Société, ceux des loueurs de voitures partenaires tels que Alamo/National, Avis, Europcar, etc., et les systèmes de réservation des différentes parties.

Le nouveau site permet par conséquent aux clients d'obtenir instantanément toutes les informations nécessaires pour organiser leur voyage (disponibilité du véhicule, prix, lieu de récupération, date, etc) et ainsi de réserver et payer directement en ligne sans avoir à formuler une demande de devis comme auparavant. Cette nouvelle plateforme permet aussi à la Société de capter des clients qui font une réservation ou une location en dehors de l'heure d'ouverture habituelle, soit la nuit et le dimanche.

Le développement important du portail Internet de la Société ne s'est toutefois pas fait au détriment du centre d'appels. La Société en effet exploite la complémentarité de ces deux canaux de distribution pour mieux identifier et servir ses clients. Ainsi, 100% des clients réservant en ligne sont ensuite contactés par téléphone pour mieux cerner leur demande et pour assurer que ces clients connaissent bien les spécificités de la région ou du pays dans lequel il souhaite louer une voiture. Cette relance téléphonique permet également à la Société d'offrir une qualité de service optimale et un suivi personnalisé de la location.

autoescape
Location de voitures
en France et dans 100 pays

DEVIS GRATUIT
APPEL GRATUIT
0 800 920 940

ACCUEIL | QUI SOMMES-NOUS ? | CONTACTS | QUESTIONS / REPONSES

GUIDE PAYS | BLOG PHOTO | PROMOTIONS | TMOIGNAGES | ESPACE CLIENT | CAMPING CARS

espaceclient
Pour accéder à votre espace client, veuillez renseigner les champs d-dessous.
Votre Nom :
Votre nom :
Votre n° de dossier :
IP de dossier
Accéder à mon espace

photoblog GRATUIT
Partagez vos photos avec vos amis, votre famille...
Créer votre PhotoBlog
Accéder aux Photoblogs
Gérer mon Photoblog
Informations

témoignages
"Bonjour, ce mail pour vous témoigner combien nous sommes enchantés du service d'Auto Escape..."
Francine et François de Belgique
"Bonjour, Nous rentrons de 15 jours au Costa Rica et nous avons loué -depuis la France- un véhicule chez AutoEscape. Nous tenons à dire toute la satisfaction..."
Martine et René
Plus de témoignages

Votre devis ou réservation en ligne
Recherche de votre voiture de location 1 2 3
Pays : Sélectionner un pays...
Ville :
Lieu : Indifférent
Du : 20 Octobre 2006 10:00
Au : 27 Octobre 2006 10:00
Age : + de 25 Ans
RECHERCHER >>>

ou appelez nous au APPEL GRATUIT
0 800 920 940
Des conseillers à votre service du lundi au vendredi de 8h45 à 19h30 et samedi de 9h à 18h
"Les meilleurs prix, les meilleurs services..."

pourquoi autoescape ?
16 ans d'expérience dans la location de voitures, 150000 clients, plus de 100 pays proposés avec les meilleurs produits des grandes compagnies de location de voitures. Une équipe de 30 passionnés, de l'humour, de la disponibilité et de l'écoute.
Contactez nous tout de suite sans engagement pour une demande de devis ou de réservation, en composant notre numéro gratuit depuis la France 0 800 920 940 ou le (+33) 4 90 09 28 28 depuis l'étranger. Vous pouvez également consulter nos tarifs ou réserver directement sur notre site.
Des prix garantis dans plus de 100 pays :
✔ Le meilleur rapport qualité/prix du marché
✔ Kilométrage illimité
✔ Taxes et assurances incluses
✔ Aucun frais de modification ou d'annulation
✔ Offre simple, claire et flexible avec bon de location prépayé
✔ Le meilleur service client avant, pendant et après la location
✔ Equipe de réservation basée en France. Proximité, efficacité

topdestinations
Tarifs à partir de...
France 195€
Italie 179€
Floride 155€
Californie 188€
Canada 189€
Grèce 117€
Espagne 130€
Baléares 130€
Portugal 137€
Maroc 221€
Afrique du sud 139€
Martinique 185€
Guadeloupe 179€
Réunion 211€
Cuba 236€
pour 7 jours, cat. A, km illimité, assurances, TTC

dernièresoffres
Nos offres spéciales!
USA, Ile Maurice, Espagne du Sud, Canada
LOUEZ VOTRE CAMPING CAR
Cliquez ici !

► **Devis ou réservation en ligne** : Les internautes peuvent demander gratuitement en ligne un devis ou une réservation. Cette demande se fait en 3 étapes : Saisir les informations nécessaires (Pays, ville, lieu d'accueil, période de location, âge du conducteur), Sélectionner le véhicule parmi les offres disponibles, et Valider la demande de devis ou la réservation. Les demandes de devis et les réservations en ligne seront suivies par un contact téléphonique avec un conseiller AUTO ESCAPE.

► **Espace client** : Après avoir formulé sa demande de devis ou sa réservation en ligne, l'internaute se voit attribuer un numéro client et il peut accéder à son espace dédié.

► **Guide pays** : AUTO ESCAPE met à la disposition de ses clients, pour chaque destination un petit guide pratique, décrivant la géographie, le climat, les spécificités de conduite et les principales villes du pays. Ces guides, riches en informations pratiques et astuces, élaborés par des voyageurs expérimentés permettent aux nouveaux clients de la Société d'avoir le maximum d'informations, de se documenter au mieux sur leur destination et donc de bien préparer leur voyage.

► **Blog Photo** : Avec la mise en service du nouveau site Internet, AUTO ESCAPE a permis à ses clients de créer gratuitement leur blog pour partager leurs photos de voyage et de vacances. Ainsi, les clients peuvent garder le contact avec leur entourage pendant leurs séjours à l'étranger. Ces blogs de photo sont classés en fonction des destinations.

► **Promotions** : Tout au long de l'année, la Société propose à ses clients des tarifs promotionnels pour la location de voitures sur différentes destinations. Cette rubrique permet aux internautes de se tenir au courant des offres de promotion de la Société.

► **Témoignages** : Comme rien n'est plus convaincant, pour un prospect, que la parole d'un client satisfait, AUTO ESCAPE a mis en ligne les témoignages de clients qui ont voyagé avec la Société.

Ainsi, composé de plusieurs rubriques couvrant tous les aspects du voyage à l'étranger : guide pays, infos pays, guide pratique, questions/réponses, blog photo, etc., le site Internet de AUTO ESCAPE se veut une source d'informations très concrètes pour faciliter les préparatifs des voyageurs.

Site Internet d'AUTO ESCAPE en espagnol

AUTO ESCAPE a fait son entrée sur le marché espagnol le 18 avril 2006 avec le lancement du site Internet www.autoescape.es.

La version espagnole du site offre les mêmes fonctionnalités que la version française, proposant toute une gamme de services, allant du calcul de devis à la commande en ligne, en passant par les blogs de photos, les guides d'informations pays et autres conseils utiles et pratiques pour organiser son voyage.

Cette démarche d'AUTO ESCAPE vise à capter les voyageurs espagnols qui sont de plus en plus nombreux à effectuer leurs séjours à l'étranger (taux de croissance de 17,1% en 2004¹, 4,6 millions de voyages effectués) et pour qui la voiture constitue le 2^e moyen de transport utilisé après l'avion.

Ce site s'adresse également aux plus de 13 millions² d'internautes hispanophones aux Etats-Unis. La mise en place d'un site Internet en langue castillane s'insère dans la stratégie de développement international de la Société et se justifie par le dynamisme du marché espagnol du voyage en ligne et par l'intensité concurrentielle moins forte que dans les pays d'Europe du Nord.

A l'instar de ce qui existait en France, la Société a mis à la disposition des clients espagnols un numéro de téléphone gratuit. Tous les appels venant d'Espagne seront redirigés vers le centre d'appels basé en France et attribués aux personnes en charge de ce marché et de langue maternelle espagnole.

Site Internet de AUTO ESCAPE en italien

Peu après son implantation avec succès sur le marché espagnol, AUTO ESCAPE intensifie sa présence en Europe en s'implantant en Italie et en lançant le site Internet www.autoescape.it.

Ouverte en juin 2006, la version italienne du site Internet de la Société offre toutes les fonctionnalités dont bénéficient les sites en français et en espagnol.

Tout comme le marché espagnol, l'implantation de la Société sur le marché italien se justifie par une croissance importante de ce marché. En effet, par rapport à 2004³, les voyages touristiques des Italiens ont augmenté de 9,1% en 2005. Dans le même temps, la part des voyages effectués à l'étranger a crû de 12,2%.

La mise en place d'un portail Internet en italien permettra à la Société de se connecter aux 17,3 millions⁴ d'internautes italiens qui utilisent la voiture comme le premier moyen de transport dans le cadre de leurs séjours touristiques et de leur proposer des séjours à la carte.

6.1.4 Les évolutions récentes de l'offre AUTO ESCAPE

Une diversification de l'offre vers la location de camping-cars

Depuis mars 2006, AUTO ESCAPE a engagé une première étape de diversification de son offre en proposant également une offre de location de camping-cars.

Cette offre a été dans un premier temps limitée à la France afin d'acquérir une courbe d'expérience sur la vente de ce nouveau service plus complexe qu'une simple location de voitures. Toujours dans un état d'esprit de qualité de service optimale, les professionnels d'AUTO ESCAPE testent eux-mêmes les véhicules de loisirs proposés. Ainsi, ils peuvent guider au mieux les clients en fonction des destinations choisies, des modèles souhaités et du profil des voyageurs. Un service d'aide et de conseil par téléphone est également mis à la disposition des clients.

Les véhicules proposés dans le cadre de cette offre peuvent être loués au départ de 10 villes françaises (Paris, Brest, Lorient, Montpellier, Toulouse, Marseille, Digne, Nice, Lyon et Ajaccio) et utilisés sur l'ensemble des routes des pays voisins (Italie, Espagne, Allemagne, Croatie, Portugal, etc.).

Les camping-cars offerts à la location font l'objet d'une sélection rigoureuse de la part de la Société qui propose à ses clients des modèles de véhicules très récents (de 2005 et 2006) et hauts de gamme.

¹ Source : Etude 2004 de l'Instituto de Estudios Turísticos

² Source : Com Score Media Matrix 2003

³ Source : Istat Istituto Nazionale di Statistica 2005

⁴ Source : IDC

Auto Escape élargira son offre de location de camping cars dans 12 pays, dès le premier trimestre 2007, sur la base de partenaires loueurs qu'elle a sélectionnés.

En ce qui concerne le prix de location, AUTO ESCAPE a choisi une politique tarifaire transparente et propose des formules complètes, simples et claires, sans coût caché, incluant le kilométrage illimité, les assurances et la TVA.

L'annulation ou la modification de la réservation par les clients n'entraîne aucun frais, même si elle est faite à la dernière minute.

Le « zéro franchise »

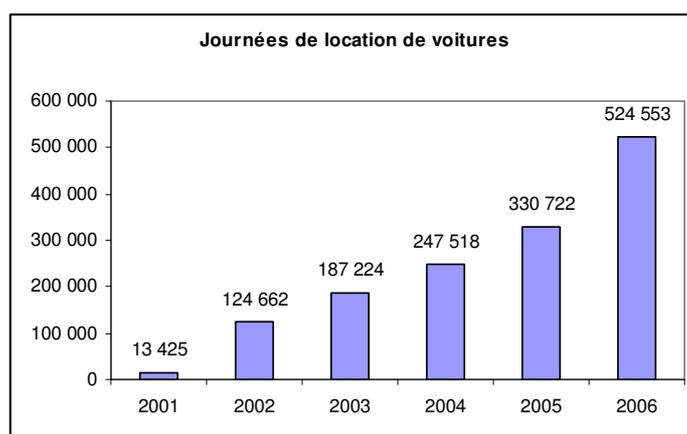
Pour rendre encore plus compétitives ses offres de location, AUTO ESCAPE a lancé depuis octobre 2006 une offre « zéro-franchise » pour compléter la couverture des clients au cours de la location et éviter les mauvaises surprises en matière de collisions ou de dommages matériels qui pourraient intervenir lors de la location ; en effet, ce service a pour objet, en cas de dommages matériels subis par le véhicule de location, suite à une collision dont le client serait responsable à 100% ou en cas de vol, de prendre en charge le montant de la franchise prévue au contrat de location. Elle permet ainsi aux clients d'AUTO ESCAPE de partir en toute tranquillité. Pour en bénéficier, les clients ne doivent payer que 3 euros par jour de location

Ce nouveau service a été élaboré puis conclu avec une compagnie d'assurance de premier rang.

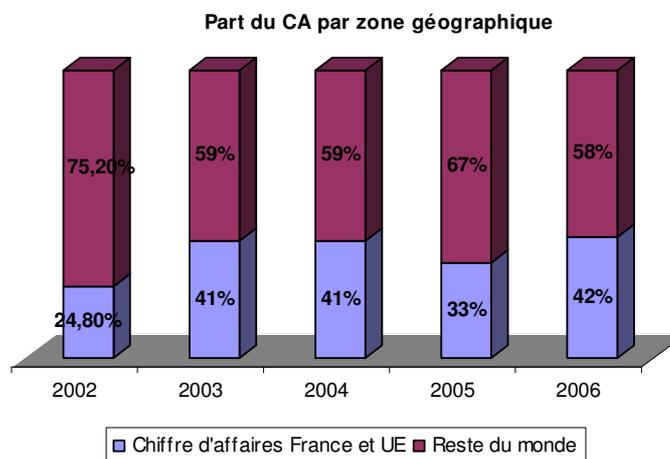
Cette nouvelle offre témoigne donc la volonté de la Société de simplifier au maximum la vie de ses clients locataires et de leur offrir le meilleur service possible.

6.1.5 Une croissance ininterrompue

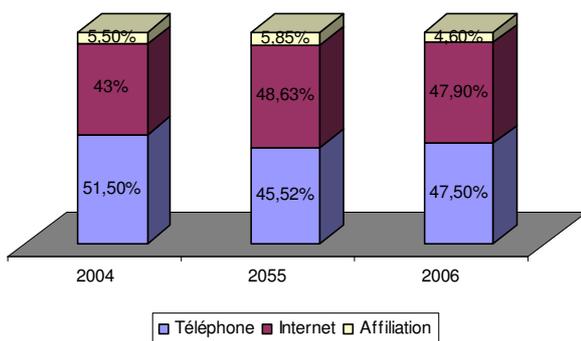
Depuis sa création, la Société a connu une croissance ininterrompue de son activité. Le nombre de journées de location vendues par AUTO ESCAPE a évolué comme suit :



La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique du lieu de location des véhicules (soit zone de « pick up ») a évolué comme suit :



Origine des clients par canal



6.2 Un marché porteur dans un environnement en profonde mutation

Outre le marché de la location de voitures de tourisme en lui-même, AUTO ESCAPE se positionne sur un créneau où d'autres facteurs s'avèrent déterminants :

- le marché de la vente à distance aux particuliers,
- l'e-tourisme, ainsi que
- la mutation profonde du comportement des consommateurs.

6.2.1 Marché de la vente à distance aux particuliers

Selon la « Fédération des entreprises de ventes à distance-FEVAD », le chiffre d'affaires total de la vente à distance aux particuliers a enregistré une croissance de 18% en 2005 pour s'établir à 14 Md€. De manière plus analytique, la vente à distance de services affiche une progression de +58% contre seulement +7% pour la vente à distance de produits.

En 2005, la vente à distance a concerné 76% des particuliers en France qui ont eu recours à trois principaux canaux : l'Internet (51%), le courrier (25%) et le téléphone (21%).

La position très prépondérante de l'Internet a permis aux ventes en ligne (e-commerce) d'enregistrer une hausse de 53% en 2005. Pour sa part, la contribution des services dans l'e-commerce a progressé de 67%, contre 48% de l'année précédente⁵.

Les principaux secteurs concernés par l'achat en ligne sont : les biens culturels avec 48,1%, suivis par d'autres services divers (47,9%) et la catégorie « voyage et tourisme » (47,3%).

6.2.2 Marché de l'e-tourisme européen et Français

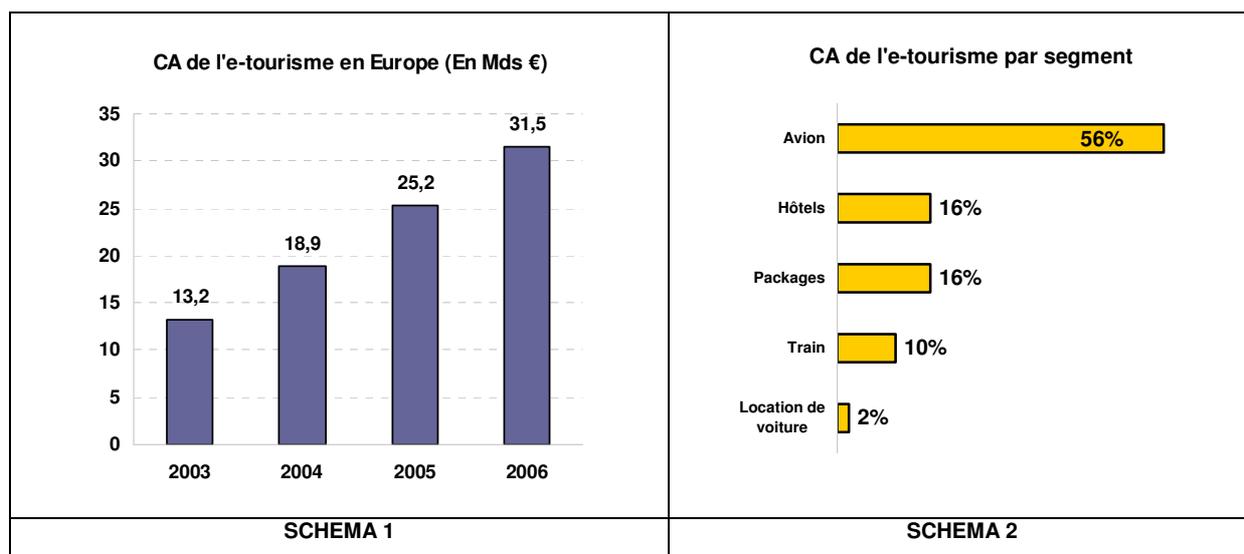
Le marché du tourisme en ligne en Europe devrait atteindre un chiffre d'affaires de 31,5 Md€ en 2006 selon une estimation d'eMarketer (Journal du Net-Avril 2006) ce qui représente une progression de 25% par rapport à l'année précédente.

Le schéma 1 ci-dessous démontre par ailleurs la croissance constante du CA de l'e-tourisme en Europe au cours des cinq dernières années.

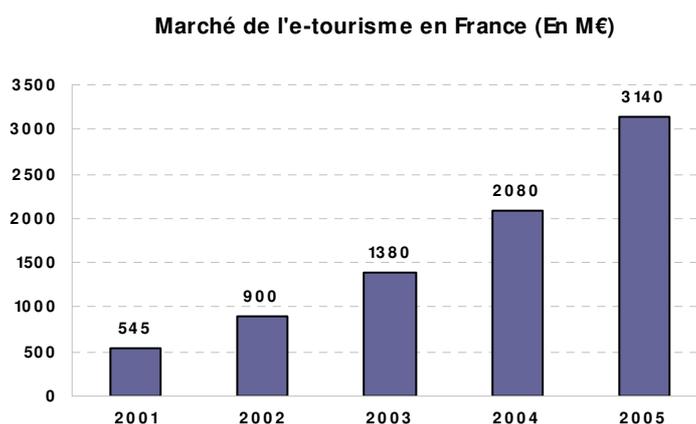
Cette même source estime que près de 75% des ventes 2006 seront générées par les trois pays suivants : le Royaume-Uni (32% contre 43% en 2003), la France (23% contre 24% en 2003) et l'Allemagne (20% contre 16% en 2003).

Au sein même de l'e-tourisme européen, le schéma 2, démontre la prédominance de la vente en ligne de billets d'avion (56% du CA), suivie par la location d'hôtel (16%), la vente de packages (16%), de billets de train (10%). La contribution de la location de voitures en ligne est limitée à 2%.

⁵ Source : Chiffres clés – VAD 2006



En France, le chiffre d'affaires de l'e-tourisme de ce marché poursuit son envolée selon les statistiques du Benchmark Group (Journal du Net-Avril 2006) pour s'établir en 2005, à plus de 3,1 Md€ marquant une croissance de 51%.



Source : Benchmark Group – Journal du Net Avril 2006

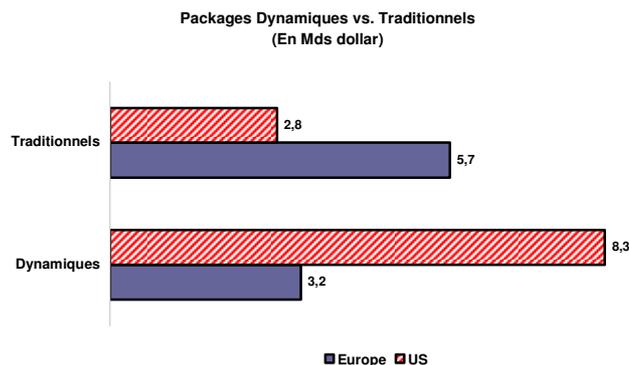
Grâce à l'accroissement du volume d'affaires réalisé, le poids de l'e-tourisme au sein de l'e-commerce ne cesse de croître. Il passe en effet de 41% en 2002 et 2003 à 42% en 2004 et à 45% en 2005 où il devient le 1^{er} secteur du web marchand (Source : e-marketer- Journal du Net 2006).

En terme de catégories de produits touristiques achetés en ligne, les billets de transports (avion, train, bus, etc.) occupent la première place avec 40% de part d'audience, suivis par la réservation de chambres d'hôtel (30%) alors que la réservation de villas, locations saisonnières et campings arrive ensuite avec 16%. La part de locations de voitures et de réservations d'activités sur place (musées, spectacles, visites, etc.) est respectivement de 8% et 6%. Ainsi, l'activité de location de voitures en ligne en France est plus active que celle observée pour l'Europe en général (8% versus 2%) (Source : Journal du Net- Avril 2006).

6.2.3 Des comportements en mutation

Parce que facilement dématérialisable, la vente de prestations de voyage a très tôt investi le Web et s'y est rapidement développée, profitant pleinement des nouveaux outils de comparaison de prix et de composition de séjours à la carte.

C'est pourquoi le marché de l'e-tourisme devrait enregistrer une croissance importante dans les années à venir compte tenu de la montée en puissance des séjours à la carte (packages dynamiques), concept qui donne aux voyageurs la liberté de concevoir eux-mêmes leurs séjours, et du retard de l'Europe et la France en la matière, comme en témoigne le graphique suivant :



Source : eMarketer – Journal du Net 2006

L'ensemble des professionnels du tourisme doivent s'adapter à cette modification de comportement et ne peuvent plus se contenter d'offrir un produit unique. Les acteurs de l'e-tourisme doivent donc disposer de packages dynamiques : l'aérien se doit d'offrir également des hôtels et/ou voitures

Ainsi, l'offre AUTO ESCAPE devrait pouvoir bénéficier de cette dynamique. Grâce à la clarté de son offre et de son expertise métier, la Société entend devenir le « car provider » de référence de l'ensemble de ces professionnels (agences de voyages, tour opérateurs...) tout en continuant à mener une stratégie B-to-C agressive.

6.2.4 Marché de la location de voiture

En France, le marché total des locations de voitures a enregistré une croissance de 11,7% en passant de 6,8 millions de locations à fin juin 2005, à 7,6 millions à fin juin 2006. En termes de lieu de location, les locations de voitures en France connaissent une progression moins importante (+10,8%) que les locations par les français à l'étranger (+20%) (Source : Etude TNS Sofres / CNPA 9/06).

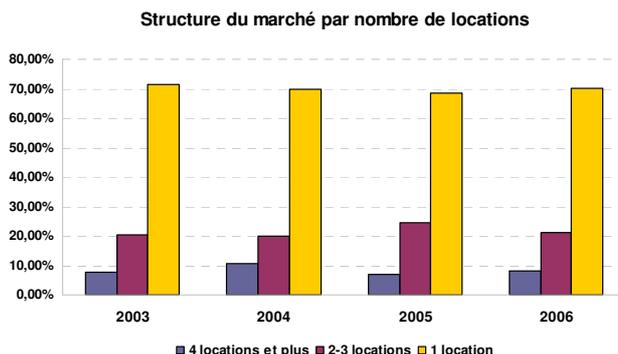
En valeur absolue, le nombre de locations de voitures par les français en France et à l'étranger, à fin juin 2006, s'établit respectivement à 6,4 et 1,2 millions d'unités. Les locations en France sont donc très prépondérantes, c'est aussi ce qu'a constaté AUTO ESCAPE. Selon la Société, tout au long de l'année, la France reste la destination privilégiée de ses locataires de voitures.

Selon l'étude TNS Sofres /CNPA de septembre 2006, la répartition des locations en fonction du type de véhicules loués fait apparaître une hausse de 10,9% pour les voitures particulières. Quant au motif de location, les locations à titre personnel sont également en hausse de 12,8% en passant de 3,9 millions à fin juin 2005, à 4,4 millions à fin juin 2006.

Le segment sur lequel intervient AUTO ESCAPE est donc le plus dynamique du marché de la location de voitures en général.

La durée moyenne d'une location s'établit à 4,8 jours selon la même étude de TNS Sofres, soit la moitié de la durée de location moyenne constatée chez AUTO ESCAPE (9,60 jours).

Le nombre de locataires de voitures en France s'établit à 2,86 millions de personnes (6,2% des français) sur la période de juillet 2005 à juin 2006, soit une progression de 4,4% par rapport à l'année précédente. En terme de fréquence de location, les « petits » locataires (1 location par an) sont majoritaires avec 70,4% du marché, et les « gros » locataires (4 locations et plus) ne représentent que 8,2% du marché (TNS Sofres / CNPA Septembre 2006).



Toujours selon les statistiques du TNS Sofres/CNPA, les locataires sont, pour l'essentiel (60,7%), des hommes qui réalisent 74% des locations. Ils ont entre 25 ans et 44 ans (55,1%), de milieu social élevé (CSP+) et habitent en région parisienne (28,1%). Ce profil ressemble bien à celui des clients d'AUTO ESCAPE dans la mesure où ces derniers sont des particuliers français ou francophones, âgés de 30 à 50 ans et que 30% d'eux habitent en Ile-de-France.

L'étude TNS Sofres/CNPA montre de même que la satisfaction moyenne des locataires est de 8,3/10.

Le secteur de la location de voitures de loisir, marché d'AUTO ESCAPE connaît une croissance plus dynamique que l'ensemble du marché. En effet, il représente, selon TNS Sofres, 57,9% des locations en France à fin juin 2006 (contre 57,3% l'année précédente). Une même tendance est observée pour les locations faites par les français dans l'hexagone pour des voyages à l'étranger. Dans ce secteur, la location de voitures de loisir est passée, dans le même temps, de 53% à 57%.

Avec 524 533 journées de locations effectuées sur l'exercice clos le 30/09/06, AUTO ESCAPE estime détenir plus de 1% de part de marché sur le marché de la location de voitures pour le loisir.

En terme de montant, avec une part de 2% du chiffre d'affaires total (*source : e-Marketer - Journal du Net-Avril 2006*), le marché de la location de voitures en ligne en Europe pèse plus de 600 millions d'euros en 2006 et devrait augmenter dans les prochaines années compte tenu de la dynamique enclenchée concernant les réservations de voitures en ligne.

Selon un article du Journal du Net (18 sept 2006) établi notamment à partir d'une étude CNPA, loueurs 2006, il apparaît en effet que les réservations Internet représentent entre 15 et 30 % du total des réservations B-to-B et B-to-C confondues et que la plupart des acteurs du marché disposant également de réseaux d'agences sont concernés par cette tendance.

| Chiffres-clés des différents loueurs de voiture | | |
|---|--|---|
| Loueurs | Part des réservations réalisées en ligne | Part de marché des locations de véhicules en France en 2005 |
| Avis | 28 % | 21,5 % |
| Europcar | 20 % | 18,0 % |
| Hertz | plus de 25 % | 23,2 % |
| National Citer | 15 % | -- % |
| Sixt | 26 % | -- % |

Source : CNPA, loueurs, 2006

6.2.5 Une forte position concurrentielle grâce des éléments de différenciation forts

Etant donné son statut de « pure player » du courtage en location de voitures, la Société est confrontée à deux types de concurrence : une concurrence directe et une concurrence indirecte.

Concurrence directe ayant une activité de « broker » : Sans prétendre à l'exhaustivité, peuvent notamment être cités Holiday Autos, Auto Europe, ou encore Cardelmar, Travelgigsaw, firstcarhire.

Holiday Autos : Racheté en 2003 par Lastminute, Holiday Autos Groupe dispose d'un réseau de 150 loueurs partenaires, d'une flotte virtuelle de 750 000 véhicules et propose 4 000 destinations dans 87 pays. En France, Holiday Autos France a réalisé en 2005 plus de 45% de son chiffre d'affaires en ligne (*JDN-Avril 2006*) à travers son site Internet holidayautos.fr et plus de 60% en B to C. (*Source : dossier de presse société Sept 2006*).

Holiday Autos France annonce une durée moyenne de location de 8,5 jours.

AutoEurope : société américaine créée en 1954, bien implantée aux USA mais aussi au Canada, en Australie, au Royaume uni et en France depuis 2004.

Parmi les autres concurrents directs, **Cardelmar.com** de nationalité allemande est présent dans 2 pays et **Travelgigsaw** (Grande-Bretagne) est présent dans 7 pays.

Concurrents indirects :

Les loueurs de voitures : Les loueurs de voitures sont des partenaires « fournisseurs » de la Société. Ils sont aussi des concurrents du fait de leur activité de location de voitures.

A la différence des courtiers comme AUTO ESCAPE, les offres de ces loueurs peuvent paraître plus compliquées pour l'organisation d'un voyage de clients particuliers.

Il est à noter une tendance forte de ces acteurs tels que Europcar, Hertz, Avis, National Citer ... à mettre l'accent sur une stratégie Internet afin de capter et fidéliser une nouvelle clientèle.

Agences de voyage en ligne : Plusieurs sites Internet de réservation de séjours proposent aussi des locations de voiture en ligne. Sans prétendre à l'exhaustivité, peuvent être cités : *lastminute.com*, *voyages-sncf.fr*, *expedia.fr*, *opodo.fr*, *travelocity.fr*, etc.

Le point fort de ces acteurs réside dans le fait qu'ils ont la capacité de proposer aux clients des offres à prix discount, ou des prix aussi bas que ceux pratiqués par AUTO ESCAPE.

Toutefois, ces offres sont exclusivement en ligne et ne permettent pas aux clients de bénéficier d'un contact direct téléphonique qui s'avère rassurant notamment dans le cas de locations à l'étranger. Différence majeure avec le business modèle d'AUTO ESCAPE, les offres de location de voitures proposées par les agences on line sont présentées avec le nom et le logo des loueurs.

Portails Internet : La concurrence indirecte des offres d'AUTO ESCAPE provient aussi des sites Internet qui font partie de programmes d'affiliation avec des concurrents de la Société tels que par exemple Yahoo.fr, AOL.fr, etc.

Le principe de fonctionnement de ces sites d'affiliation est simple : lorsqu'un internaute cherche sur le site des informations liées à l'automobile, des liens commerciaux de partenaires loueurs sont affichés. En cliquant sur ce lien, l'internaute sera renvoyé vers le site de la société de location de voitures. Si l'internaute achète sur le site de location de voitures indiqué, le site affilié sera rémunéré par une prime allant de 5 à 13 euros par transaction.

Pour faire face à cette concurrence indirecte, AUTO ESCAPE a mis en place un programme d'affiliation depuis 2006. La Société a engagé une démarche pour cibler des sites internet, en fonction du trafic sur leur site, et mettre en place des partenariats « d'affiliation ». Dans ces partenariats les sites internet affiliés accordent de l'espace publicitaire en mettant des bannières, des liens publicitaires ou un moteur de réservation. En contrepartie ils sont rémunérés au prorata de leur apport d'affaires.

6.3 De solides fondamentaux pour acquérir un statut de leader

6.3.1 Une offre créatrice de valeur

AUTO ESCAPE se distingue de ses concurrents par un modèle économique simple et original qui apporte de la valeur ajoutée à la fois à ses clients et à ses partenaires loueurs.

Des bénéfiques clients importants en terme de gain de temps et d'argent et de qualité de conseils

- **Sélectionner les meilleurs loueurs dans le monde entier**

La Société attache une attention particulière à la sélection de ses partenaires notamment sur la qualité du service et de la flotte de véhicules. A cet effet des agents de la Société visitent régulièrement les loueurs locaux.

- **Bénéficier des tarifs parmi les plus compétitifs**

Grâce aux volumes d'affaires apportées par AUTO ESCAPE, la Société est en mesure de négocier des tarifs parmi les plus compétitifs auprès des grands loueurs multinationaux tels qu'Europcar, Avis, Alamo, National, Hertz, Budget, ...etc. Il résulte de ces négociations des réductions de prix par rapport aux prix standard dont bénéficieront ensuite directement les clients d'AUTO ESCAPE.

- **Profiter de la clarté et de la simplicité de l'offre**

AUTO ESCAPE ne propose qu'une formule « Tout compris », donc sans surprise :

- Kilométrage illimité
- Toutes assurances obligatoires
- Pas de frais d'annulation ou de modification même au dernier moment
- Des prix compétitifs garantis.

- **Optimiser les chances de trouver le bon véhicule au bon endroit**

Avec un réseau de loueurs partenaires parmi les plus étendu du marché, AUTO ESCAPE dispose actuellement d'une force de frappe très importante avec une flotte virtuelle d'environ 5 000 types de véhicules différents et 800 000 voitures réparties dans 120 pays. Cette flotte cumulée des loueurs partenaires permet à AUTO ESCAPE de répondre à pratiquement toutes les demandes de location et de le faire pendant un temps record (2 jours maximum).

En outre, grâce à la qualité des partenariats établis, le client bénéficiera de véhicules fiables et de qualité.

- **Disposer des meilleurs conseils et d'une assistance**

Les conseillers téléphoniques d'AUTO ESCAPE possèdent une véritable expertise métier dont bénéficient les clients. Les conseils portent notamment sur le modèle de véhicule à choisir en fonction du pays visité, le trajet envisagé ...etc. Ces conseils sont de qualité grâce à l'indépendance et donc à l'impartialité d'AUTO ESCAPE.

Une fois le véhicule récupéré par le client auprès du loueur, le client continuera à pouvoir bénéficier de l'assistance téléphonique d'AUTO ESCAPE en cas de problème, ce qui peut s'avérer très précieux notamment lors de déplacement à l'étranger.

Pour les loueurs de voitures : un apporteur d'affaires indispensable

- **Un outil de captation de clientèle**

L'offre d'AUTO ESCAPE permet aux loueurs de voitures d'accéder à un portefeuille important de clients qualifiés dans la mesure où ces derniers ont été « filtrés » par les conseillers de la Société réduisant ainsi très fortement le coût d'acquisition d'un nouveau client. Cette démarche revient pour les loueurs à une externalisation du travail de prospection commerciale.

- **Un outil de fidélisation de clientèle**

Les loueurs externalisent non seulement le travail de prospection mais également le service relation clients. En effet, avec l'assistance et le suivi personnalisé des clients tout au long de la location du véhicule et du séjour, AUTO ESCAPE contribue à résoudre d'éventuels litiges entre locataires et loueurs, permettant à ces derniers de satisfaire entièrement leurs clients et de les fidéliser.

Enfin, l'offre AUTO ESCAPE permet aux loueurs d'éviter tout problème de solvabilité clients puisqu'ils factureront directement la Société.

- **Un outil d'optimisation de leur flotte de véhicule**

Les volumes d'affaires apportés par AUTO ESCAPE bénéficient également directement aux partenaires en terme d'optimisation du taux de location de leur flotte de véhicules.

Ainsi, les offres d'AUTO ESCAPE apportent de fortes valeurs ajoutées à la fois aux clients particuliers et aux grands loueurs partenaires.

6.3.2 De fortes barrières à l'entrée

- **Une notoriété auprès des professionnels acquise**

La marque commerciale AUTO ESCAPE est aujourd'hui acceptée et reconnue dans 120 pays dans le monde. Elle constitue l'un des principaux vecteurs de la notoriété de la Société.

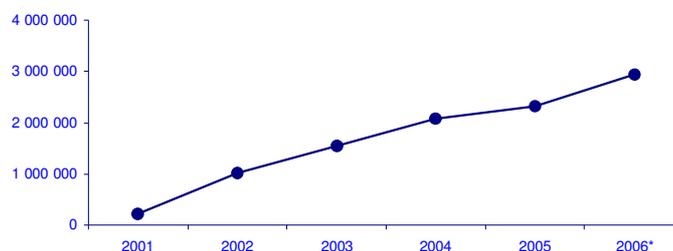
L'autre principal vecteur de notoriété repose sur la pertinence de son programme de communication très actif qui repose sur :

► Une présence près de 80 guides du routard ainsi que sur le site www.routard.com.

► Un programme de relations presse en collaboration avec une agence spécialisée : la Société fait régulièrement l'objet de nombreux articles parus dans les journaux à diffusion nationale tels que Le Monde, Libération et le Nouvel Observateur ainsi que dans la presse spécialisée.

Ces efforts de communication se traduisent par une augmentation constante de la fréquentation du site Internet au cours des dernières années pour atteindre en 2006 environ 3 millions de personnes.

Visiteurs uniques sur site autoescape.com



Source : Société

- **L'accès à la taille critique**

Au cours des trois derniers exercices, AUTO ESCAPE a connu une progression ininterrompue de son chiffre d'affaires :

| | sept-04 | sept-05 | sept-06 |
|--------------------|---------|---------|---------|
| CA (en K€) | 8 949 | 11 634 | 16 242 |
| Nb jours locations | 247 518 | 330 722 | 524 553 |

Les volumes d'affaires croissants apportées aux loueurs se traduisent pour AUTO ESCAPE par une puissance d'achat et une capacité de négociation auprès de ses partenaires lui permettant d'obtenir les tarifs parmi les plus compétitifs du marché.

- **Un réseau de partenariats parmi les plus étendus du marché**

A ce jour, le nombre de partenaires s'établit à 210 sociétés de référence dont Avis, Europcar, Hertz, Sixt, Budget, National, Alamo parmi les plus importants. En outre la société entretient également des relations avec des acteurs plus locaux à rayonnement national, voir parfois local. Au total cela lui permet de bénéficier d'une flotte virtuelle de près de 800 000 véhicules répartis dans environ 120 pays à travers le monde.

AUTO ESCAPE veille à disposer pour chaque pays dans lequel elle propose ses services de location, d'au moins deux partenaires afin de disposer d'une offre alternative en cas de problème.

Au cours des trois dernières années, le nombre de partenariats a ainsi progressé : 162 à fin septembre 2004, 169 fin septembre 2005 et 210 à ce jour (source : Société).

- **Un support technologique intégré particulièrement performant**

Dès l'origine, la Société s'est attachée à développer en interne un système d'information performant, susceptible d'absorber des volumes en forte croissance et adaptable en fonction de l'élargissement de l'offre.

Il s'agit d'un système complet et intégré, développé et maintenu en interne sous Unix Open Source, et adapté aux besoins spécifiques de la Société.

Fort de 7 années d'enrichissement et de mise à jour permanent, les principales fonctionnalités de cet outil informatique concernant l'activité opérationnelle sont :

- Logiciel de cotation assurant l'établissement de devis à la demande
- Système de tarification : il s'agit d'un système particulièrement performant prenant en compte chaque pays, chaque devise ainsi que les contraintes de saisons tarifaires
- Interconnexion avec les systèmes de réservation auprès de partenaires loueurs : cet enrichissement récent du système a permis une amélioration de la productivité
- Système de gestion des partenariats marketing avec une gestion dynamique du pricing.

De plus, ce même outil intègre également :

- Une interface avec le logiciel de comptabilité entre le système de réservation et la facturation
- Le système de gestion des réclamations clients
- L'établissement de statistiques d'activité et comptable : il s'agit d'un outil de gestion commerciale très performant avec le suivi de l'actualité en temps réel selon de multiples critères.



La capacité de développements technologiques que la Société a démontrée au cours des années constitue un avantage concurrentiel et une barrière à l'entrée élevée.

Cet outil propriétaire permet à la Société de profiter d'une totale indépendance économique et technologique en matière de traitement de ses opérations et s'affranchit ainsi de tout recours à des systèmes externes GDS – global distribution system- (tel qu'Amadeus, SABRE).

- **Un marketing et un suivi commercial efficaces orienté vers le client**

L'activité d'AUTO ESCAPE est uniquement orientée vers le service client. A ce titre, la Société a fait valoir non seulement la qualité des prestations réalisées mais aussi le suivi des clients.

La Société considère le contact direct comme le meilleur moyen de proposer un service de qualité aux conducteurs, d'où la volonté de ne pas délaissier le contact téléphonique.

Marketing par Internet : La Société a mis en place un programme d'affiliation avec d'autres sites Internet afin d'attirer plus d'internautes vers son portail en ligne. Dès qu'un internaute formule sa demande de devis ou de réservation, il sera contacté par un conseiller d'AUTO ESCAPE, qui lui apporte toutes les informations nécessaires concernant sa location éventuelle. Le conseiller d'AUTO ESCAPE restera à la disposition du client tout au long de la durée de location pour lui apporter son soutien en cas de besoin.

Informations permanentes : Via son site Internet, AUTO ESCAPE informe ses clients sur leur destination et sur les conditions de location. Les clients peuvent également consulter les expériences de ceux qui ont passé leurs séjours avec AUTO ESCAPE à travers des témoignages en ligne. Pour fidéliser ses clients et leur permettre de partager leurs photos avec leur entourage, AUTO ESCAPE a mis en ligne un espace dédié et baptisé PhotoBlog. Ce service est entièrement gratuit

Des consultants commerciaux proches des clients et expérimentés : Pour son activité de courtage en location de voitures, la Société a mis en place une équipe de consultants expérimentés pour répondre au mieux aux exigences de ses clients. Spécialisés par pays, les conseillers d'AUTO ESCAPE sont de véritables globes trotteurs eux-mêmes et connaissent les particularités routières des pays pour lesquels ils procèdent à des réservations de véhicules. Ainsi, ils peuvent guider avec efficacité les clients en fonction des destinations choisies et des utilisations prévues du véhicule.

6.4 Une organisation structurée

La structure d'AUTO ESCAPE bénéficie d'une organisation opérationnelle simple dirigée par une équipe de managers expérimentés et complémentaires.

6.4.1 Le management

AUTO ESCAPE compte un effectif de 39 collaborateurs à fin septembre 2006 encadré par une équipe de management particulièrement expérimentée :

• **Bruno COULY**, 48 ans – Président-Directeur Général

Bruno COULY a démarré sa carrière dans l'univers des radios libres avant de fonder et diriger SEFAR, un groupe leader dans l'exploitation de médias locaux qui sera cédée en 1995. Il fonde alors Optone, l'un des premiers opérateurs de télécommunications français qu'il cède en 1997.

En 1998, il crée et dirige une nouvelle société, Qualiope, spécialisée dans la mesure de qualité de service de réseaux télécoms et Internet. En 2001, Qualiope est présente dans 6 pays européens et emploie 65 personnes. Après avoir revendu ce groupe à un équipementier canadien, Bruno Couly se spécialise dans le conseil en développement des entreprises. Il accompagne des opérateurs télécom, des SSII et PME dans leur stratégie de croissance avant de reprendre, à 47 ans, Auto Escape en mai 2005. A cette fin, il organise l'entrée de financiers au capital dans le cadre d'un montage LBO.

• **Alain VALDENNAIRE**, 41 ans – Directeur des Opérations Technologiques

Ingénieur diplômé de l'école Centrale Paris, Alain Valdenaire a assuré la direction de grands projets chez EADS puis AREVA, de 1985 à 1999, en particulier le développement de systèmes d'information complexes (secteurs de l'aéronautique et du nucléaire).

Dès la création d'AUTO ESCAPE, il a conçu et développé le système d'information de la Société et en particulier la plateforme de réservation.

Depuis mai 2005, il assure la direction des opérations de la Société dont il est également administrateur.

• **Olivier SELLEM**, 44 ans – Directeur Marketing et Commercial

Diplômé en Informatique de Gestion et en Organisation des Entreprises, il a acquis une expérience professionnelle de plus de 20 ans dans les métiers du tourisme et de l'informatique, basée sur une polyvalence marketing, commercial et technologique.

Il a débuté sa carrière dans l'informatique en 1983 en tant qu'ingénieur informatique puis comme ingénieur technico-commercial dans des SSII et a rejoint ensuite le monde du tourisme en 1988 en intégrant un tour opérateur spécialisé sur l'Amérique du Nord et le Brésil.

En 1990, il fonde sa propre société de marketing, de courtage et de représentation de tour-opérateurs étrangers et autres prestations touristiques souhaitant se faire commercialiser sur le marché français des agents de voyages et tour-opérateurs français.

Après avoir cédé sa société à ses deux associés il rejoint AVIS France en 1998 pour prendre en charge la commercialisation auprès des grands comptes nationaux, tours opérateurs, brokers, agences on line.

En 2005, il prend la direction nationale des Ventes Loisirs Internationales de AVIS France et poursuit le management de l'activité d'e-commerce qu'il avait mise en place.

Olivier SELLEM a rejoint AUTO ESCAPE en octobre 2006 pour prendre en charge la Direction Marketing et Commerciale.

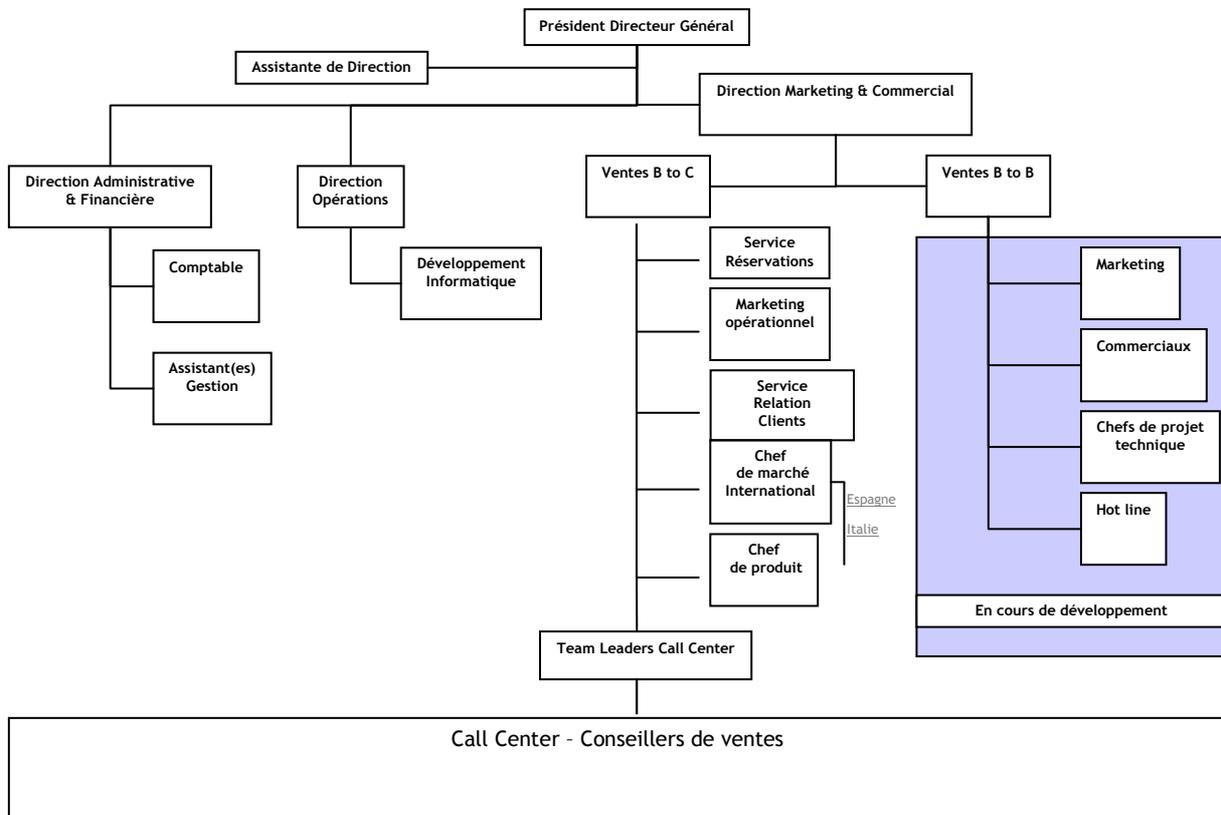
• **Jean-Christophe BRUN**, 34 ans – Directeur Financier

De formation ingénieur complétée par un Master Audit & Conseil de l'ESCP, Jean Christophe BRUN a acquis une expérience professionnelle de près de 10 ans dans les métiers de la Finance d'entreprise, de l'audit et du conseil aux entreprises. Il a débuté sa carrière au sein du cabinet d'Audit et de Conseil Arthur Andersen avant d'intégrer en mai 2000 le Département d'audit interne du Club Méditerranée en tant que chef de mission.

Il rejoint ensuite le cabinet Salustro-Reydel (Groupe KPMG) à Marseille où il a été chargé de créer et développer une ligne de service Gestion des Risques & Audit Interne pour tout le bassin méditerranéen. Jean-Christophe BRUN a rejoint AUTO ESCAPE en septembre 2006.

6.4.2 Organigramme opérationnel

Etant donné son activité de courtage, AUTO ESCAPE a mis en place une organisation souple et orientée vers les services clients, comme le présente l'organigramme opérationnel ci-dessous.



6.4.3 Principales fonctions

Direction commerciale

Les trois principales attributions de la fonction commerciale sont de :

- Assurer les relations commerciales avec les partenaires loueurs

Une des missions clés de la fonction commerciale réside dans les négociations de conditions tarifaires avec les partenaires loueurs. Pour les principaux d'entre eux, ces négociations font l'objet d'accords cadres dont les termes sont revus une fois par an alors que certains loueurs préféreront des accords pays par pays.

Ces contrats cadres définissent les grilles tarifaires applicables et les conditions de paiement.

Au-delà des contrats cadres, la Société entretient des relations avec ses partenaires loueurs pendant toute l'année ; en particulier elle reçoit régulièrement ses partenaires dans ses locaux de Pertuis.

Enfin, la direction commerciale veille à disposer pour chacune des destinations de plusieurs partenaires. La moyenne est entre deux à trois partenaires par pays, voir jusqu'à cinq pour certains.

- Organiser le bon fonctionnement du « call-center » intégré

La seconde mission essentielle de la fonction commerciale concerne le management de la plateforme téléphonique. Celle-ci comptait début octobre 2006 20 conseillers, 1 superviseur et 2 conseillers en charge des réservations auprès des partenaires.

L'optimisation de cette plateforme constitue un des enjeux clés en terme de productivité de la Société. Les trois facteurs déterminants résident :

- d'une part en la capacité d'anticipation d'AUTO ESCAPE face à la saisonnalité structurelle de l'activité. Un agrandissement récent des locaux permet d'avoir en haute saison jusqu'à 66 postes de conseillers contre 26 l'an passé. La modularité du temps de travail est également un des outils clés pour absorber au mieux des périodes de fortes activités (élargissement des plages horaires ...etc).

- D'autre part, la qualité de recrutement des nouveaux conseillers et leur rapidité de montée en puissance dans leur fonction. La convivialité et l'ergonomie très développées du système d'information utilisé par les conseillers permet en général aux nouveaux arrivants d'être indépendants dès les 1ers jours.

L'efficacité du call-center se traduit par un taux de transformation élevé (appels téléphoniques ou relances téléphoniques des demandes de devis déposées sur le site) qui s'est établi à près de 62% sur l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Jusque là structurée en fonction d'une approche unique vers le particulier, la direction commerciale s'est récemment étoffée d'un pôle B-to-B en charge de mettre en œuvre une stratégie de déploiement de l'offre vers les professionnels du tourisme. A cette fin, un directeur marketing et commercial plus orienté vers le B-to-B a été recruté en octobre 2006. Ses fonctions opérationnelles porteront tant sur des aspects commerciaux que technologiques en relation directe avec la direction technique en vue du développement d'outils spécifiques dédiés aux professionnels.

► Administrer le contenu du site Internet

Outre la mise à jour permanente du contenu disponible sur le site Internet, la direction commerciale assure également la mise à jour de tout le module tarifaire générant les propositions de devis que cela soit lors de la renégociation annuelle des contrats cadres ou lors des offres promotionnelles ponctuelles. Il s'agit d'une mise à jour particulièrement lourde compte tenu de la multitude d'offres possibles (nombre de jours, modèles, pays, options particulières, etc).

► Superviser le service Relation client

La direction commerciale veille également à maintenir le plus haut niveau de satisfaction de ses clients. A ce titre, deux personnes sont chargées d'instruire le suivi de la satisfaction client après retour du véhicule loué.

Direction technique

Sous la responsabilité d'Alain Valdenaire, la direction technique a pour principales missions :

► D'assurer le développement et la mise à jour permanente du système d'information de la Société,

Les développements récents ont porté notamment sur les accès multilingues et sur la possibilité d'interconnexion avec les systèmes d'information de loueurs partenaires pour éviter les ressaisies de réservation ou de facturation avec les risques d'erreurs que cela comporte.

Le design et l'ergonomie des sites pour les utilisateurs, internes (plateforme de réservation) et externes (clients) sont régulièrement améliorés.

► De veiller à la disponibilité et l'adéquation des moyens techniques de la plateforme téléphonique,

► De veiller aux aspects sécuritaires des sites Internet et de la plateforme technologique de la Société. L'ensemble des serveurs appartient à la Société mais sont hébergés auprès d'un prestataire spécialisé à Marseille avec lequel AUTO ESCAPE dispose de deux connexions. Ce prestataire assure contractuellement un débit minimum garanti et en cas de défaillance, un rétablissement de la liaison en deux heures. Un troisième site d'hébergement, à Sophia Antipolis, a été mis en œuvre pour dupliquer et sauvegarder les bases de données.

AUTO ESCAPE dispose de deux systèmes permanents composés chacun de 7 serveurs communicants entre eux et pouvant pallier à l'éventuelle défaillance de certains d'entre eux.

Des systèmes d'alerte à distance destinés à prévenir d'éventuelles défaillances des serveurs, d'anomalies du trafic réseau ainsi que de l'intégrité des machines sont également mis en place.

L'équipe de la direction technique est composée de 4 collaborateurs qui assurent la quasi intégralité de cette mission avec un recours très limité à de la sous-traitance.

Se reporter également au paragraphe 6.3.2.

Direction administrative et financière

Les principales missions incombant à la direction administrative et financière sont :

- Le reporting financier : un suivi quotidien des ventes encaissées et de la marge commerciale est assuré grâce au système d'information développé en interne. Une situation comptable trimestrielle est également établie.

- Etablissement de prévisions budgétaires : un budget est établi une fois par an et fait l'objet d'un suivi rigoureux
- La production des états financiers : celle-ci était jusqu'à présent sous traitée auprès d'un cabinet d'expertise comptable. Grâce à l'arrivée d'un directeur financier en septembre 2006, cette fonction sera progressivement intégrée dès l'exercice en cours,
- La gestion de trésorerie et du risque de change.

6.5 La stratégie de développement

Fort de ses acquis actuels sur un plan tant commercial que technologique, AUTO ESCAPE entend poursuivre sa stratégie de conquête de parts de marché. L'ambition d'acquies un statut de leader européen dans un horizon de 3 ans a conduit la Société à privilégier deux axes complémentaires à mener de front :

- La consolidation de sa position actuelle dans le B to C,
- La déclinaison de l'offre actuelle à destination des professionnels du tourisme.

6.5.1 Conforter la position concurrentielle de la Société sur le marché du courtage de location de voitures.

AUTO ESCAPE va engager diverses actions afin de consolider sa position actuelle et de s'affirmer comme l'acteur de référence, forte du modèle mis en place et dont l'efficacité est aujourd'hui démontrée

Les actions à entreprendre sont de différents ordres :

- a) Institutionnaliser la Société grâce à un plan de communication en vue de bénéficier d'une notoriété accrue,
- b) Poursuivre le déploiement international avec
 - le lancement de nouvelles versions linguistiques du site et
 - pour les pays d'Europe à fort potentiel européens, l'ouverture de bureaux sur place,
- c) Elargir l'offre camping-cars. Après une période de test réussie pour la France sur ce nouveau type de produit, l'offre devrait être élargie sur des zones où ce type de véhicules est particulièrement adapté (Etats-Unis...),
- d) Augmenter la productivité du dispositif commercial en optimisant la modularité de sa plateforme et ainsi, améliorer le service client (plages horaires élargies ...).

6.5.2 Aborder le marché des professionnels du tourisme

Suite aux mutations récentes et profondes du secteur du tourisme, AUTO ESCAPE estime disposer d'un modèle qui devrait lui permettre de s'affirmer comme un nouvel acteur aux côtés des professionnels du tourisme.

Ainsi, AUTO ESCAPE prévoit de :

- a) mettre en place une offre vers les tours opérateurs et les agences de voyages en « marque blanche », en proposant de prendre en charge pour ces opérateurs la gestion complète des locations de voiture pour les loisirs, de la réservation à la facturation,
- b) développer les offres de « cross selling » en facilitant, à partir de la réservation de la voiture, les réservations de ferry, d'hôtels et autres prestations touristiques,
- c) positionner son offre sur tous les canaux de distribution de l'e-tourisme.

A cette fin, AUTO ESCAPE va devoir concevoir et décliner une déclinaison B-to-B de son offre actuelle et en développer les outils technologiques adaptés à sa mise en œuvre sur le terrain.

7 ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Néant.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1 Descriptif

Le seul site de la Société est celui de son siège social situé à Pertuis (Vaucluse).

Ces locaux d'une superficie totale de 850 M2 résultent d'une superficie initiale de 320 M2 et d'un agrandissement récent portant sur un total de 530 M2 loués auprès de la SCI PLT IMMO, dans le cadre d'un bail commercial de type « 3-6-9 » pour une durée de 9 ans allant du 15 novembre 2006 au 14 novembre 2015.

Cette SCI étant contrôlée par Monsieur Roland COUPAT, également actionnaire d'AUTO ESCAPE, une attestation d'équité sur le montant du loyer acquitté par la Société, soit un montant annuel hors taxes de 95 400 € charges locatives incluses et révisable annuellement, a été établie par un tiers indépendant. Se reporter au paragraphe 23.

8.2 Question environnementale

Néant compte tenu de l'activité.

8.3 Principales immobilisations

La principale immobilisation de la Société concerne l'outil informatique propriétaire T'RESA. Se reporter au paragraphe 6.3.2.

La Société est propriétaire de tous les actifs nécessaires à son exploitation.

9 EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

9.1 Examen de la situation financière et du résultat des exercices clos les 30 septembre 2006, 2005 et 2004.

La Société telle qu'elle se présente à la date du présent document de base résulte de la fusion par absorption de la société opérationnelle, anciennement dénommée Escape Voyages, par le holding qui avait été constitué en février 2005 pour son rachat par le dirigeant actuel et un groupe de financiers. Cette opération a été approuvée par une assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005.

Par conséquent, pour l'analyse comparative des données historiques, les commentaires sur les résultats et la situation financière sont présentés sur la base des données financières pro forma établies sur les exercices clos au 30 septembre 2004 et 2005 comme si la fusion avait été réalisée au 1^{er} octobre 2003.

| (en K€) | 30/09/2006 social | 30/09/2005 pro forma | 30/09/2004 pro forma |
|---------------------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|
| Chiffre d'affaires | 16 242 | 11 634 | 8 949 |
| Résultat d'exploitation | 1 172 | 923 | 574 |
| Résultat financier | -121 | -287 | -185 |
| Résultat courant | 1 051 | 637 | 390 |
| Résultat net | 579 | 372 | 77 |
| Actif immobilisé net | 6 808 | 7 193 | 6 540 |
| Capitaux propres | 5 597 | 2 358 | 1 313 |
| Dettes financières LT | 2 217 | 6 702 | 6 062 |
| <i>dont emprunt convertible</i> | 0 | 3 200 | 3 200 |
| Total bilan | 13 845 | 14 213 | 11 216 |

Le chiffre d'affaires de la Société est constitué de prestations de locations de véhicules. Le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires correspond au « pick up » du véhicule par le client, c'est-à-dire le premier jour de location.

9.1.1 Comparaison des exercices clos entre le 30 septembre 2006 et le 30 septembre 2005

Chiffre d'affaires : Les ventes progressent de 40% passant de 11 634 K€ à 16 242 K€ dont 9 416 K€ (58%) pour des locations en France et en Europe et 6 826 K€ (42%) sur des destinations dans le reste du monde.

Résultat d'exploitation : Conséquence directe de la progression du CA, le résultat d'exploitation progresse de 923 K€ à 1 172 K€, soit +27%. Le principal poste des charges d'exploitation, « Autres achats et charges externes », constitué essentiellement des achats de journées de location auprès des loueurs de voitures, évolue parallèlement au chiffre d'affaires (+40%). La très forte activité a nécessité de renforcer les équipes ce qui conduit les charges de personnel à progresser de 26% (1 253 K€ au 30 septembre 2006 contre 995 K€ sur l'exercice précédent).

Résultat courant : La Société dégage un résultat courant (1 051 K€) nettement en croissance de 65% sur le résultat courant de l'exercice précédent (637 K€).

Le résultat financier au 30 septembre 2006 se décompose de la façon suivante :

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| Produits : | 420 K€ |
| ○ Gain de change : | 201 K€ |
| ○ Produits nets de cession de VMP : | 4 K€ |
| ○ Autres produits financiers : | 92 K€ |
| ○ Reprises : | 124 K€ |
| Charges : | 541 K€ |
| ○ Intérêts et charges financières | 274 K€ |
| ○ Perte de change | 267 K€ |

Le résultat de change provient, pour sa part, des transactions faites en devises : la société facture 100 % de ces prestations en euros mais doit acquitter certaines de ses prestations en devises.

Résultat net : Après un résultat exceptionnel de -41 K€ et un impôt sur les sociétés au taux normal, le résultat net atteint 579 K€ soit une augmentation de plus de 56% sur l'exercice précédent.

Capitaux propres : Au-delà du résultat net dégagé, les capitaux propres de la Société ont été majorés de 3,2 M€ suite à la conversion des obligations convertibles souscrites en avril 2005 par les actionnaires financiers, à l'occasion de la fusion absorption de la société opérationnelle par le holding.

Endettement : L'endettement financier principal est constitué de la dette senior conclue avec les banques lors de l'acquisition de la société opérationnelle Escape Voyages. Par rapport à l'exercice précédent il se trouve minoré de 3,2 M€ suite à la conversion des obligations convertibles souscrites en avril 2005.

Trésorerie : la trésorerie disponible au 30 septembre 2006 s'établit à 5 880 K€ dont 4 082 K€ placés en SICAV monétaires.

9.1.2 Comparaison des exercices clos entre le 30 septembre 2005 et le 30 septembre 2004

Chiffre d'affaires : Les ventes progressent de 30% passant de 8 949 K€ à 11 634 K€ sous l'effet conjugué d'un marché favorable et du développement de la stratégie de communication de la nouvelle direction.

Résultat d'exploitation : Conséquence directe de la progression du CA, le résultat d'exploitation évolue de 574 K€ à 923 K€, soit une augmentation de 61%.
Les achats externes augmentent de 25%, quasi parallèlement au chiffre d'affaires et les charges de personnel de 71%.

Résultat courant : après impact du résultat financier négatif de 287 K€ (du fait de la charge de la dette financière d'acquisition) le résultat courant s'établit à 637 K€ soit + 63% par rapport au résultat courant de l'exercice précédent (390 K€).

Résultat net : Après un résultat exceptionnel de 60 K€ et un impôt sur les bénéfices de 325 K€, le résultat net s'établit à 372 K€.

Capitaux propres : Ils progressent principalement du fait du résultat net dégagé et de l'apport en nature correspondant au système d'information développé par A. Valdenaire.

Endettement : L'endettement financier principal est constitué de la dette conclue avec les banques et de l'emprunt en obligations convertibles émis lors de l'acquisition de la société opérationnelle Escape Voyages.

Trésorerie : la trésorerie disponible au 30 septembre 2005 s'établit à 5 163 K€, essentiellement placée en SICAV monétaires, contre 3 321 K€ à la fin de l'exercice précédent.

9.2 Résultat d'exploitation

9.2.1 Facteurs internes importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation

En dehors de facteurs exogènes à la Société, la mise en œuvre d'une politique d'embauche soutenue sur des fonctions de type R&D ou administration pourrait avoir un impact sensible sur la marge d'exploitation.

9.2.2 Changement important dans les états financiers

La fusion-absorption de la société opérationnelle ESCAPE VOYAGES par le holding ESCAPE VOYAGES HOLDING au 30 septembre 2006 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005 a eu pour effet de modifier substantiellement la structure des états financiers au 30 septembre 2006 par rapport à ceux de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement, ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'Émetteur.

Néant.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Capitaux de l'émetteur

Capitaux propres

Au 30 septembre 2006, les capitaux propres d'AUTO ESCAPE s'élèvent à 5 597 K€ contre 2 358 K€ au 30 septembre 2005 en données financières pro forma. La principale évolution concerne la conversion des obligations convertibles (3 200 K€).

10.2 Commentaires sur les flux de trésorerie

| (en K€) | 30/09/2006 | 30/09/2005 Proforma | 30/09/2004 proforma |
|--|--------------|------------------------|------------------------|
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 1 681 | 1 354 | 312 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | -172 | -127 | -6 868 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -378 | 312 | 6 728 |
| VARIATION DE TRESORERIE | 1 132 | 1 539 | 172 |
| TRESORERIE A LA CLOTURE | 5 875 | 4 743 | 3 204 |

Flux de trésorerie d'exploitation

| (en K€) | 30/09/2006 | 30/09/2005 Proforma | 30/09/2004 proforma |
|--|------------|------------------------|------------------------|
| Marge Brute d'Autofinancement | 662 | 482 | 261 |
| Variation du Besoin en Fonds de Roulement | -1019 | -872 | -51 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 1 681 | 1354 | 312 |

La Société présente chaque année des flux de trésorerie d'exploitation positifs et en croissance provenant d'une part du résultat dégagé et d'autre part du besoin en fonds de roulement structurellement négatif. En effet les clients paient à la réservation du véhicule alors que les fournisseurs sont réglés en moyenne 30 jours après la prestation de location.

Flux de trésorerie d'investissement

Comme expliqué au paragraphe 5.2.1, l'activité de la Société requiert peu d'investissements à l'exception d'équipements bureautiques et informatiques nécessaires pour accompagner le développement et notamment pour le renforcement de la plateforme téléphonique.

Sur l'exercice au 30 septembre 2005, un montant de l'ordre de 700 K€ relatif au système d'information avait été comptabilisé.

Les investissements de l'exercice au 30 septembre 2004 incluent pour leur part un investissement financier pour 6 655 K€. Il s'agit du prix d'acquisition de la société opérationnelle par le holding Escape Voyages Holding.

Flux de trésorerie de financement

De même que pour les flux d'investissement, les flux de financement significatifs correspondent au financement de l'acquisition de Escape Voyages à hauteur de

- 806 K€ par augmentation de capital,
- 3 200 K€ par émission d'obligation convertibles,
- 2 500 K€ par endettement bancaire.

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement.

A la date du présent document de base, AUTO ESCAPE dispose d'un endettement financier de 2 084 K€ correspondant au solde de la dette senior contractée à l'occasion du rachat de Escape Voyages par Escape Voyages Holding (dénommée AUTO ESCAPE depuis le 30 septembre 2006).

Ce solde de dettes financières sera remboursé par anticipation sous condition suspensive de l'introduction de la Société sur Alternext.

10.4 Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux propres par la Société.

10.5 Sources de financements attendues, nécessaires pour honorer les engagements

En raison de sa trésorerie actuelle et de ses capitaux propres et des financements dont elle dispose déjà, la Société n'a besoin d'aucune autre source de financement externe pour honorer ses engagements souscrits à la date du présent document de base.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES, MARQUES ET NOMS DE DOMAINES

Se reporter aux :

- paragraphe 6.3.2 où est décrit le support technologique mis au point par la Société,
- paragraphe 6.4.3 figure le descriptif de la Direction technique de la Société,
- paragraphe 4.4.2 pour les marques et noms de domaines.

12 TENDANCES

12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice

Depuis le 1^{er} octobre 2006 (début d'exercice) l'environnement de marché continue à être favorable au développement des activités de la Société. Le niveau d'activité reste soutenu.

AUTO ESCAPE a lancé son offre « zéro franchise » qui présente un avantage complémentaire aux clients locataires (comme décrit au paragraphe 6.1.4).

De plus l'offre camping car, initiée au printemps 2006, sera étendue à 12 pays au cours du 1^{er} trimestre 2007.

Pour accompagner son fort développement, la Société a renforcé son équipe de direction (cf. paragraphe 6.4) et a installé ses équipes dans une extension de ses locaux, permettant en particulier l'agrandissement de la plateforme de réservation.

12.2 Tendances connues, incertitude, demande, d'engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sur les perspectives de la Société

Néant.

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions ou estimations de bénéfice.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Dirigeants et administrateurs

14.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

| Nom | Mandat et fonction dans la Société | Fonction en dehors de la Société | Date de 1ère nomination | Date de fin de mandat | Adresse professionnelle |
|--|------------------------------------|--|-------------------------|---|-------------------------|
| Bruno COULY | Président Directeur Général | néant | 15-déc-06 | AG à tenir dans l'année 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé | siège social |
| Alain VALDENNAIRE | administrateur | néant | 15-déc-06 | AG à tenir dans l'année 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé | siège social |
| VIVERIS Management représenté par Thierry BLONDEL | administrateur | Dir. de participations VIVERIS management | 15-déc-06 | AG à tenir dans l'année 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé | |
| OFI Private Equity représenté par Jérôme DELMAS | administrateur | Directeur Général OFI Private Equity | 15-déc-06 | AG à tenir dans l'année 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé | |
| Jean Christophe VIARD | administrateur | gérant JCV Entreprises | 15-déc-06 | AG à tenir dans l'année 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé | |

Le président directeur général ainsi que Alain Valdenaire ont pour adresse professionnelle le siège social de la Société.

Les autres administrateurs ont pour adresse professionnelle :

- VIVERIS Management : 6 allées Turcat Méry – 13 008 Marseille,
- OFI Private Equity : 1 rue Vernier – 75 017 Paris,
- Jean Christophe VIARD : 14 rue Benoit Bennier – 69 260 Charbonnières les Bains

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter au paragraphe 14.1.3).

Il n'existe entre les personnes listées ci-dessus aucun lien familial.

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années,

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée en sa qualité de dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires.

14.1.2 Autres mandats sociaux et fonctions exercées

| Nom | Autres mandats en cours | Autres mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices mais qui ne sont plus exercés à ce jour |
|---|--|---|
| Bruno COULY | Gérant de : BC Développement EURL COTWIN SARL | néant |
| Alain VALDENNAIRE | Gérant de SOLYVAL SARL Administrateur de Global FPS | néant |
| VIVERIS Management représenté par Thierry BLONDEL | membre du Conseil de surveillance AEROWATT | néant |
| OFI Private equity représenté par Jérôme DELMAS | Membre du Comité de suivi de AXSON Polymers Technologies Membre du Conseil de surveillance de Industrielle et financière d'Omaha Censeur de : BES Invest Supporter | néant |
| Jean-Christophe VIARD | Administrateur de l'association APIA | Directeur Général de Aventuria SA Président Directeur Général de Colline SA Administrateur de Fayolle |

14.1.3 Biographies

Bruno Couly, Président Directeur Général, AUTO ESCAPE
(se reporter au paragraphe 6.4.1)

Alain VALDENNAIRE, administrateur, Directeur de Opérations, AUTO ESCAPE
(se reporter au paragraphe 6.4.1)

Jérôme DELMAS, Directeur Général OFI Private Equity

EM Lyon (Mastère d'ingénierie financière) et diplômé analyste financier SFAF, Jérôme DELMAS a débuté sa carrière professionnelle comme analyste financier chez McDonald's avant de créer et diriger, depuis l'année 2000, OFI Private Equity, filiale de capital investissement du groupe Ofivalmo, où il anime une équipe d'une dizaine de collaborateurs. Il réalise des investissements en capital développement dans des entreprises de différents secteurs d'activité et a procédé au lancement de plusieurs fonds, de type FCPR, FCPI et FIP.

Thierry BLONDEL, Directeur de Participations VIVERIS Management

IEP Paris, Executive MBA du CPA /HEC. Après un début de parcours professionnel dans un cabinet d'audit, il a rejoint la SDR du Sud Est pour instruire les demandes de financement de PME. Thierry BLONDEL a occupé des fonctions de Directeur régional de SOFARIS (groupe OSEO) qui intervient en garantie des banques et des sociétés de capital risque sur des dossiers de PME. Directeur de participations depuis 1994, après avoir exercé cette fonction au sein de LMBO Finance, il a rejoint VIVERIS Management depuis 2000.

Jean Christophe VIARD, administrateur indépendant

De formation école de commerce (AUDENCIA), Jean Christophe VIARD a commencé sa carrière professionnelle comme auditeur financier (Ernst & Young). Il a ensuite créé, dès 1991, la société Aventuria, tour-opérateur à la fois fabricant et distributeur de voyages, suivant un concept haut de gamme et sur-mesure. En tant que Directeur général de Aventuria, il a développé la société jusqu'à sa cession en 2005 au groupe First Choice. La société a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 20 M€ et une rentabilité nette proche de 5%. Il est actuellement membre du Conseil d'administration de l'association APIA (groupement d'Administrateurs Professionnels Indépendants Associés).

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

Le Président Directeur Général et les administrateurs qui constituent l'équipe dirigeante sont actionnaires de la Société à l'exception de M. Viard. Voir détail au paragraphe 18.1.

Aucun conflit potentiel n'existe entre, les devoirs à l'égard de la Société, de l'un de ses administrateurs et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs qui leur incombent.

A ce jour, aucune des personnes citées au 14.1 n'est concernée par une quelconque restriction concernant la cession de leur participation dans le capital social à l'exception des conditions prévues au pacte (cf paragraphe 18.5).

Aucun dirigeant, ni administrateur ne détient de participation chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la Société.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Au titre des exercices clos les 30 septembre 2006 et 30 septembre 2005, la Société était sous forme de SAS. Afin de fournir l'information la plus pertinente, les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations versées aux dirigeants de la Société dans sa forme juridique actuelle.

Exercice clos le 30 septembre 2006

| | Rémunération brute totale (€) (hors charges) | Partie fixe | Partie variable | Avantage en nature | Jetons de présence | Régime complémentaire de retraite |
|---------------------------|--|-------------|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Bruno COULY | 89 660 | 65 000 | 24 660 | néant | néant | néant |
| Alain VALDENAIRE | 149 860 | 85 200 | 64 660 * | néant | néant | néant |
| Viveris Management | néant | | | | | |
| OFI Private Equity | néant | | | | | |

* dont 40 K€ de prime exceptionnelle décidée par le Comité stratégique du 19 juillet 2006 pour la réalisation de développements comptabilisés en immobilisations.

Exercice clos le 30 septembre 2005

| | Rémunération brute totale (€) (hors charges) | Partie fixe | Partie variable | Avantage en nature | Jetons de présence | Régime complémentaire de retraite |
|-------------------------|--|-------------|-----------------|--------------------|--------------------|-----------------------------------|
| Bruno COULY | 34 820** | 25 559 | 7 194 | néant | néant | néant |
| Alain VALDENAIRE | 102 463 | 85 200*** | 17 263** | néant | néant | néant |
| Viveris Management | néant | | | | | |
| OFI Private Equity | néant | | | | | |

** Rémunération versée sur 5 mois à l'occasion du 1^{er} exercice de Voyages Escape Holding

*** Dont 59 267 € provenant de Escape Voyages Holding et 25 933 € provenant de Escape Voyages

La rémunération du Président a fait l'objet d'une décision du Comité stratégique du 4 mai 2005. Elle comporte une partie fixe de 65 000 € et une partie variable équivalente à 2% de l'EBIT réalisé par la Société. Il a été décidé de plus que le Président bénéficie de la mise à disposition non exclusive d'un véhicule d'une valeur maximale neuve de 35 000 €.

A compter du 1^{er} octobre 2006 la rémunération annuelle fixe du président a été portée à un montant brut de 100 000 €, outre une partie variable composée d'un bonus de 30 000 € brut si les objectifs de chiffre d'affaires et de résultat d'exploitation prévus au budget sont atteints. Un avantage en nature pour l'utilisation du véhicule sera constaté sur l'exercice en cours pour un montant estimé à 1 000 €.

Alain VALDENAIRE, administrateur et Directeur des Opérations Technologiques, n'a pas de contrat de travail avec la Société. Il est rémunéré via la société SOLYVAL dont il est actionnaire dirigeant, suivant un contrat établi entre SOLYVAL et AUTO ESCAPE et dont les termes sont présentés au paragraphe 19.

L'ensemble des rémunérations qui lui sont versées par la Société sont reproduites dans les tableaux ci-dessus.

A compter du 1^{er} octobre 2006, la rémunération fixe a été portée à 93.720 € HT payable par versement mensuel de 7.810 € HT ; la partie variable de la rémunération, équivalente à 2% du résultat d'exploitation est maintenue.

M. Valdenaire remplit une fonction à temps complet dans la Société.

15.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

En cas de révocation de son ou ses mandats sociaux dans la Société, Bruno Couly bénéficierait, sauf pour faute assimilable à une faute grave ou lourde, d'une indemnité conventionnelle d'un montant

forfaitaire égal à la rémunération globale brute (fixe et variable) perçue au cours des douze derniers mois.
A l'exception de ce qui précède, la Société n'a pas accordé de primes d'arrivée ni de départ à ces personnes.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Direction de la Société

Jusqu'au 15 décembre 2006, la Société était sous forme de société par actions simplifiée qui avait statutairement choisi de confier l'administration et la direction de la Société à un organe collégial dénommé « Comité stratégique » et non au seul Président. Depuis cette date, elle a été transformée en société anonyme à conseil d'administration. Chaque administrateur doit détenir une action de la Société au titre de son mandat.

La composition détaillée du conseil d'administration figure au paragraphe 14.1.

La transformation en société anonyme étant très récente, le conseil d'administration ne s'est réuni qu'une fois.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006, le Comité Stratégique s'est réuni cinq fois. Le taux de présence moyen de ses membres s'est élevé à 90%.

Exercice de la Direction générale de l'entreprise

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Bruno COULY, son Président-Directeur Général.

En effet, par décision en date du 15 décembre 2006, le Conseil d'administration a choisi d'opter pour la non dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Bruno Couly aux fonctions de Président-Directeur Général.

16.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

Une convention a été signée entre la Société et la société SOLYVAL, dont Alain VALDENNAIRE, administrateur de la Société, est l'actionnaire dirigeant. Cette convention organise les conditions d'intervention d'Alain VALDENNAIRE auprès de la Société (se reporter au paragraphe 19).

16.3 Comités d'audit et de rémunération

Compte tenu de sa taille encore limitée, AUTO ESCAPE vient d'engager une réflexion quant aux pratiques à adopter en matière de « corporate governance ».

La Société ne dispose donc à ce jour d'aucun comité spécialisé, ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques.

Le Conseil d'administration comprend un administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

Conformément aux pratiques, la définition retenue par la Société d'un administrateur indépendant est la suivante : il s'agit d'un administrateur qui n'a pas de fonction exécutive dans l'entreprise, et qui, a fortiori, n'est pas membre de la direction. Par ailleurs :

* Il ne doit pas être un actionnaire important de la société ni un dirigeant d'une société actionnaire de l'entreprise,

* Il n'est pas un ancien directeur récent de la société,

* Il n'est pas un client ou un fournisseur important de la société,

* Il n'a pas d'arrangement contractuel avec la société à l'exception de son mandat d'administrateur,

* Il n'a pas d'intérêt ou d'activité qui pourrait être perçu comme pouvant porter préjudice à sa capacité d'agir dans les meilleurs intérêts de l'entreprise.

La Société n'a pas d'administrateur élu par les salariés.

16.4 Rapport du Président sur le contrôle interne

Au titre de la dernière clôture, la Société sous forme de SAS non cotée, n'était pas légalement tenue d'établir un rapport relatif aux travaux du conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne.

Le rapport présenté ci-dessous a été établi pour les besoins du présent document de base.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

En application de l'article L. 117 de la Loi de Sécurité Financière du 2 août 2003, j'ai l'honneur de vous présenter par ce document les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la société Auto Escape S.A.S. ; je rappelle par ailleurs que la société est aujourd'hui engagée dans un processus qui la conduira à se transformer en S.A.

1. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

1.1. Définition retenue des procédures de contrôle interne au sein de la société Auto Escape SAS (*source : IFACI*)

Les procédures de contrôle interne sont constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein d'une organisation, qui visent à :

- S'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
 - se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
 - s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux et leurs délégataires, notamment en matière de politique de gestion des risques,
- Vérifier que les communications internes et externes reflètent avec sincérité la situation et l'activité de l'organisation.

1.2 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Auto Escape S.A.S. est courtier en location de voitures : son activité consiste donc à lier des relations avec les partenaires loueurs de voiture afin d'obtenir les meilleurs prix de prestations pour ensuite proposer des tarifs plus compétitifs au grand public, que la société adresse au moyen d'un centre d'appels et de sites Internet.

1.2.1. L'organisation comptable de la société Auto Escape S.A.S.

a. Les acteurs :

Auto Escape S.A.S sollicite les services d'un cabinet d'expertise comptable (*le Cabinet I.M.G.C.*) pour son arrêté des comptes annuels au 30 septembre ainsi que pour les situations comptables intermédiaires. L'expert comptable exerce également une mission de révision des comptes.

En interne, la société dispose des services dédiés suivants :

- traitement des factures fournisseurs avec une assistante de gestion dédiée,
- suivi des clients (opérations d'encaissement/règlement) avec une assistante de gestion dédiée,
- suivi des comptes de trésorerie que tient également une autre assistante de gestion.

Au-delà, la société s'est dotée au cours du dernier exercice d'une comptable dont le rôle est d'assurer la tenue de la comptabilité générale de l'entreprise sous le logiciel CEGID.

Egalement au cours de l'exercice qui se clôture, la société a recruté un directeur administratif et financier ; son rôle est de superviser les activités de la société dans les domaines de gestion et de permettre une séparation des fonctions satisfaisante.

b. Les outils informatiques :

Notre société dispose d'un système d'exploitation en interne (T-résa, système propriétaire de l'entreprise, développé en interne). Ce système permet également d'alimenter directement la comptabilité de la société. Par ailleurs, je rappelle que la société a choisi de migrer sa comptabilité de son système de gestion intégrée vers CEGID.

1.2.2. Les procédures de contrôle interne applicables aux processus financiers

De par l'activité d'Auto Escape S.A.S., il apparaît que les principaux processus sont :

- (1) le processus clients/ventes
- (2) le processus fournisseurs/achats

- (1) Les procédures de contrôle interne liées aux clients/ventes

Il convient de rappeler, avant toute chose, que la société est régulièrement assurée pour l'exercice de son activité et dispose également d'une licence d'agence de voyage.

Dans l'aspect opérationnel, de par son activité grand public, la société gère un volume quotidien important de transactions clients (paiements cartes bancaires). Une part importante de ce process est interfacée avec les systèmes bancaires ; la société contrôle quotidiennement le déversement des transactions clients dans ses comptes bancaires.

- (2) Les procédures de contrôle interne liées aux fournisseurs/achats

Dans le cadre de l'activité de la société, la relation fournisseurs (partenaires-loueurs de voiture) est primordiale. La société dispose de contrats avec chacun de ses partenaires-loueurs. Les dispositions contractuelles sont ensuite paramétrées dans le système d'information pour en permettre l'exploitation. A ce sujet, l'alimentation des bases informatiques est confiée au service informatique et le service commercial assure une fonction de contrôle (séparation des fonctions).

Toutes les factures sont ensuite contrôlées à leur réception (vérification par rapport au bon de commande). Les paiements sont ensuite préparés sur la base des montants contrôlés et soumis au Directeur Financier pour validation. Une fois cette étape franchie, la Direction Générale émet les paiements.

En outre, un reporting mensuel d'activité est effectué. Il permet de mettre en évidence les variations mensuelles et annuelles des principaux indicateurs de l'entreprise, qui font l'objet d'analyse et d'investigations si nécessaire.

Pertuis, le 15 novembre 2006.

Monsieur Bruno Couly
Président

17 SALARIES

17.1 Ressources humaines

Les effectifs de la Société ont évolué comme suit :

| Effectif par fonction | 30/09/2006 | 30/09/2005 | 30/09/2004 |
|--|------------|------------|------------|
| Direction Générale | 1 | 1 | 1 |
| Département Marketing et Commercial <i>dont call center</i> | 28 21 | 19 16 | 14 12 |
| Département Opérations | 4 | 3 | 3 |
| Département administratif et financier | 6 | 4 | 4 |
| TOTAL | 39 | 27 | 22 |

17.2 Participations et stock options des administrateurs et dirigeants

| Noms | Nombre d'actions | % de capital | Stocks options BSA |
|-------------------------|------------------|--------------|--------------------|
| Bruno COULY* | 200 000 | 4,72% | - |
| Alain VALDENNAIRE | 337 781 | 7,97% | - |
| VIVERIS management ** | 1 800 000 | 42,45% | - |
| OFI Private Capital *** | 1 800 000 | 42,45% | - |
| Jean-Christophe VIARD | - | - | - |

* indirectement via BC développement

** indirectement via FCPR Sud Capital II, NEOVIVERIS I et NEOVIVERIS II

*** indirectement via FCPR OFICAP et FORINTER

Comme précisé au paragraphe 2.1.1.5, il est d'ores et déjà prévu qu'un plan d'attribution gratuite soit accordé au profit du management dont les dispositions seront décidées ultérieurement. Sur les 150.000 actions gratuites que le conseil d'administration devrait attribuer au plus tard le 15 mars 2008, 90.000 seront attribuées à Monsieur Bruno COULY.

17.3 Participation des salariés dans le capital de la Société

Néant.

17.4 Contrats d'intéressement et de participation

Néant à ce jour.

Il est dans l'intention de la Société de proposer dans l'avenir un plan d'intéressement des salariés aux bénéfices de l'entreprise. Cette démarche suivra les procédures de décision et d'approbation conformément aux textes en vigueur.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital et des droits de vote au 15 décembre 2006

| | Capital et droits de vote | |
|-----------------------------------|---------------------------|----------------|
| | Nombre | % |
| BC Développement (1) | 200 000 | 4,72% |
| Alain Valdenaire | 337 781 | 7,97% |
| Sous-total dirigeants | 537 781 | 12,68% |
| FCPR Sud Capital 2 (2) | 695 000 | 16,39% |
| NEOVERIS I (2) | 570 000 | 13,44% |
| NEOVERIS II (2) | 535 000 | 12,62% |
| FCPR OFICAP (3) | 700 000 | 16,51% |
| FORINTER (3) | 1 100 000 | 25,94% |
| Sous-total inv. Financiers | 3 600 000 | 84,89% |
| Roland COUPAT | 102 941 | 2,43% |
| Sous-total pers. physiques | 102 941 | 2,43% |
| Public | | |
| TOTAL | 4 240 722 | 100,00% |

(1) EURL contrôlée par Bruno COULY

(2) Fonds gérés par VIVERIS Management (groupe Caisse d'Epargne)

(3) Fonds gérés par OFI Private Equity

18.2 Actionnaires significatifs non représentés au Conseil d'administration

Néant.

18.3 Droits de vote des principaux actionnaires

Par décision de l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 15 décembre 2006, il est prévu d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de deux ans.

La société ayant moins de deux ans d'existence, aucun droit de vote double ne sera attribué avant février 2007.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent document de base, aucun actionnaire ne détient à lui seul le contrôle de la Société.

18.5 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

Il n'existe pas d'action de concert entre les actionnaires de la Société.

Il existe actuellement un pacte entre les principaux actionnaires dirigeants et investisseurs financiers qui deviendra caduc une fois la société cotée. Ce pacte organise les relations réciproques entre les actionnaires et prévoit notamment un droit de préemption ainsi qu'un droit de sortie conjointe.

Il n'est pas prévu de conclure de nouveau pacte entre les principaux actionnaires de la Société.

18.6 État des nantissements d'actions

En garantie du prêt accordé pour l'acquisition de Escape Voyages par Escape Voyages Holding les banques avaient demandé le nantissement d'actions de la société Escape Voyages. Préalablement à la fusion-absorption de Escape Voyages par la société AUTO ESCAPE, les banques ont donné leur accord

à cette opération et ont consenti la mainlevée du nantissement portant sur les titres Escape Voyages. En contrepartie, les principaux actionnaires de la Société ont consenti aux banques un nantissement portant sur 1.514.281 actions de la Société AUTO ESCAPE.

Ce dernier sera levé à l'occasion du remboursement du solde de la dette senior prévu sous condition suspensive de l'introduction en bourse sur le marché Alternext de Euronext Paris.

Ainsi, une fois la société cotée, il ne subsistera ni dette financière, ni nantissement sur titres.

19 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ET OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les conventions réglementées existant à ce jour sont mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes (se reporter au paragraphe 20.4).

Il existe trois conventions particulières conclues entre AUTO ESCAPE et des sociétés contrôlées par des actionnaires communs dont un est également administrateur de la Société.

1 - Contrat avec la société SOLYVAL

Monsieur Alain VALDENNAIRE est un des hommes clés historiques de la Société AUTO ESCAPE, en charge plus particulièrement de la direction technique au sein de laquelle il a notamment développé la plateforme technologique T'RESA sur laquelle repose le fonctionnement opérationnel de la Société.

Cette mission est exercée depuis mai 2005 (date du LBO) par le biais d'un contrat de conseil et d'assistance signé entre AUTO ESCAPE et la société SOLYVAL dont Monsieur Alain Valdenaire est actionnaire et dirigeant.

Les principaux termes de ce contrat sont les suivants :

Objet : ce contrat fixe les conditions dans lesquelles Alain Valdenaire assure au profit d'AUTO ESCAPE la direction technique de la Société avec pour principales obligations :

- D'assurer la parfaite disponibilité de l'ensemble des équipements et moyens opérationnels d'exploitation
- D'apporter ses conseils et assistance en vue de l'évolution du logiciel « T-Résa »
- Participer à la création de nouvelles solutions afin d'apporter des réponses plus performantes aux demandes des clients et de renforcer l'expertise métier.

Il est précisé que tous les développements, logiciels, études, notes et rapports effectués dans le cadre de cette mission, qu'ils soient juridiquement protégeables ou non, appartiendront à titre exclusif à la Société au fur et à mesure de leur création.

Rémunération : Ce contrat est rémunéré par :

- Une rémunération globale annuelle fixe de 85.200 € HT payable par versement mensuel de 7.100 € HT et révisable par décision du Comité Stratégique de la Société. Par délibérations du Comité Stratégique du 19 juillet 2006, cette rémunération a été fixée à hauteur de 93.720 € HT payable par versement mensuel de 7.810 € HT, à compter du 1^{er} octobre 2006.
- Un intéressement égal à 2% du résultat d'exploitation de chaque exercice, diminué du montant de la participation des salariés. Cet intéressement sera payable en une seule fois annuellement au plus tard le jour de l'approbation des comptes.

Durée : Ce contrat a été signé pour une durée initiale de 3 ans prenant fin le 30 septembre 2007, et renouvelable tacitement par période de 1 an sauf dénonciation par l'une des parties moyennant un préavis de 6 mois.

En outre, le Comité Stratégique du 19 juillet 2006 a autorisé un avenant à cette convention prévoyant le versement à la société SOLYVAL d'une prime exceptionnelle d'un montant de 40 000 euros hors taxes. Cette prime correspondait à la rémunération de services et prestations non prévue à la convention initiale, et consistant en un développement complémentaire du logiciel « T Résa » et l'assistance dans la mise en place du nouveau site Internet de l'entreprise.

2 - Contrat avec la SCI PLT IMMO

Le siège social de la Société est loué par le biais d'un bail où le bailleur est une SCI dont l'actionnaire de référence est également actionnaire d'AUTO ESCAPE.

Se référer au paragraphe 8.1 du présent document de base où est notamment indiqué que le montant du loyer payé par AUTO ESCAPE a fait l'objet d'une attestation d'équité.

3 - Contrat avec TARZANA SPE

Une convention aujourd'hui caduque avait été signée entre Escape Voyages Holding et la société TARZANA contrôlée par le fondateur d'Escape Voyages, M. COUPAT. Cette convention avait pour objet de définir les conditions de rémunération de l'accompagnement de M. COUPAT durant les 15 mois suivant l'acquisition de Escape Voyages par Escape Voyages Holding. Cette convention est caduque depuis fin juillet 2006. Toutefois, le solde de la rémunération au titre de cette convention (soit 24 K€) a été comptabilisé sur l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Enfin il existait une convention de management fees entre Escape Voyages Holding et Escape Voyages devenue caduque suite à la fusion des deux entités.

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Bilans aux 30 septembre 2006 et 30 septembre 2005

| En K€ | 30/09/2006 (12 mois) | 30/09/2005 (8 mois) |
|--|---------------------------------|--------------------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | |
| Immobilisations incorporelles | 6 564 | |
| Immobilisations corporelles | 225 | |
| Immobilisations financières | 19 | 6 655 |
| Total de l'Actif Immobilisé | 6 808 | 6 655 |
| ACTIF CIRCULANT | | |
| Stocks et en-cours | | |
| Créances clients | 119 | 193 |
| Autres créances | 534 | 24 |
| Valeurs mobilières de placement | 4 082 | 100 |
| Disponibilités | 1 798 | 48 |
| Charges constatées d'avance | 493 | |
| Total de l'Actif Circulant | 7 025 | 363 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 11 | 91 |
| Ecarts de conversion | | |
| TOTAL DE L'ACTIF | 13 845 | 7 109 |
| | 30/09/2006 (12 mois) | 30/09/2005 (8 mois) |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 4 241 | 806 |
| Primes de fusion | 631 | |
| Réserves légales | 17 | |
| Autres réserves | 129 | |
| Report A Nouveau | | |
| Résultat | 579 | 334 |
| Total des Capitaux Propres | 5 597 | 1 140 |
| Provisions pour risques et charges | 8 | |
| Total des Provisions pour Risques & Charges | 8 | 0 |
| DETTES | | |
| Emprunts obligataires | | 3 200 |
| Autres emprunts et dettes financières | 2 217 | 2 585 |
| Dettes fournisseurs | 4 869 | 107 |
| Dettes fiscales et sociales | 546 | 77 |
| Autres dettes | | |
| Produits constatés d'avance | 558 | |
| Total du Passif Exigible | 8 190 | 5 969 |
| Ecarts de conversion passif | 50 | |
| TOTAL DU PASSIF | 13 845 | 7 109 |

20.1.2 Comptes de résultat aux 30 septembre 2006 et 30 septembre 2005

| En K€ | 30/09/2006 (12 mois) | 30/09/2005 (8 mois) |
|--|---------------------------------|--------------------------------|
| Produits d'exploitation | 16 254 | 356 |
| Chiffre d'affaires | 16 242 | 246 |
| Autres produits d'exploitation | 12 | 109 |
| Charges d'exploitation | 15 082 | 414 |
| Autres achats et charges externes | 13 504 | 332 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 94 | 18 |
| Salaires et traitements | 901 | 34 |
| Charges sociales | 352 | 13 |
| Dotations aux amortissements | 208 | 18 |
| Dotations aux provisions | 23 | |
| Autres charges d'exploitation | 1 | |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 172 | -58 |
| Produits sur opérations en commun | | |
| Charges sur opérations en commun | | |
| Produits financiers | 420 | 500 |
| Charges financières | 541 | 108 |
| RESULTAT FINANCIER | -121 | 393 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 1 051 | 334 |
| Produits exceptionnels | 16 | |
| Charges exceptionnelles | 57 | |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -41 | 0 |
| Participation des salariés | | |
| Impôts sur les bénéfices | 431 | |
| RESULTAT NET | 579 | 334 |
| Total des produits | 16 690 | 856 |
| Total des charges | 16 111 | 522 |
| Résultat net par action en euros | 0,14 | 0,41 |
| Résultat net dilué par action en euros | 0,14 | 0,41 |

20.1.3 Tableaux des flux de trésorerie au 30 septembre 2006 et 30 septembre 2005

| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | | | |
|---|-----------------------|----------------------|--|
| En K€ | 30/09/2006 12 mois | 30/09/2005 8 mois | |
| Flux d'exploitation | | | |
| <i>Résultat net</i> | 579 | 334 | |
| Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation : | | | |
| - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | 207 | 18 | |
| - Dotations exceptionnelles aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | | | |
| - Variation des provisions | -124 | | |
| - Pertes / (profits) sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | | |
| <i>Marge d'Autofinancement</i> | 662 | 352 | |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux clients | 289 | -192 | |
| Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs | 434 | 107 | |
| Variation des stocks | | | |
| Variation des autres actifs/passifs d'exploitation | 296 | -55 | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation | 1 681 | 212 | |
| Flux d'investissements | | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | -122 | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | -49 | | |
| Acquisitions d'immobilisations financières | | -6 655 | |
| Produit des cessions d'immobilisations | | | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -172 | -6 655 | |
| Flux de financement | | | |
| Dividendes versés aux actionnaires | | | |
| Augmentation de capital | | 806 | |
| Remboursement des emprunts | -421 | | |
| Augmentation des emprunts | | 5 700 | |
| Variation des autres dettes financières | 43 | 85 | |
| Avances reçus versé des tiers | | | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -378 | 6 591 | |
| Variation de trésorerie | 1 132 | 148 | |
| Trésorerie en début d'exercice | 4 743 | | |
| Trésorerie en fin d'exercice | 5 875 | 148 | |

20.1.4 Annexe des comptes clos le 30 septembre 2006

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers ont été arrêtés par le Comité Stratégique en date du 13 novembre 2006. Pour la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006, le résultat net de la société s'élève à 579 407 euros.

Les états financiers relatifs à la période du 1^{er} octobre 2005 au 30 septembre 2006 ont été établis en Euros dans le respect des dispositions du PCG 1999 (règlement n°99-03 du Comité de la Réglementation Comptable). Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que ceux de l'exercice précédent.

L'entrée en vigueur des règlements CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs n'a pas eu d'incidence sur les comptes clos au 30 septembre 2006. Dans la mesure où les montants sont non significatifs, il a été décidé de ne pas modifier le plan d'amortissement.

Les états financiers de l'exercice sont relatifs à une période de 12 mois alors que les états financiers comparatifs au 30 septembre 2005 sont relatifs à une période de 8 mois. De plus, afin d'assurer une meilleure information financière suite à la fusion des sociétés ESCAPE VOYAGES SAS et ESCAPE VOYAGES HOLDING SAS (confère partie « faits significatifs de l'exercice »), des comptes pro-forma sont présentés en dernière partie de l'annexe.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Conversion de la dette obligataire :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2006 a constaté les faits suivants :

- conversion par le fonds d'investissement de proximité NEOVERIS I, de l'intégralité de ses obligations convertibles en actions, soit cinq cent cinq mille (505 000) obligations convertibles en actions,
- conversion par le fonds d'investissement de proximité NEOVERIS II, de l'intégralité de ses obligations convertibles en actions, soit quatre cent soixante dix mille (470 000) obligations convertibles en actions,
- conversion par le fonds commun de placement à risques FCPR SUD CAPITAL N°2, de l'intégralité de ses obligations convertibles en actions, soit six cent vingt cinq mille (625 000) obligations convertibles en actions,
- conversion par le fonds commun de placement à risques à procédure allégée OFICAP, de l'intégralité de ses obligations convertibles en actions, soit six cent vingt deux mille deux cent vingt deux (622 222) obligations convertibles en actions,
- conversion par la société FORINTER de l'intégralité de ses obligations convertibles en actions soit neuf cent soixante dix sept mille sept cent soixante dix huit (977 778) obligations convertibles en actions.

Ces obligations convertibles étaient issues de l'emprunt obligataire convertible en actions émis selon délibérations de l'Assemblée Générale Mixte des associés en date du 29 avril 2005.

- Fusion des sociétés ESCAPE VOYAGES SAS et ESCAPE VOYAGES HOLDING :

Réunies le 30 septembre 2006, les assemblées générales extraordinaires des sociétés Escape Voyages Holding et Escape Voyages S.A.S ont approuvé le projet de fusion de ces 2 sociétés par absorption de Escape Voyages S.A.S. par Escape Voyage Holding avec effet rétroactif au premier octobre 2005. Le mali technique de fusion a été comptabilisé en fonds de commerce pour un montant de 5 761 K€. Ces opérations ont fait l'objet d'un rapport du Commissaire à la Fusion en date du 30 août 2006.

Il est précisé que le fonds de commerce correspond intégralement au mali de fusion provenant de la fusion absorption de Escape Voyages par Escape Voyages Holding (devenue Auto Escape). Il s'agit d'un mali technique résultant de la différence entre la valeur nette comptable des titres Escape Voyages au bilan de Escape Voyages Holding et de la quote part d'actif net apportée à Escape Voyages Holding.

- Changement de dénomination sociale :

L'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2006 a également délibéré sur la dénomination sociale de l'ensemble résultant de l'opération ci-dessus. La dénomination sociale devient « Auto Escape ».

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles inscrites à l'actif sont principalement composées de logiciels, marques, noms de domaine, fonds de commerce et des frais d'augmentation de capital.

- Logiciels

Il s'agit de logiciels acquis ou développés en interne, enregistrés à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition. Le logiciel d'exploitation a fait l'objet d'un apport en industrie en date du 12 décembre 2004 pour un montant de 700 Keuros. Ce logiciel est amorti sur une durée de 10 ans, correspondant à la durée de vie du système tel que développé à l'origine. Les développements complémentaires acquis ou effectués en interne font l'objet d'un amortissement sur 5 ans selon le mode dégressif.

- Marques et noms de domaines

Il s'agit de frais d'achat de marques et de noms de domaines qui ne font pas l'objet d'amortissement.

- Fonds de commerce

Le fonds de commerce résulte de la fusion des sociétés ESCAPE VOYAGES SAS et ESCAPE VOYAGES HOLDING.

La fusion par absorption de la société Escape Voyages par la société Escape Voyages Holding, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005, a donné lieu à la constatation d'un mali technique de fusion résultant de la différence entre la valeur nette comptable des titres Escape Voyages au bilan de Escape Voyages Holding et de la quote-part d'actif net apportée à Escape Voyages Holding.

Conformément à l'avis 2004-01 du CNC, le mali de fusion a été porté au compte « Fonds de commerce ».

Après analyse, la Société a considéré que l'intégralité du mali est inhérent à des éléments incorporels constitutifs du fonds de commerce, tels que la marque, les noms de domaines ou encore la clientèle, non comptabilisés chez la société absorbée, ceux-ci ayant été créés et non acquis. Considérant que ces éléments formaient un tout indissociable, il n'a pas été procédé à une affectation analytique par poste mais l'intégralité du montant a été affecté au poste « fonds de commerce ».

La valeur de ce fonds de commerce à la date de la fusion est la suivante :

| Identification du bien | Valeur comptable | Valeur réelle | Plus value latente | Affectation du mali au prorata des plus values |
|------------------------|--|---------------|--------------------|--|
| Fonds de commerce | <i>Actif non valorisé dans l'absorbée</i> 0 | 13 684 | 13 684 | 5 761 |

Si la société détecte un indice de perte de valeur pouvant remettre en cause la valeur du fonds de commerce, la société procède à un test de dépréciation. Ce test de dépréciation doit permettre une évaluation de la valeur d'usage reflétant les avantages économiques futurs attendus, valeur déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. Si cette évaluation fait apparaître une valeur inférieure à celle comptabilisée, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

- Frais d'augmentation de capital

Suite à la conversion de l'emprunt obligataire en septembre 2006, les charges restant à répartir relatives aux frais d'émission de cet emprunt ont été reclassées en frais d'augmentation de capital pour un montant de 62 Keuros. Ce montant sera amorti sur 4 années à compter du 1^{er} octobre 2006.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition, hors frais financiers. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

| | <u>Durée</u> | |
|---|--------------|-------------|
| Agencements, installations et construction légère | 8 à 10 ans | (linéaire) |
| Matériels de transport | 5 ans | (linéaire) |
| Matériel informatique | 3 ans | (dégressif) |
| Mobilier | 8 à 10 ans | (linéaire) |

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur d'acquisition.

STOCKS

A ce jour, la société n'a pas de stocks.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Compte tenu des conditions de vente, la date servant de référence pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et pour l'application du principe de séparation des exercices est celle du « pick-up », à savoir la date à laquelle le client récupère le véhicule loué.

Ainsi, à la clôture, le montant des produits constatés d'avance s'élève à 558 K€, ce montant représentant les encaissements clients dont la date de pick-up est postérieure au 30 septembre 2006.

OPERATION EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euro à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont converties en euro au taux de change à la date de clôture des comptes. Les différences résultant de l'actualisation des dettes et des créances au cours de la clôture sont comptabilisées au bilan aux postes de conversion actif et passif. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les VMP sont valorisées pour leur valeur de souscription. Une provision est constatée si nécessaire pour réajuster le prix d'acquisition à la valeur au 30 septembre (base cours de bourse au 30 septembre).

CHARGES A REPARTIR

Les charges à répartir sont relatives aux frais d'émission d'emprunt (obligataire et dette senior). Ces charges sont étalées sur 6 ans. Le montant initial s'élevait à 109 Keuros. Les charges restant à répartir s'élève à 11 Keuros au 30 septembre 2006. Suite à la conversion de l'emprunt obligataire, les frais d'émission relatifs à cet emprunt ont été reclassés en frais d'augmentation de capital pour 62 Keuros.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Le montant des engagements de retraite ne fait pas l'objet d'une provision pour charges dans les comptes sociaux.

Les hypothèses de calcul des engagements de pensions sont les suivantes par salarié :

- Droits conventionnels : conformément à la convention collective en vigueur au sein de la société.
- Taux de revalorisation des salaires : 2 % retenu pour l'ensemble.
- Taux de turnover de l'effectif : 10 % retenu pour l'ensemble.
- Age de départ en retraite : 65 ans.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN (ELEMENTS EN K€ SAUF INDICATION CONTRAIRE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

| | Valeurs Brutes | Amortissements & Provisions | Valeurs Nettes | Valeurs Nettes N-1 |
|---------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|--------------------|
| Frais d'augmentation de Capital | 62 | | 62 | |
| Concessions, brevets, licences | 953 | 211 | 742 | |
| Fonds de commerce | 5 761 | | 5 761 | |
| TOTAL | 6 775 | 211 | 6 564 | 0 |

| VB | OUVERTURE | FUSION | AUGMENTATIONS | DIMINUTIONS | AUTRES | CLOTURE |
|----------------------------|-----------|--------------|---------------|-------------|-----------|--------------|
| Frais d'augmentation de KI | | | | | 62 | 62 |
| Frais de recherche | | | | | | 0 |
| Concessions, brevets, ... | | 831 | 122 | | | 953 |
| Droit au bail | | | | | | 0 |
| Fonds commerciaux | | 5 761 | | | | 5 761 |
| Autres immo. incorporelles | | | | | | 0 |
| Avances et acomptes | | | | | | |
| TOTAL IMMO. INCORP. | 0 | 6 591 | 122 | 0 | 62 | 6 775 |

| AMORTISSEMENTS | OUVERTURE | FUSION | DOTATIONS | REPRISES | CLOTURE |
|----------------------------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| Frais d'augmentation de KI | | | | | |
| Frais de recherche | | | | | 0 |
| Concessions, brevets, ... | | 109 | 116 | -14 | 211 |
| Droit au bail | | | | | 0 |
| Fonds commerciaux | | | | | 0 |
| Autres immo. incorporelles | | | | | 0 |
| Avances et acomptes | | | | | |
| TOTAL IMMO. INCORP. | 0 | 109 | 116 | -14 | 211 |

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

| | Valeurs Brutes | Amortissements | Valeurs Nettes | Valeurs Nettes N-1 |
|--|----------------|----------------|----------------|--------------------|
| Terrains | | | 0 | |
| Constructions | | | 0 | |
| Installations tech, mat et outillages ind. | 2 | 1 | 1 | |
| Autres immobilisations corporelles | 393 | 179 | 215 | |
| Immobilisations corporelles en cours | | | 0 | |
| Avances et acomptes s/ immo corp. | 10 | | 10 | |
| TOTAL | 405 | 180 | 225 | 0 |

| VB | OUVERTURE | FUSION | AUGMENTION | DIMINUTIONS | TRANSF | CLÔTURE |
|--------------------------|-----------|------------|------------|-------------|----------|------------|
| Terrains | | | | | | 0 |
| Constructions | | | | | | 0 |
| Installations techniques | | 2 | | | | 2 |
| Autres immo. corporelles | | 317 | 39 | | 37 | 394 |
| Immobilisations en cours | | | | | | 0 |
| Avances et acomptes | | 37 | 10 | | -37 | 10 |
| TOTAL IMMO. CORP. | 0 | 356 | 49 | 0 | 0 | 405 |

| AMORTISSEMENTS | OUVERTURE | FUSION | DOTATIONS | REPRISES | CLÔTURE |
|--------------------------------|-----------|------------|-----------|-----------|------------|
| Terrains | | | | | 0 |
| Constructions | | | | | 0 |
| Installations techniques | | 1 | | | 1 |
| Autres immo. corporelles | | 116 | 73 | -9 | 179 |
| TOT. AMORT. IMMO. CORP. | 0 | 116 | 73 | -9 | 180 |

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| | Valeurs Brutes | Amortissements & Provisions | Valeurs Nettes | Valeurs Nettes N-1 |
|------------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|--------------------|
| Titres de participations | | | 0 | 6 655 |
| Autres titres immobilisés | | | 0 | |
| Autres immobilisations financières | 19 | | 19 | |
| TOTAL | 19 | 0 | 19 | 6 655 |

| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | OUVERTURE | FUSION | AUGM. | DIM. | CLÔTURE |
|-----------------------------|--------------|---------------|----------|----------|-----------|
| | | | | | 0 |
| Participations | 6 655 | -6 655 | | | 0 |
| cautions | | 19 | | | 19 |
| | | | | | 0 |
| TOT.IMMO. FI. | 6 655 | -6 636 | 0 | 0 | 19 |

Les titres de participations sur l'exercice précédent correspondent aux titres de la société ESCAPE VOYAGES SAS. Ces titres ont été annulés sur l'exercice dans le cadre des écritures relatives à la fusion (confère partie « faits significatifs de l'exercice »). Les autres immobilisations financières sont essentiellement composées de la caution relative au loyer des locaux.

CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

| | Valeurs Brutes | Dépréciation | Valeurs Nettes | Valeurs Nettes N-1 |
|-----------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------------|
| Clients | 134 | 15 | 119 | 193 |
| Sous total | 134 | 15 | 119 | 193 |
| Créances sociales | | | 0 | |
| Créances fiscales | 81 | | 81 | 24 |
| Débiteurs divers | 452 | | 452 | |
| Charges constatées d'avance | 493 | | 493 | |
| Sous total | 1 027 | 0 | 1 027 | 24 |
| TOTAL CREANCES | 1 161 | 15 | 1 146 | 216 |

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées des achats correspondant aux locations de véhicules dont la date de pick-up est postérieure à la date d'arrêté et faisant l'objet d'un produit constaté d'avance.

| | Moins de 1 an | Plus de 1 an | Total |
|-----------------------|---------------|--------------|--------------|
| Clients | 119 | 15 | 134 |
| Créances sociales | | | 0 |
| Créances fiscales | 81 | | 81 |
| Débiteurs divers | 452 | | 452 |
| cca | 493 | | 493 |
| TOTAL CREANCES | 1 146 | 15 | 1 161 |

Les produits à recevoir s'élèvent à 448 Keuros.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Le poste Valeurs Mobilières de Placement se compose de SICAV monétaires pour un montant de 4 082 Keuros. La valeur actualisée au 30 septembre 2006 est de 4 119 Keuros.

| VMP AU 30 SEPTEMBRE 2005 | 100 |
|---------------------------------|--------------|
| Augmentation suite à fusion | 189 |
| Acquisition de l'exercice | 6 649 |
| Cession de l'exercice | -2 855 |
| VMP AU 30 SEPTEMBRE 2006 | 4 082 |

ECARTS DE CONVERSION

Les écarts de conversion se décomposent de la façon suivante :

| En K€ | Actif | Passif | Provision pour perte de change |
|---------------------------|----------|-----------|--------------------------------|
| Sur Créances | | | |
| Sur Dettes financières | | 50 | |
| Sur Dettes d'exploitation | | | |
| TOTAL | 0 | 50 | 0 |

CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'établit à 4 240 722 euros. Il est divisé en 4 240 722 actions de un euro chacune. Le résultat par actions s'élève à 0,14 euros. Les mouvements du capital peuvent être résumés de la façon suivante :

| En Euros | Nbre actions | Val unitaire | Capital |
|--|---------------------|---------------------|------------------|
| <i>Capital au 30 septembre 2005</i> | 805 882 | 1,00 | 805 882 |
| <i>Conversion des obligations AGE 8 septembre 06 par création de 3 200 000 actions nouvelles</i> | 3 200 000 | 1,00 | 3 200 000 |
| <i>Réduction capital AGE 8 septembre 06 par réduction de la valeur nominale des actions</i> | 4 005 882 | 0,19751 | 791 202 |
| <i>Augmentation de capital AGE 30 septembre 06 par création 234 840 actions nouvelles</i> | 234 840 | 0,19751 | 46 383 |
| <i>Augmentation de capital AGE 30 septembre 06 par augmentation de la valeur nominale</i> | 4 240 722 | 1,00 | 4 240 722 |
| Capital au 30 septembre 2006 | 4 240 722 | 1,00 | 4 240 722 |

Le tableau de mouvement des capitaux propres se présente de la façon suivante :

| En Euros | Solde D'ouverture | Affectation du Résultat N-1 | Résultat de l'exercice | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) | Solde de Clôture |
|------------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------|-----------|-------------|--------|-------------|---------|------------------|
| Capital | 805 882 | | | 3 200 000 | (3 214 680) | 46 383 | 3 403 137 | | 4 240 722 |
| Primes d'émission | | | | | 3 214 680 | 1 | (3 214 680) | | 1 |
| Prime de fusion | | | | | | | | 631 045 | 631 045 |
| Ecarts de réévaluation | | | | | | | | | 0 |
| Réserves légales | | 16 705 | | | | | | | 16 705 |
| Réserves réglementées | | | | | | | | | 0 |
| Autres | | 317 383 | | | | | (188 457) | | 128 926 |
| Report à nouveau | | | | | | | | | 0 |
| Résultat de l'exercice | 334 088 | (334 088) | 579 407 | | | | | | 579 407 |
| TOTAL | 1 139 970 | 0 | 579 407 | 3 200 000 | 0 | 46 384 | 0 | 631 045 | 5 596 807 |

(1) Conversion des obligations (AGE 08/09/2006)

(2) Réduction de capital (AGE 30/09/2006)

(3) Augmentation de capital (AGE 30/09/2006) I

(4) Augmentation de capital (AGE 30/09/2006) II

(5) Elimination des dividendes versés par Escape Voyage SAS sur l'exercice

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

| | Ouverture | fusion | Augmentation | Diminution | Clôture |
|---------------------------------------|-----------|--------|--------------|------------|---------|
| Provisions pour litiges | | | 8 | | 8 |
| Prov. pour perte de change | | | | | 0 |
| Prov. autres risques | | | | | 0 |
| Total Prov. pour risques | 0 | 0 | 8 | 0 | 8 |
| Prov. pour pensions | | | | | 0 |
| Prov. pour autres charges | | | | | 0 |
| Total Prov. pour charges | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total prov. risques et charges | 0 | 0 | 8 | 0 | 8 |

La provision de 8 K€ comptabilisée sur l'exercice correspond à un litige prud'hommal.

DETTES FINANCIERES

| | Valeurs Année N | Valeurs Année N-1 |
|--|--------------------|----------------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | 3 200 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | 2 084 | 2 500 |
| Dettes financières diverses | 128 | 85 |
| Concours bancaires courants | 4 | |
| TOTAL | 2 217 | 5 785 |

ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans | Total |
|--------------------------------------|------------------|--------------|---------------|--------------|
| Emprunts obligataires convertibles | | | | |
| Emprunts auprès des établ. de crédit | 418 | 1 666 | | 2 084 |
| Dettes financières diverses | 128 | | | 128 |
| Concours bancaires courants | 4 | | | 4 |
| TOTAL | 551 | 1 666 | 0 | 2 217 |

INFORMATIONS RELATIVES AUX DETTES FINANCIERES

- Emprunts auprès des établissements de crédit

Ils sont essentiellement composés d'une dette Senior pour un montant de 2 083 Keuros au 30 septembre 2006. La dette senior a été consentie en date du 4 mai 2005 par les banques suivantes : CREDIT LYONNAIS, BANQUE SAN PAOLO, BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS & BANQUE CANTONNALE DE GENEVE. Cette dette a été contractée dans le cadre de l'achat des titres de la société ESCAPE VOYAGE SAS.

Le montant principal de la dette, à savoir 2 500 Keuros, est remboursable en 6 échéances annuelles consécutives, la première payable à la date anniversaire de la date de mise à disposition des fonds et à la dernière à la date du sixième anniversaire de la date de mise à disposition des fonds, soit le 4 mai 2011 au plus tard. Les cinq premières échéances s'élèvent à 417 Keuros et la sixième à 415 Keuros. Cf partie engagements hors bilan concernant le nantissement de titres.

Ce prêt porte intérêts aux taux EURIBOR de la Période d'Intérêts majoré de la Marge 1,7% (confère partie engagement hors bilan concernant la couverture du taux variable).

- Dettes financières diverses

Elles sont essentiellement composées des intérêts courus non payés au 30 septembre 2006 relatifs à la dette senior et aux obligations convertibles.

AUTRES DETTES EXIGIBLES

| | Valeurs Année N | Valeurs Année N-1 |
|-----------------------------------|--------------------|----------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 4 869 | 107 |
| Avances et acomptes reçus | | |
| Sous total | 4 869 | 107 |
| Dettes sociales | 357 | 28 |
| Dettes fiscales | 189 | 49 |
| Dettes diverses | | |
| Produits constatés d'avance | 558 | |
| Sous total | 1 104 | 77 |
| TOTAL | 5 973 | 184 |

L'ensemble des autres dettes exigibles se situe à moins d'un an. Au 30 septembre 2006, les charges à payer s'élèvent à 306 Keuros.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (ELEMENTS EN K€ SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation géographique du chiffre d'affaires par composantes est la suivante :

| | Valeur Année N | Valeur Année N-1 |
|---------------------------------|----------------|------------------|
| Ventes de Services | | |
| - France & UE | 9 416 | 246 |
| - Reste du monde | 6 826 | |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 16 242 | 246 |

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

| | Valeur Année N | Valeur Année N-1 |
|--------------------------------|----------------|------------------|
| Production immobilisée | | |
| Subvention d'exploitation | 2 | |
| Reprises de provision et TC | 10 | 109 |
| Autres produits d'exploitation | | |
| TOTAL | 12 | 109 |

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

| | Valeurs Année N | Valeurs Année N-1 |
|---|-----------------|-------------------|
| Autres produits de participation | | 500 |
| Gains de change | 201 | |
| Produits nets sur cession de VMP | 4 | |
| Autres produits financiers | 92 | |
| Reprises sur prov. et amort. financiers | 124 | |
| TOTAL PRODUITS FINANCIERS | 420 | 500 |
| Dotation aux prov. & amort. financiers | | |
| Intérêts et charges financiers | 274 | 108 |
| Pertes de change | 267 | |
| Autres charges financières | | |
| TOTAL CHARGES FINANCIERES | 541 | 108 |
| RESULTAT FINANCIER | -121 | 392 |

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

| | Valeurs Année N | Valeurs Année N-1 |
|--|--------------------|----------------------|
| Produits exceptionnels sur op. de gestion | 16 | |
| Produits exceptionnels sur ex. antérieurs | | |
| Produits de cession d'éléments d'actifs | | |
| Autres produits exceptionnels | | |
| Reprises de provisions exceptionnelles | | |
| Transferts de charges exceptionnelles | | |
| TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS | 16 | 0 |
| Charges exceptionnelles sur op. de gestion | 57 | |
| Charges sur exercices antérieurs | | |
| VNC des éléments d'actifs cédés | | |
| autres charges exceptionnelles | | |
| Dotations de provisions exceptionnelles | | |
| TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES | 57 | 0 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -41 | 0 |

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées de charges relatives aux opérations de fusion pour 32 K€ et de 24 K€ d'honoraires relatifs à la société TARZANA.

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

En vertu du décret n°94-663 du 2 août 1994, cette information n'est pas fournie puisqu'elle pourrait permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

EFFECTIF

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles au 30 septembre 2006 est présenté ci-dessous :

| | TOTAL |
|---------------------------|-----------|
| Dirigeants | 1 |
| Cadres | 2 |
| Mise à disposition | 1 |
| Employés | 35 |
| TOTAL | 39 |

IMPOT SOCIETE

La charge d'impôt courant s'élève à 431 K€ à la clôture. La réconciliation de la charge théorique d'impôt peut se résumer de la façon suivante :

| | |
|---------------------------------------|------------|
| Charge d'impôt théorique | 342 |
| Réintégration des intérêts financiers | 90 |
| Décalages permanents et temporaires | -1 |
| Charge effective d'impôt | 431 |

AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- *Nantissement de titres :*

Il existe une convention de nantissement de compte d'instrument financier entre, d'une part :

- BC Développement (et son gérant, Monsieur Bruno Couly),
- Monsieur Alain Valdenaire,
- OFI PRIVATE EQUITY,
- VIVERIS MANAGEMENT,

Et, d'autre part, les banques suivantes (« Les Banques ») :

- LE CREDIT LYONNAIS,
- LA BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS,
- LA BANQUE SAN PAOLO,
- LA BANQUE CANTONALE DE GENEVE,

Pour sûreté du paiement et du remboursement de toutes sommes que la société AUTO ESCAPE peut ou pourra devoir aux Banques, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, au titre de la *dette senior*.

- *Opérations d'échange de conditions d'intérêts (SWAP amortissable) :*

En date du 24 mai 2005 (avec effet dès le 4 mai 2005), la société a conclu un contrat d'échange de conditions d'intérêt (Swap amortissable de couverture) avec le Crédit Lyonnais, effectué dans le cadre de la convention établie sous l'égide de l'Association Française des Banques. Les conditions sont les suivantes :

Date de conclusion de l'échange : 24 mai 2005

Date de commencement : 4 mai 2005

Date d'échéance finale : 4 mai 2011

Payeur des montants variables :

Montant du notionnel : 1 250 000 €

Taux variable : EURIBOR + marge (1,7%)

Payeur des montants fixes :

Montant du notionnel : 1 250 000 €

Taux fixe : 2,86% l'an

La mise en action de cet engagement au cours de l'exercice a entraîné des frais financiers pour un montant de 6 K€.

- *Exigibilité anticipée de la dette senior*

La société AUTOESCAPE s'est engagée à respecter certains ratios déterminés dans le contrat de prêt de la dette senior. Dans le cas où ces ratios ne seraient pas respectés, sur décision de la Majorité des Banques notifiée par l'Agent à L'emprunteur, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'ensemble des sommes dues aux Banques par ce dernier en vertu du Contrat, en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, deviendra immédiatement et de plein droit exigible sans que les Banques aient à remplir une quelconque autre formalité ou à faire prononcer en justice la déchéance du terme, étant précisé que les paiements et régularisations postérieurs ne feront pas obstacle à cette exigibilité.

Les ratios à respecter au 30 septembre 2006 sont les suivants :

- Ratio 1 Dette financière brute * / Fonds propres ** <2,3

- Ratio 2 Dette financière brute * / EBITDA <1,7

* dette financière hors compte courant et obligations convertibles

** capitaux propres hors obligations convertibles

Ratio 1 2 101 / 2 397 = 0,88 ratio 1 <2,3

Ratio 2 2 101 / 1 403 = 1,50 ratio 2 <1,7

- *Indemnités de départ en retraite :*

Les indemnités de départ en retraite peuvent être estimées à 12 K€.

COMPTES PRO-FORMA

Bilan Pro-forma comparatif

| <i>BILAN PRO-FORMA</i> | Social 30/09/2006 | Pro-forma 30/09/2005 | Proforma 30/09/2004 |
|--|------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | |
| Immobilisations incorporelles | 6 564 | 6 934 | 6 326 |
| Immobilisations corporelles | 225 | 240 | 196 |
| Immobilisations financières | 19 | 19 | 19 |
| Total de l'Actif Immobilisé | 6 808 | 7 193 | 6 540 |
| ACTIF CIRCULANT | | | |
| Stocks et en-cours | 0 | 0 | 0 |
| Créances clients | 119 | 230 | 65 |
| Autres créances | 534 | 1 025 | 765 |
| Valeurs mobilières de placement | 4 082 | 289 | 0 |
| Disponibilités | 1 798 | 4 874 | 3 321 |
| Charges constatées d'avance | 493 | 388 | 346 |
| Total de l'Actif Circulant | 7 025 | 6 805 | 4 496 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 11 | 91 | 109 |
| Ecarts de conversion | 0 | 124 | 72 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 13 845 | 14 213 | 11 216 |
| | | | |
| | Social 30/09/2006 | Pro-forma 30/09/2005 | Proforma 30/09/2004 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | 4 241 | 806 | 806 |
| Primes d'Emission | 0 | 700 | 0 |
| Primes de Fusion | 631 | 929 | 429 |
| Réserves légales | 17 | 4 | 1 |
| Autres réserves | 129 | -452 | 0 |
| Report A Nouveau | 0 | 0 | 0 |
| Résultat | 579 | 372 | 77 |
| Total des Capitaux Propres | 5 597 | 2 358 | 1 313 |
| Provisions | 8 | 124 | 188 |
| Total des Provisions | 8 | 124 | 188 |
| DETTES | | | |
| Emprunts obligataires | 0 | 3 200 | 3 200 |
| Autres emprunts et dettes financières | 2 217 | 3 502 | 2 862 |
| Dettes fournisseurs | 4 869 | 4 124 | 2 818 |
| Dettes fiscales et sociales | 546 | 415 | 125 |
| Autres dettes | 0 | 35 | 264 |
| Produits constatés d'avance | 558 | 455 | 419 |
| Total du Passif Exigible | 8 190 | 11 731 | 9 688 |
| Ecarts de conversion passif | 50 | 0 | 28 |
| TOTAL DU PASSIF | 13 845 | 14 213 | 11 216 |

COMPTE DE RESULTAT PRO-FORMA COMPARATIF

| <i>P&L PRO-FORMA</i> | Social 30/09/2006 | Proforma 30/09/2005 | Proforma 30/09/2004 |
|---------------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Produits d'exploitation | 16 254 | 11 759 | 8 960 |
| Chiffre d'affaires | 16 242 | 11 634 | 8 949 |
| Autres produits d'exploitation | 12 | 125 | 11 |
| Charges d'exploitation | 15 082 | 10 835 | 8 386 |
| Autres achats et charges externes | 13 504 | 9 602 | 7 705 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 94 | 64 | 49 |
| Salaires et traitements | 901 | 728 | 435 |
| Charges sociales | 352 | 267 | 146 |
| Dotations aux amortissements | 208 | 174 | 52 |
| Dotations aux provisions | 23 | 0 | 0 |
| Autres charges d'exploitation | 1 | 0 | 0 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 172 | 923 | 574 |
| Produits sur opérations en commun | | | |
| Charges sur opérations en commun | | | |
| Produits financiers | 420 | 195 | 161 |
| Charges financières | 541 | 482 | 346 |
| RESULTAT FINANCIER | -121 | -287 | -185 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 1 051 | 637 | 390 |
| Produits exceptionnels | 16 | 209 | 20 |
| Charges exceptionnelles | 57 | 149 | 116 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -41 | 60 | -96 |
| Participation des salariés | 0 | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | 431 | 325 | 216 |
| RESULTAT NET | 579 | 372 | 77 |
| Total des produits | 16 690 | 12 163 | 9 142 |
| Total des charges | 16 111 | 11 791 | 9 065 |

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE PROFORMA

| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | | | | |
|---|-----------------------|------------------------|------------------------|--|
| En K€ | 30/09/2006 12 mois | 30/09/2005 proforma | 30/09/2004 proforma | |
| Flux d'exploitation | | | | |
| <i>Résultat net</i> | 579 | 372 | 77 | |
| Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation : | | | | |
| - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | 207 | 174 | 52 | |
| - Dotations exceptionnelles aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles | | | | |
| - Variation des provisions | -124 | -64 | 132 | |
| - Pertes / (profits) sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | | | |
| <i>Marge d'Autofinancement</i> | 662 | 482 | 261 | |
| Variation du BFR d'exploitation | 1 019 | 872 | 51 | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation | 1 681 | 1 354 | 312 | |
| Flux d'investissements | | | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | -122 | -6 | -116 | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | -49 | -136 | -97 | |
| Acquisitions d'immobilisations financières | | | -6 655 | |
| Produit des cessions d'immobilisations | | 15 | | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | -172 | -127 | -6 868 | |
| Flux de financement | | | | |
| Dividendes versés aux minoritaires | | -26 | -23 | |
| Augmentation de capital | | | 806 | |
| Remboursement des emprunts | -421 | | | |
| Augmentation des emprunts | | | 5 700 | |
| Variation des autres dettes financières | 43 | 338 | 245 | |
| Avances reçus versé des tiers | | | | |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | -378 | 312 | 6 728 | |
| Variation de trésorerie | 1 132 | 1 539 | 172 | |
| Trésorerie en début d'exercice | 4 743 | 3 204 | 3 032 | |
| Trésorerie en fin d'exercice | 5 875 | 4 743 | 3 204 | |

HYPOTHESES RETENUES POUR L'ETABLISSEMENT DES DONNEES PROFORMA

- Principe

Afin d'assurer une meilleure information financière, sont présentés ci-dessus des états financiers pro-forma, cumul des sociétés ESCAPE VOYAGE SAS et ESCAPE VOYAGE HOLDING SAS retraité en fonction des hypothèses détaillées ci-dessous.

Il est précisé que la société AUTO ESCAPE, anciennement dénommée Escape Voyages Holding, résulte de la fusion absorption de la société Escape Voyages par la société Escape Voyages Holding, décidée par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés réunies le 30 septembre 2006.

Les états financiers historiques de la Société au 30 septembre 2006 sont établis post fusion, la fusion étant à effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005.

Afin de présenter des informations financières historiques comparables dans le temps avec celles arrêtées au 30 septembre 2006, des informations financières pro forma ont été établies au 30 septembre 2005 et 30 septembre 2004 en se plaçant dans l'hypothèse d'une fusion absorption intervenue le 1^{er} octobre 2003.

Ces informations pro forma ont une valeur purement illustrative ; elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs de la Société.

Les comptes pro forma ont été établis à partir des comptes certifiés de ESCAPE VOYAGES HOLDING pour l'exercice clos le 30 septembre 2005 et à partir des comptes certifiés de ESCAPE VOYAGES pour l'exercice clos le 30 septembre 2005 et des comptes ayant fait l'objet d'une revue limitée (audit contractuel) de ESCAPE VOYAGES SARL pour l'exercice clos le 30 septembre 2004.

- Hypothèse de travail sur les comptes pro-forma

Les principales hypothèses de construction des données pro-forma peuvent être détaillées de la façon suivante :

(1) Escape Voyages Holding n'ayant été créée qu'en février 2005, il a donc été décidé par hypothèse aux seules fins d'établissement des données pro-forma, que le bilan au 30 septembre 2004 était identique à celui du 30 septembre 2005 après annulation :

* Du remboursement en principal de la dette financière réalisé au cours de l'exercice clos le 30 sept 2005,

* Du résultat net comptable dégagé au 30 septembre 2005.

Ces retraitements sont présentés ci-après dans la note (1), la colonne « Social 2004 Holding retraité ».

(2) Il a été pris en compte au 1^{er} octobre 2004 une écriture de fusion basée sur la même valorisation de la société lors de la fusion intervenue sur l'exercice 2006 ; le mali de fusion étant ajusté en fonction de la situation nette de la société ESCAPES VOYAGE SAS à cette date.

L'impact de ce retraitement est mentionné par la note (2) au niveau des libellés.

(3) Une charge financière liée à l'endettement souscrit par Escape Voyages Holding SAS en vue d'acquérir les titres de la société opérationnelle a été comptabilisée sur l'exercice pro forma clos au 30 septembre 2004. A cet effet, il a été considéré que :

* l'acquisition d'Escape Voyages SAS par Escape Voyages Holding SAS était effective au 1er octobre 2003,

* le prix d'acquisition était le même que le prix effectivement payé en mai 2005,

* le plan de remboursement de la dette ne prévoyait aucun remboursement en capital avant le 4 mai 2006,

* aucune prime de non conversion n'est calculée.

* Les intérêts ont été calculés avec une actualisation historique des éventuels taux variables.

L'impact de ce retraitement est mentionné par la note (3) au niveau des libellés.

(4) Afin d'assurer une comparabilité des comptes Pro forma 2004, les dividendes versés par la société d'exploitation sur l'exercice clos aux 30 septembre 2004 sont exceptionnellement comptabilisés en prime de fusion. Le montant de ces dividendes s'élève à 452 Keuros dont 23 Keuros pour les minoritaires.

L'impact de ce retraitement est mentionné par la note (4) au niveau des libellés.

- Hypothèse de travail sur les comptes pro forma 2005

Les principales hypothèses de construction des données pro forma 2005 peuvent être détaillées de la façon suivante :

(5) L'ensemble des retraitements impactant les comptes pro forma 2004 ont été reprises à l'ouverture impactant les réserves des comptes pro forma 2005.

L'impact de ce retraitement est mentionné par la note (5) au niveau des libellés.

(6) Les management fees acquittés par Escape Voyages SAS au profit de sa holding au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005 ont été annulés. Aucune charge de cette nature n'avait été constatée au 30 septembre 2004 puisque l'opération de LBO n'est intervenue qu'en mai 2005.

L'impact de ce retraitement est mentionné par la note (6) au niveau des libellés.

(7) La charge financière liée à l'endettement souscrit par Escape Voyages Holding SAS en vue d'acquérir les titres de la société opérationnelle a été comptabilisée selon les principes retenus pour les comptes pro forma 2004, les intérêts ayant été calculés avec une actualisation historique des éventuels taux variables.

L'impact de ce retraitement est mentionné par la note (7) au niveau des libellés.

(8) Concernant l'exercice clos au 30 septembre 2005, les charges récurrentes d'exploitation de la holding ont été annualisées.

L'impact de ce retraitement est mentionné par la note (8) au niveau des libellés.

(9) Afin d'assurer une comparabilité des comptes Pro forma 2005, les dividendes versés par la société d'exploitation sur l'exercice clos aux 30 septembre 2005 et comptabilisés en produits financiers pour 500 Keuros sont exceptionnellement reclassés en prime de fusion. Le montant de ces dividendes s'élève à 526 Keuros dont 26 Keuros pour les minoritaires. Le solde des primes de fusion sur les états financiers pro forma 2005 est constitué de l'élimination des dividendes 2004 (429 Keuros) et 2005 (500 Keuros).

BILAN & COMPTE DE RESULTAT PRO-FORMA AU 30 SEPTEMBRE 2004

| <i>BILAN PRO-FORMA 30/09/2004</i> | Social 2004 Escape Voyage SAS | Social 2004 Holding retraits (1) | Retraitements | Cumul retraits |
|--|--|---|----------------------|-----------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles (2) | 114 | 0 | 6 212 | 6 326 |
| Immobilisations corporelles | 196 | 0 | 0 | 196 |
| Immobilisations financières (2) | 19 | 6 655 | -6 655 | 19 |
| Total de l'Actif Immobilisé | 328 | 6 655 | -443 | 6 540 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | 0 | 0 | 0 |
| Créances clients | 65 | 0 | 0 | 65 |
| Autres créances (4) | 336 | 0 | 429 | 765 |
| Valeurs mobilières de placement | | 0 | 0 | 0 |
| Disponibilités | 3 321 | 0 | 0 | 3 321 |
| Charges constatées d'avance | 346 | 0 | 0 | 346 |
| Total de l'Actif Circulant | 4 067 | 0 | 429 | 4 496 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | | 109 | 0 | 109 |
| Ecart de conversion | 72 | 0 | 0 | 72 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 4 466 | 6 764 | -14 | 11 216 |
| | | | | |
| | Social 2004 Escape Voyage SAS | Social 2004 Holding retraits (1) | Retraitements | Cumul retraits |
| CAPITAUX PROPRES | | | | |
| Capital (2) | 40 | 806 | -40 | 806 |
| Primes d'émission | | 0 | 0 | 0 |
| Primes de fusion (4) | | 0 | 429 | 429 |
| Réserves légales (2) | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Autres réserves (2) | 403 | 0 | -403 | 0 |
| Report A Nouveau | | 0 | 0 | 0 |
| Résultat | 322 | 0 | -245 | 77 |
| Total des Capitaux Propres | 766 | 806 | -259 | 1 313 |
| Provisions | 188 | 0 | 0 | 188 |
| Total des Provisions | 188 | 0 | 0 | 188 |
| DETTES | | | | |
| Emprunts obligataires | | 3 200 | 0 | 3 200 |
| Autres emprunts et dettes financières (3) | 117 | 2 500 | 245 | 2 862 |
| Dettes fournisseurs | 2 818 | 0 | 0 | 2 818 |
| Dettes fiscales et sociales | 125 | 0 | 0 | 125 |
| Autres dettes | 6 | 258 | 0 | 264 |
| Produits constatés d'avance | 419 | 0 | 0 | 419 |
| Total du Passif Exigible | 3 485 | 5 958 | 245 | 9 688 |
| Ecart de conversion passif | 28 | 0 | 0 | 28 |
| TOTAL DU PASSIF | 4 466 | 6 764 | -14 | 11 216 |

| <i>P&L PRO-FORMA 30/09/2004</i> | Social 2004 Escape Voyage SAS | Social 2004 Holding retraité (1) | Retraitements | Cumul retraité |
|---------------------------------------|--|---|----------------------|-----------------------|
| Produits d'exploitation | 8 960 | 0 | 0 | 8 960 |
| Chiffre d'affaires | 8 949 | 0 | 0 | 8 949 |
| Autres produits d'exploitation | 11 | 0 | 0 | 11 |
| Charges d'exploitation | 8 386 | 0 | 0 | 8 386 |
| Autres achats et charges externes | 7 705 | 0 | 0 | 7 705 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 49 | 0 | 0 | 49 |
| Salaires et traitements | 435 | 0 | 0 | 435 |
| Charges sociales | 146 | 0 | 0 | 146 |
| Dotations aux amortissements | 52 | 0 | 0 | 52 |
| Dotations aux provisions | | | | 0 |
| Autres charges d'exploitation | | | | 0 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 574 | 0 | 0 | 574 |
| Produits sur opérations en commun | | | | 0 |
| Charges sur opérations en commun | | | | 0 |
| Produits financiers (4) | 161 | 0 | 0 | 161 |
| Charges financières (3) | 101 | 0 | 245 | 346 |
| RESULTAT FINANCIER | 61 | 0 | -245 | -185 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 635 | 0 | -245 | 390 |
| Produits exceptionnels | 20 | 0 | 0 | 20 |
| Charges exceptionnelles | 116 | 0 | 0 | 116 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | -96 | 0 | 0 | -96 |
| Participation des salariés | | 0 | 0 | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | 216 | 0 | 0 | 216 |
| RESULTAT NET | 322 | 0 | -245 | 77 |
| Total des produits | 9 142 | 0 | 0 | 9 142 |
| Total des charges | 8 820 | 0 | 245 | 9 065 |

BILAN & COMPTE DE RESULTAT PRO-FORMA AU 30 SEPTEMBRE 2005

| <i>BILAN PRO-FORMA 30/09/2005</i> | Social 2005 Escape Voyage SAS | Social 2005 Holding | Retraitements | Cumul retraité |
|--|--|--------------------------------|----------------------|-----------------------|
| ACTIF IMMOBILISE | | | | |
| Immobilisations incorporelles (5) | 722 | | 6 212 | 6 934 |
| Immobilisations corporelles | 240 | | 0 | 240 |
| Immobilisations financières (5) | 19 | 6 655 | -6 655 | 19 |
| Total de l'Actif Immobilisé | 981 | 6 655 | -443 | 7 193 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | |
| Stocks et en-cours | | | 0 | 0 |
| Créances clients (6) | 230 | 193 | -193 | 230 |
| Autres créances | 572 | 24 | 429 | 1 025 |
| Valeurs mobilières de placement (5) | 189 | 100 | 0 | 289 |
| Disponibilités | 4 826 | 48 | 0 | 4 874 |
| Charges constatées d'avance | 388 | | 0 | 388 |
| Total de l'Actif Circulant | 6 206 | 363 | 236 | 6 805 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices (5) | | 91 | 0 | 91 |
| Ecart de conversion | 124 | | 0 | 124 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 7 311 | 7 109 | -207 | 14 213 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | |
| Capital (5) | 46 | 806 | -46 | 806 |
| Primes d'Emission | 694 | | 6 | 700 |
| Primes de fusion (9) | | | 929 | 929 |
| Réserves légales | 4 | | 0 | 4 |
| Autres réserves (5) | 196 | | -648 | -452 |
| Report A Nouveau | | | 0 | 0 |
| Résultat | 664 | 334 | -627 | 372 |
| Total des Capitaux Propres | 1 604 | 1 140 | -386 | 2 358 |
| Provisions | 124 | | 0 | 124 |
| Total des Provisions | 124 | 0 | 0 | 124 |
| DETTES | | | | |
| Emprunts obligataires (5) | | 3 200 | 0 | 3 200 |
| Autres emprunts et dettes financières (5) (7) | 427 | 2 585 | 491 | 3 502 |
| Dettes fournisseurs (6) (8) | 4 329 | 107 | -312 | 4 124 |
| Dettes fiscales et sociales | 337 | 77 | 0 | 415 |
| Autres dettes (5) | 35 | | 0 | 35 |
| Produits constatés d'avance | 455 | | 0 | 455 |
| Total du Passif Exigible | 5 583 | 5 969 | 179 | 11 731 |
| Ecart de conversion passif | | | 0 | 0 |
| TOTAL DU PASSIF | 7 311 | 7 109 | -207 | 14 213 |

| <i>P&L PRO-FORMA 30/09/2005</i> | Social 2005 Escape Voyage SAS | Social 2005 Holding | Retraitements | Cumul retraité |
|---|--|--------------------------------|----------------------|-----------------------|
| Produits d'exploitation | 11 649 | 356 | -246 | 11 759 |
| Chiffre d'affaires (6) | 11 634 | 246 | -246 | 11 634 |
| Autres produits d'exploitation | 16 | 109 | 0 | 125 |
| Charges d'exploitation | 10 786 | 414 | -365 | 10 835 |
| Autres achats et charges externes (6) (8) | 9 698 | 332 | -428 | 9 602 |
| Impôts, taxes et versements assimilés (8) | 63 | 18 | -17 | 64 |
| Salaires et traitements (8) | 638 | 34 | 56 | 728 |
| Charges sociales (8) | 230 | 13 | 24 | 267 |
| Dotations aux amortissements | 156 | 18 | 0 | 174 |
| Dotations aux provisions | | | | 0 |
| Autres charges d'exploitation | | | | 0 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 863 | -59 | 119 | 923 |
| Produits sur opérations en commun | | | | 0 |
| Charges sur opérations en commun | | | | 0 |
| Produits financiers (9) | 195 | 500 | -500 | 195 |
| Charges financières (7) | 128 | 108 | 246 | 482 |
| RESULTAT FINANCIER | 67 | 393 | -746 | -287 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 930 | 334 | -627 | 637 |
| Produits exceptionnels | 209 | | 0 | 209 |
| Charges exceptionnelles | 149 | | 0 | 149 |
| RESULTAT EXCEPTIONNEL | 60 | 0 | 0 | 60 |
| Participation des salariés | | | | 0 |
| Impôts sur les bénéfices | 325 | | 0 | 325 |
| RESULTAT NET | 665 | 334 | -627 | 372 |
| Total des produits | 12 053 | 856 | -746 | 12 163 |
| Total des charges | 11 388 | 522 | -119 | 11 791 |

20.1.5 Informations complémentaires sur les comptes au 30 septembre 2006

- Engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité courante :

| en K€ | 30/09/2006 | 30/09/2005 |
|--|------------|------------|
| Cautions de contre-garantie sur marchés | - | - |
| Nantissement, hypothèques et sûretés réelles | - | - |
| Avals, cautions et garanties données (1) | 19 | - |
| Autres engagements donnés | - | - |
| Total | 19 | - |

(1) caution relative aux locaux loués

- Engagements et autres obligations contractuelles

Paievements futurs du fait de contrats (emprunts ou locations) - garanties financières

| Obligations contractuelles au 30 09 2006 (en K€) | Total | Paievements dus par période | | |
|--|--------------|-----------------------------|------------------|--------------------|
| | | A moins d'un an | de un à cinq ans | A plus de cinq ans |
| Dettes à long terme | 2 084 | 418 | 1 666 | |
| Obligations en matière de location-financement | | | | |
| Contrats de location simple (locaux) | 826 | 92 | 459 | 275 |
| Obligations d'achat irrévocables | | | | |
| Autres obligations à long terme | | | | |
| Total | 2 910 | 510 | 2 125 | 275 |

| Autres engagements donnés au 30 09 2006 | Total | Montant des engagements par période | | |
|---|-------|-------------------------------------|------------------|-----------------|
| | | A moins d'un an | de un à cinq ans | A plus de 5 ans |
| Lignes de crédit | | | | |
| Lettres de crédit | | | | |
| Garanties | | | | |
| Obligation de rachat | | | | |
| Autres engagements | | | | |
| Total | | | | |

- Nantissements, garanties, sûretés sur des éléments d'actif

| | Nature de l'engagement | Date de debut | Date de fin | Montant initial | Montant au 30/09/06 | Total du poste du bilan | % |
|----------------------|------------------------|---------------|-------------|-----------------|---------------------|-------------------------|---|
| Nantissements | Néant | | | | | | |
| Hypothèques | Néant | | | | | | |

- Mali technique de fusion

La fusion par absorption de la société Escape Voyages par la société Escape Voyages Holding, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005, a donné lieu à la constatation d'un mali technique de fusion résultant de la

différence entre la valeur nette comptable des titres Escape Voyages au bilan de Escape Voyages Holding et de la quote-part d'actif net apportée à Escape Voyages Holding.

Conformément à l'avis 2004-01 du CNC, le mali de fusion a été porté au compte « Fonds de commerce ».

Après analyse, la Société a considéré que l'intégralité du mali est inhérent à des éléments incorporels constitutifs du fonds de commerce, tels que la marque, les noms de domaines ou encore la clientèle, non comptabilisés chez la société absorbée, ceux-ci ayant été créés et non acquis. Considérant que ces éléments formaient un tout indissociable, il n'a pas été procédé à une affectation analytique par poste mais l'intégralité du montant a été affectée au poste « fonds de commerce ».

En effet, la société avait pour activité, unique lors de la fusion, la location de véhicules de tourisme à des particuliers en France, sous la marque AUTO ESCAPE.

La valeur de ce fonds de commerce à la date de la fusion est la suivante :

| Identification du bien | Valeur comptable | Valeur réelle | Plus value latente | Affectation du mali au prorata des plus values |
|------------------------|---|---------------|--------------------|--|
| Fonds de commerce | Actif non valorisé dans l'absorbée 0 | 13 684 | 13 684 | 5 761 |

Si la société détecte un indice de perte de valeur pouvant remettre en cause la valeur du fonds de commerce, la société procède à un test de dépréciation. Ce test de dépréciation doit permettre une évaluation de la valeur d'usage reflétant les avantages économiques futurs attendus, valeur déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. Si cette évaluation fait apparaître une valeur inférieure à celle comptabilisée, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Dans la mesure où la société développe actuellement une clientèle en Espagne et en Italie, souhaite développer par ailleurs une clientèle B2B de professionnels (agences de voyages, tours operators), et complète son portefeuille de produits (offre camping car et produits complémentaires), les tests de dépréciation du mali technique s'effectueront, dès la clôture 2007, sur la base des cash flows générés par l'activité de location de véhicules de tourisme à des particuliers en France, sous la marque AUTO ESCAPE.

20.1.6 Annexe des comptes clos le 30 septembre 2005

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice dont le total est de 7.109.232,12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 246.252,98 Euros et dégageant un bénéfice de 334.088,13 Euros.

L'exercice a une durée de 8 mois, couvrant la période du 28/02/2005 au 30/09/2005.

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société ESCAPE VOYAGES est une holding créée le 28/02/2005. Elle a pour seul objet des prises de participations.

Il s'agit de son premier exercice comptable.

Aucun fait caractéristique significatif n'est à signaler.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce – articles L 123-13 et L. 123-17)

Décret n° 83-1020 des 29/11/1983 articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2, 24-3)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Il s'agit du premier exercice comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/04/99 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont celles préconisées par le Plan Comptable Général 1999.

Il s'agit du premier exercice comptable.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

| | Valeur brute au début d'exercice | Augmentations | | Diminutions | Valeur brute en fin d'exercice |
|-----------------------|--|---------------|------------------|-------------|--------------------------------------|
| | | Réévaluations | Acquisitions | | |
| Autres participations | | | 6 654 843 | - | 6 654 843 |
| TOTAL | | | 6 654 843 | - | 6 654 843 |
| TOTAL GENERAL | | | 6 654 843 | - | 6 654 843 |

Etat des provisions

Néant.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

| | Au 30/09/05 | | |
|----------------------------------|--------------------------|------------------|-----------------|
| | Montant brut total | Echéance à : | |
| | | un an au plus | plus d'un an |
| Autres créances clients | 192 619 | 192 619 | |
| État -Taxe sur la valeur ajoutée | 23 547 | 23 547 | |
| CREANCES | 216 166 | 216166 | |

| | Au 30/09/05 | | | |
|--|--------------------------|------------------|-----------------------------------|------------------|
| | Montant brut total | Echéance à : | | |
| | | un an au plus | Plus d'un an et moins de 5 ans | Plus de 5 ans |
| Emprunts obligataires convertibles | 3 200 000 | | | 3 200 000 |
| Emprunts et dettes étab. crédit à 1 an max. à origine | 19 | 19 | | |
| Emprunts et dettes étab. crédit à plus de 1 an à origine | 2 500 000 | 417 000 | 2 083 000 | |
| Emprunts et dettes financières divers | 83360 | 83 360 | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 107 044 | 107 044 | | |
| Personnel et comptes rattachés | 11199 | 11 199 | | |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 17462 | 17 462 | | |

| | | | | |
|--|------------------|----------------|------------------|------------------|
| Taxe sur la valeur ajoutée | 46 772 | 46 772 | | |
| Autres impôts, taxes et versements assimilés | 1 907 | 1 907 | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachées | 0 | | | |
| Groupe et associés | 1 500 | 1 500 | | |
| DETTES | 5 969 262 | 686 262 | 2 083 000 | 3 200 000 |
| Emprunt souscrits en cours d'exercice | 5 700 000 | | | |

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

| Différentes catégories de titres | Valeur nominale (€) | Nombre de titres | | | |
|----------------------------------|---------------------|------------------|-------|------------|---------|
| | | Au début | Créés | Remboursés | En fin |
| Actions | 1 | 805 882 | | | 805 882 |

Titres immobilisés

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-4°)

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation des titres inscrits à l'actif.

Evaluation des créances et dettes

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-5°)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

| | |
|--|--------------------|
| Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan | Au 30/09/05 |
| Créances clients et comptes rattachés | 177 016 |
| TOTAL | 177016 |

Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

| | |
|--|--------------------|
| Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan | Au 30/09/05 |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 83 360 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 36 159 |
| Dettes fiscales et sociales | 11 978 |
| CHARGES A PAYER | 131 497 |

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

| | Valeurs | Taux d'amort. |
|-------------------------|---------------|---------------|
| Frais émission emprunts | 90 977 | 20.00 |
| TOTAL | 90 977 | |

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

| Postes du bilan | Montant concernant les entreprises | | Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce |
|---|------------------------------------|---|--|
| | liées | Avec lesquelles la société a un lien de participation | |
| Emprunts et dettes financières diverses | | 1 500 | |

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

| | Charges financières | Produit financiers |
|-------|---------------------|--------------------|
| Total | | 500 001 |

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-8°)

-Nantissement au profit de la banque Crédit Lyonnais des 1099 Actions acquises partiellement par l'emprunt CL de 2 500 000 Euros.

-Cautionnement reçu sur l'emprunt CL de 375 000 Euros pour une durée de 96 mois à compter du 4 mai 2005.

20.2 Informations pro forma

Se reporter au paragraphe 20.1.4

20.3 États financiers consolidés

Non applicable. La société n'établit pas de comptes consolidés.

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles

20.4.1 Exercice clos le 30 septembre 2006

(A) Rapport général du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société AUTO ESCAPE (anciennement ESCAPE VOYAGES HOLDING) tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Stratégique. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Au cours de l'Assemblée Générale Mixte de la société qui s'est tenue le 15 décembre 2006, les associés ont décidé de modifier en séance les comptes annuels clos le 30 septembre 2006 ainsi que les annexes afférentes.

Le dividende intercalaire, versé par la société ESCAPE VOYAGES, avant son absorption par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING (devenue AUTO ESCAPE), a été comptabilisé dans le compte « Prime de fusion » en lieu et place de sa comptabilisation initiale en « Produits financiers des participations ».

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Stratégique et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Marseille, le 15 décembre 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Anne-Marie MARTINI

(B) Rapport spécial du commissaire aux comptes

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.227-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions conclues avec votre société.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avenant à la convention entre votre société et la société ESCAPE VOYAGES

En date du 4 mai 2005, votre société a signé avec la société ESCAPE VOYAGES une convention de management (assistance à la direction générale et à la gestion de la croissance, assistance à la gestion administrative, comptable, financière et juridique). Au titre de ces prestations, la société ESCAPE VOYAGES devait verser à votre société une redevance annuelle hors taxes équivalente à 3,5% de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Votre Comité Stratégique en date du 16 décembre 2005 a autorisé l'avenant à cette convention, consistant à substituer à la rémunération en pourcentage du chiffre d'affaires, une redevance forfaitaire d'un montant annuel de 330 000,00 euros hors taxes, de façon rétroactive au 1er octobre 2005.

Il est à préciser que, compte tenu de la fusion rétroactive intervenue suite à votre AGE du 30 septembre 2006 de votre société avec la société ESCAPE VOYAGES, la redevance a été annulée dans les comptes fusionnés de l'exercice clos le 30 septembre 2006.

Mandataires sociaux concernés:

Monsieur Bruno COULY (Président)
Monsieur Alain VALDENNAIRE (Associé)

Avenant à la convention entre votre société et la société SOLYVAL

Votre Comité Stratégique du 19 juillet 2006 a autorisé un avenant à la convention du 4 mai 2005 entre votre société et la société SOLYVAL, prévoyant le versement à la société SOLYVAL d'une prime exceptionnelle d'un montant de 40 000 euros hors taxes. Cette prime correspondait à la rémunération de services et prestations non prévue à la convention initiale, et consistant en un développement complémentaire du logiciel « T Résa » et l'assistance dans la mise en place du nouveau site internet de l'entreprise.

Au cours de l'exercice et à ce titre, la société SOLYVAL a facturé à votre société un montant de 40 000 euros hors taxes.

Mandataire social concerné:

Monsieur Alain VALDENNAIRE (Associé et membre du Comité Stratégique)

Avenant à la convention entre votre société et la société TARZANA SPE

En date du 16 décembre 2005, votre Comité Stratégique a décidé de verser une rémunération de 24 000,00 euros à la société TARZANA SPE, en complément de la convention du 4 mai 2005.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006, la société TARZANA SPE a facturé à votre société un montant de 24 000,00 euros hors taxes à ce titre.

Mandataire social concerné:

Monsieur Roland COUPAT (Associé)

Marseille, le 30 novembre 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Anne-Marie MARTINI

20.4.2 Exercice clos le 30 septembre 2005

(A) Rapport général des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 8 mois clos le 30 septembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société ESCAPE VOYAGES HOLDING tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 19 janvier 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Anne-Marie MARTINI

(B) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L.227-10 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions conclues avec votre société.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention entre votre société et la société ESCAPE VOYAGES

En date du 4 mai 2005, votre société a signé avec la société ESCAPE VOYAGES une convention de management (assistance à la direction générale et à la gestion de la croissance, assistance à la gestion administrative, comptable, financière et juridique). Au titre de ces prestations, la société ESCAPE VOYAGES doit verser à votre société une redevance annuelle hors taxes équivalente à 3,5% de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Au cours de l'exercice et à ce titre, votre société a facturé à la société ESCAPE VOYAGES un montant de 246 253 euros hors taxes.

Mandataires sociaux concernés:

Monsieur Bruno COULY (président)
Monsieur Alain VALDENNAIRE (Associé)

Convention entre votre société et la société VIVERIS MANAGEMENT

En date du 4 mai 2005, votre société a autorisé le versement à la société VIVERIS MANAGEMENT d'une commission d'un montant de 66 500 euros hors taxes en rémunération des prestations déployées par cette société dans le cadre des opérations d'acquisition du contrôle majoritaire de la société ESCAPE VOYAGES.

Mandataire social concerné:

Société VIVERIS MANAGEMENT (membre du Comité Stratégique)

Convention entre votre société et la société OFIVALMO CAPITAL

En date du 4 mai 2005, votre société a autorisé le versement à la société OFIVALMO CAPITAL d'une commission d'un montant de 15 000 euros hors taxes en rémunération des prestations déployées par cette société dans le cadre des opérations d'acquisition du contrôle majoritaire de la société ESCAPE VOYAGES.

Mandataire social concerné:

Société OFIVALMO CAPITAL (membre du Comité Stratégique)

Convention entre votre société et la société SOLYVAL

En date du 4 mai 2005, votre société a signé avec la société SOLYVAL une convention de prestations de services (conseil et assistance dans le domaine de la direction des opérations) pour une durée initiale de trois ans, tacitement reconductible d'année en année et prenant effet rétroactivement au 1er octobre 2004. Au titre de ces prestations, votre société doit verser à la société SOLYVAL une redevance annuelle hors taxes de 85200 euros, réduite, pour la période comprise entre le 1er octobre 2004 et le 30 septembre 2005 à 59 267 euros.

Au cours de l'exercice et à ce titre, la société SOLYVAL a facturé à votre société un montant de 59 267 euros hors taxes.

En outre, dans cette même convention, il a été stipulé que la société SOLYVAL doit percevoir un intéressement annuel équivalent à 2% du résultat d'exploitation, diminué de la participation des salariés, réalisé par la société ESCAPE VOYAGES au titre de chaque exercice social. Cet intéressement étant du, pour la première fois, au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2004 et clos le 30 septembre 2005.

Au cours de l'exercice et à ce titre, la société SOLYVAL a facturé à votre société un montant de 17 266 euros hors taxes.

Mandataire social concerné:

Monsieur Alain VALDENNAIRE (Associé et membre du Comité Stratégique)

Convention entre votre société et la société TARZANA SPE

En date du 4 mai 2005, votre société a signé avec la société TARZANA SPE une convention de prestations de services (conseil et assistance dans les domaines administratifs et commerciaux) pour une durée initiale de quinze mois, prenant effet le 4 mai 2005, et décomposée en une période de trois mois à temps plein, éventuellement renouvelable par période mensuelle successive dans la limite de trois mois, et une seconde période de neuf mois à raison d'un jour par semaine. Au titre de ces prestations, votre société doit verser à la société TARZANA une redevance mensuelle hors taxes de 9 000 euros pour la première période de trois mois et de son éventuelle reconduction, et de 700 euros par jour de travail d'un intervenant pour la période de neuf mois. Au cours de l'exercice et à ce titre, la société TARZANA SPE a facturé à votre société un montant de 35 400 euros hors taxes

En outre, dans cette même convention, il a été stipulé qu'au titre de la première période de trois mois, une rémunération complémentaire de 16 000 euros hors taxes mensuelle (soit une rémunération globale complémentaire de 48 000 euros hors taxes) serait allouée à la société TARZANA SPE dans l'hypothèse où la marge commerciale avant remises arrières de la société ESCAPE VOYAGES, au titre de l'exercice social clos le 30 septembre 2005, excéderait 2,5 millions d'euros.

La marge commerciale avant remises arrières de la société ESCAPE VOYAGES, au titre de l'exercice social clos le 30 septembre 2005, n'ayant pas atteint les 2,5 millions d'euros prévus, aucune rémunération complémentaire n'a été versée par votre société à la société TARZANA SPE au titre du présent exercice.

Mandataire social concerné:

Monsieur Roland COUPAT (Associé)

Marseille, le 19 janvier 2006
Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Anne-Marie MARTINI

20.5 Date des dernières informations financières

Depuis les derniers comptes annuels clos le 30 septembre 2006, aucune situation intermédiaire n'a été produite.

20.6 Informations financières intermédiaires

Néant.

20.7 Politique de distribution de dividendes

20.7.1 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Néant.

20.7.2 Politique de distribution de dividendes

A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique régulière de versement de dividende.

20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date du présent document de base, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Un changement significatif est intervenu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2006 du fait de la fusion-absorption de ESCAPE VOYAGES par ESCAPE VOYAGES HOLDING ayant pour conséquence de faire migrer le statut de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING, nouvellement dénommée à cette occasion AUTO ESCAPE, de celui de holding animatrice à celui de société portant l'activité commerciale.

20.10 Honoraires du commissaire aux comptes et des membres du réseau

Les honoraires du commissaire aux comptes de la Société, le cabinet Deloitte, sont les suivants :

| | Exercice au 30 sept 06 | | Exercice au 30 sept 05 | |
|---|------------------------|--------------|------------------------|-------------|
| | K€ | % | K€ | % |
| Audit | | | | |
| Commissariat aux comptes | 16,5 | 100% | 3,5 | 20% |
| Missions accessoires | | | | |
| Sous-total | 16,5 | 100% | 3,5 | 20% |
| Autres prestations le cas échéant | | | | |
| - juridique, fiscal, social* | | | 14 | 80% |
| - technologies de l'information | | | | |
| - audit interne | | | | |
| - autres (à indiquer si > 10% aux honoraires d'audit) | | | | |
| Sous-total | | | 14 | 80% |
| TOTAL | 16,5 | 100 % | 17,5 | 100% |

* audit d'acquisition

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent les modifications résultant de l'approbation des résolutions soumises à l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2006.

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Montant du capital social

Au 15 décembre 2006, le capital de la Société s'élève à 4.240.722 € divisé en 4.240.722 actions de 1€ de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Acquisition par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.1.4 Valeurs mobilières ouvrant droit à une quote-part de capital

Néant.

21.1.5 Capital autorisé

Les résolutions d'émission approuvées par l'AGM du 15 décembre 2006 sont les suivantes :

| | Durée de validité | Plafond (valeur nominale) |
|--|-------------------|---------------------------|
| Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières | 26 mois | 2 000 000 € (1) |
| Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières | 26 mois | 2 000 000 € (1) |
| Augmentation de capital réservée aux salariés | 26 mois | 0,50% du capital |
| Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfice | 26 mois | 2 000 000 € (1) |
| Attribution d'actions gratuites | 38 mois | 150 000 actions |

(1) Ces montants ne sont pas cumulatifs. Le cumul maximum est fixé à 2 000 000 €.

Il est d'ores et déjà prévu qu'un plan d'attribution gratuite d'actions, dont les dispositions seront décidées ultérieurement par un Conseil d'administration, soit accordé au profit du management. Sur les 150.000 actions gratuites que le conseil d'administration devrait attribuer au plus tard le 15 mars 2008, 90.000 seront attribuées à Monsieur Bruno COULY.

- Une première attribution d'actions gratuites portant sur la moitié du nombre total pourrait être attribuée par un Conseil d'administration, à tenir au plus tard le 15 mars 2007, sous réserve que le cours de bourse moyen de l'action depuis l'introduction en bourse soit supérieur ou égal à 4,72 €,
- les 75.000 actions gratuites restantes seraient attribuées par un Conseil d'administration, à tenir au plus tard le 15 mars 2008, sous réserve que la moyenne des 60 derniers cours de bourse soit supérieur ou égal à 5,66 €.

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Au moment de la conclusion du LBO en mai 2005, les actionnaires financiers avaient consenti au profit de Bruno Couly (via la holding qu'il contrôle BC Développement), une forme d'intéressement relatif au capital reposant sur un partage de l'éventuel gain en capital généré à l'occasion de leur investissement, qui a été maintenue au travers du projet d'introduction en bourse du capital de la société.

A ce titre, Bruno Couly (via la société BC Développement) est titulaire d'une option d'achat de titres de la société détenus par les actionnaires financiers lui permettant d'appréhender, sous certaines conditions et en cas de sortie de ces actionnaires financiers du capital de la société, un nombre d'actions représentant 25% de la plus-value réalisée par ces actionnaires financiers, au-delà d'un taux de rendement interne annuel de 25% de leur investissement et d'un multiple de 3.

Cet intéressement prévoit également la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions dont les principaux termes figurent au paragraphe ci-dessus.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre option d'achat ou de vente ou d'autres engagements au profit des actionnaires de la Société ou consentis par ces derniers portant sur des actions de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

A. Évolution du capital depuis la création

| Date | Nature de l'opération | Augmentation de capital | Prime d'émission | Nombre actions créées | Valeur nominale | Nombre actions cumulé | Capital après opération |
|------------|--|-------------------------|------------------|-----------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------|
| 17 fév. 05 | Création | 37 000 € | | 37 000 | 1 € | 37 000 | 37 000 € |
| 29-avr-05 | Apport de titres | 199 826 € | | 199 826 | 1 € | 236 826 | 236 826 € |
| 29 av 05 | Emission en numéraire | 569 056 € | | 569 056 | 1 € | 805 882 | 805 882 € |
| 08-sept-06 | Conversion OCA | 3 200 000 € | | 3 200 000 | 1 € | 4 005 882 | 4 005 882 € |
| 08-sept-06 | Réduction du capital par diminution du nominal | -3 214 680,25 € | 3 214 680,25 € | | 0,19751 € | 4 005 882 | 791 201,75 € |
| 30-sept-06 | Fusion-absorption de Escape Voyages SAS | 46 383,25 € | 712 011 € | 234 840 | 0,19751 € | 4 240 722 | 837 585 € |
| 30-sept-06 | Incorporation prime d'émission (augmentation du nominal) | 3 403 137 € | -3 403 137 € | | 1 € | 4 240 722 | 4 240 722 € |

B. Évolution détaillée de la répartition du capital social au cours de 3 dernières années

Les mouvements sur la répartition du capital intervenus au cours de trois derniers exercices sont :

| Identité de l'actionnaire | Qualité de l'actionnaire | % capital détenu avant l'opération | Date de l'opération | Nature de l'opération | Nombre actions acquises | Prix unitaire des actions acquises | Décote/ Surcote * | % capital acquis | % capital détenu après opération |
|---------------------------|--------------------------|------------------------------------|---------------------|----------------------------------|-------------------------|------------------------------------|-------------------|------------------|----------------------------------|
| Bruno COULY | Dirigeant | 0% | 28/02/2005 | Création société | 18 870 | 1,00 € | | 51,00% | 51,00% |
| Alain VALDENNAIRE | Dirigeant | 0% | | | 18 130 | 1,00 € | | 49,00% | 49,00% |
| Bruno COULY | Dirigeant | 51,00% | 14/04/2005 | Cession par A. Valdenaire | 12074 | 1,00 € | | 32,63% | 83,63% |
| Alain VALDENNAIRE | Dirigeant | 16,37% | 29/04/2005 | Apport de titres | 96 885 | 1,00 € | | 27,10% | 43,47% |
| Roland COUPAT | Pers. Physique | 0% | | | 102 941 | | | 43,47% | 43,47% |
| BC Développement | Dirigeant | 0% | 29/04/2005 | Emission en numéraire | 169 056 | 1,00 € | | 20,98% | 20,98% |
| FCPR Sud Capital 2 | Inv. Financier | 0% | | | 70 000 | | | 8,69% | 8,69% |
| NEOVERIS I | Id° | 0% | | | 65 000 | | | 8,07% | 8,07% |
| NEOVERIS II | Id° | 0% | | | 65 000 | | | 8,07% | 8,07% |
| FCPR OFICAP | Id° | 0% | | | 77 778 | | | 9,65% | 9,65% |
| FORINTER | Id° | 0% | | | 122 222 | | | 15,17% | 15,17% |
| BC Développement | Dirigeant | 20,98% | 04/05/2005 | Cession par B. COULY | 30 944 | 1,00 € | | 4,84% | 24,82% |
| FCPR Sud Capital 2 | Inv. Financier | 8,69% | 30/09/2006 | Conversion d'obligations | 625 000 | 1,00 € | | 8,66% | 17,35% |
| NEOVERIS I | Id° | 8,07% | | | 505 000 | | | 6,16% | 14,23% |
| NEOVERIS II | Id° | 8,07% | | | 470 000 | | | 5,29% | 13,36% |
| FCPR OFICAP | Id° | 9,65% | | | 622 222 | | | 7,82% | 17,47% |
| FORINTER | Id° | 15,17% | | | 977 778 | | | 12,29% | 27,46% |
| Alain VALDENNAIRE | Dirigeant | 2,57% | 30/09/2006 | Fusion absorption Escape Voyages | 234 840 | 3,22 € | | 5,40% | 7,97% |

* sera précisée dans la note d'opération

C. Répartition du capital au 15 décembre 2006

| | Capital et droits de vote | |
|-----------------------------------|---------------------------|----------------|
| | Nombre | % |
| BC Développement (1) | 200 000 | 4,72% |
| Alain Valdenaire | 337 781 | 7,97% |
| Sous-total dirigeants | 537 781 | 12,68% |
| FCPR Sud Capital 2 (2) | 695 000 | 16,39% |
| NEOVERIS I (2) | 570 000 | 13,44% |
| NEOVERIS II (2) | 535 000 | 12,62% |
| FCPR OFICAP (3) | 700 000 | 16,51% |
| FORINTER (3) | 1 100 000 | 25,94% |
| Sous-total inv. financiers | 3 600 000 | 84,89% |
| Roland COUPAT | 102 941 | 2,43% |
| Sous-total pers. physiques | 102 941 | 2,43% |
| Public | | |
| TOTAL | 4 240 722 | 100,00% |

(1) EURL contrôlée par Bruno COULY

(2) Fonds gérés par VIVERIS Management (groupe Caisse d'Epargne)

(3) Fonds gérés par OFI Private Equity

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Le descriptif ci-joint tient compte de certaines modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2006 sous condition suspensive de l'admission des titres de la Société à la cote d'Alternext.

21.2.1 Objet social (art 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation ou société avec toutes autres sociétés ou personnes, sous quelque forme que ce soit :

- la location de voitures et de tous autres moyens de transport,
- toutes opérations concernant l'agence de voyages, la conception et la vente de produits touristiques, de spectacles, de produits d'édition, de publicité, toutes opérations directes ou indirectes concernant le tourisme et les vacances, toutes opérations de réservation, d'organisation de voyages privés ou professionnels, en gros ou individuels, l'organisation de manifestations touristiques, hôtelières et sportives,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de marques, de brevets, de noms de domaine et, plus largement, de tous droits de propriété intellectuelle, en relation avec l'objet social de la société,
- la création et l'acquisition de toutes branches d'activité, de tous fonds de commerce ou établissements de même nature ou de nature similaire, leur exploitation et leur vente ; la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement de même nature ou de nature similaire, la mise en location gérance du ou des fonds de commerce ou du ou des établissements appartenant à la société,
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

21.2.2 Dispositions statutaires ou autres relatives aux membres des organes d'administration et de direction.

21.2.2.1 Composition du Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-cinq (65) ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur et sauf le cas où le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.

Présidence

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante cinq (65) ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.

(Article 18) Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

21.2.2.2 Réunion du Conseil d'administration

(Article 16) Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conformes à la réglementation en vigueur, étant précisé que cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés conformes par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

(Article 17) Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.

21.2.2.3 Modalités d'exercice de la direction générale de la Société

Article 19.1 Modalités d'exercice

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration fixe la durée de l'option, la décision du Conseil sur ce point restant, en tout état de cause, valable jusqu'à décision contraire. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Article 19.2 **Direction générale**

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.

La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante cinq (65) ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, le Directeur Général devra recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour toutes décisions relatives :

- à titre de représentant légal de la société, elle-même agissant en qualité d'associée d'une filiale, toute modification des statuts de la filiale susceptible de porter atteinte directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, pour le présent ou l'avenir, aux droits des associés de la société ;
- acquérir, céder ou prendre en location-gérance tout fonds de commerce dont le prix ou le montant de la redevance annuelle serait supérieur à cent cinquante mille (150.000,00) euros ;
- prendre, céder ou augmenter toute participation en capital, en obligations convertibles ou autres valeurs mobilières, dans toute autre société ou groupement ou créer une nouvelle filiale ;
- céder ou arrêter toute branche d'exploitation ou activité commerciale significative, c'est-à-dire représentant au moins 10 % du chiffre d'affaires global de la société et de ses filiales ;
- apporter des modifications aux principes d'évaluation et de présentation des comptes sociaux ;
- engager tout investissement incorporel, corporel ou financier pour un montant unitaire supérieur à cent cinquante mille (150.000,00) euros ;
- céder des actifs immobilisés d'une valeur nette comptable supérieure à cent cinquante mille (150.000,00) euros ;
- consentir des prêts à tous tiers (à l'exception des filiales et des salariés) sous forme d'obligations, de dépôts en compte courant ou autres ;
- consentir des gages, des avals, des garanties ou nantissements et, plus largement, toutes sûretés sur les actifs sociaux ;

Le Directeur Général sollicite également l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour des opérations de même nature réalisées par toute société dont la société détient ou détiendra, directement ou indirectement, le contrôle, au sens de l'article L. 233-3 ou L. 233-16 du Code de commerce.

Article 19.3 **Directeurs Généraux Délégués**

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq (5).

La limite d'âge est fixée à soixante cinq (65) ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (article 12)

Article 12.1 : Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Article 12.2 : Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Article 12.3 : Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Article 12.4 : Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote informe la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat, à compter du franchissement de seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne physique ou morale concernée informe également l'Autorité des Marchés Financiers, dans un délai et selon les modalités fixées par son règlement général, à compter du franchissement de seuil de participation. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

21.2.3.1 Droits de vote (article 29.2 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double à celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

21.2.3.2 Délai de prescription de dividendes

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement seront prescrits au profit de l'État (Article 2277 du Code Civil).

21.2.3.3 Droit préférentiel de souscription

Les actions de la Société comportent toutes un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital.

21.2.3.4 Limitation des droits de vote

Aucune clause statutaire ne restreint le droit de vote attaché aux actions.

21.2.3.5 Titres au porteur identifiable (article 10 des statuts)

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander à tout moment, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. Les renseignements obtenus par la Société ne peuvent être cédés par celle-ci, même à titre gratuit, sous peine de sanctions pénales.

21.2.3.6 Rachat par la Société de ses propres actions.

Néant.

21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires.

21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Préalablement aux opérations de convocation, la société publie au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, trente (30) jours avant la réunion de l'Assemblée, un avis contenant notamment le texte des projets de résolutions qui seront présentés à l'Assemblée.

Les Assemblées sont convoquées par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions nominatives indivises dans le délai prévu à l'alinéa précédent.

En cas de démembrement de propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et les avis de convocation rappellent la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date soit de la dernière insertion contenant l'avis de convocation, soit de l'envoi des lettres recommandées et la date de l'Assemblée est de quinze (15) jours sur première convocation et de six (6) jours sur convocation suivante.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

Pour les formalités de convocation, la société peut recourir à la télécommunication électronique en lieu et place d'un envoi postal, dans les conditions de l'article 120-1 du décret du 23 mars 1967, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

L'ordre du jour des Assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins 5 % du capital social et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Le Comité d'Entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte, de la date de ce dépôt jusqu'à celle de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq (5) jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois (3) jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le Comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de Scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance, sauf dérogation légale.

21.2.6 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils statutaires

Néant.

21.2.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

Garantie de cours

Aux termes de la réglementation française, un projet de garantie de cours visant la totalité du capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote doit être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert au sens de l'article L. 233-10 du Code de commerce (ci-après l'« initiateur »), acquerrait ou conviendrait d'acquérir, directement ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés que l'Initiateur contrôlerait ou dont il viendrait à prendre le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce, un bloc de titres lui conférant compte tenu des titres ou des droits de vote qu'il détient déjà, la majorité du capital ou des droits de vote de la Société, l'Initiateur devra proposer à tous les autres actionnaires d'acquérir toutes les actions qu'ils détiennent respectivement au jour du franchissement du seuil susmentionné.

22 CONTRATS IMPORTANTS

Se reporter au paragraphe 19

La Société n'a conclu aucun autre contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTERETS

23.1 Rapport du commissaire aux comptes relatif à la transformation en société anonyme

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société AUTO ESCAPE et en application des dispositions des articles L.224-3 et L.225-244 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la transformation de votre société en société anonyme administrée par un conseil d'administration, afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser le cas échéant les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Ces vérifications, basée sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2006 qui ont fait l'objet de notre rapport général en date du 30 novembre 2006, dont le bilan est joint au présent rapport, ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Marseille, le 30 novembre 2006
Le commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés
Anne-Marie MARTINI

23.2 Rapport du commissaire désigné en application de l'article L.225-131 du Code de Commerce dans le cadre d'une augmentation de capital par appel public à l'épargne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission prévue par l'article L. 225-131 du Code de commerce qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de commerce d'Avignon, en date du 22 décembre 2006, nous avons établi le présent rapport sur la vérification de l'actif et du passif de votre société, tels qu'ils résultent de l'état joint ci-après.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'augmentation du capital à intervenir à l'occasion de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché « Alternext » d'Euronext Paris S.A.

L'état de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 2006, ainsi que ses notes annexes, ont été établis par votre comité stratégique. Il nous appartient, sur la base de notre vérification, d'exprimer une conclusion au regard de cet actif et de ce passif déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Nous avons effectué notre vérification selon les normes de la Compagnie nationale de commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier si l'actif et le passif de la société, tels qu'ils figurent dans l'état établi, sont déterminés conformément aux règles et principes comptables français et font l'objet, dans les notes annexes qui accompagnent cet état, d'une information appropriée compte tenu notamment du contexte dans lequel l'émission d'actions est proposée.

Une telle vérification s'analyse comme le contrôle des éléments constitutifs du patrimoine de la société, notamment au regard des assertions habituellement retenues pour l'établissement des comptes. Elle consiste également à apprécier l'incidence éventuelle, sur l'actif et le passif, des événements survenus entre la date à laquelle a été établi l'état correspondant et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'actif et le passif de la société, déterminés conformément aux règles et principes comptables français.

Fait à Marseille, le 22 décembre 2006
Le Commissaire désigné en application de
l'article L. 225-131 du Code de commerce
Ludovic CREBIER

23.3 Attestation d'équité relative au loyer du siège social

La Société loue les locaux qu'elle occupe à la SCI PLT IMMO, contrôlée par Monsieur Roland COUPAT, également actionnaire d'AUTO ESCAPE. Une attestation d'équité sur le montant du loyer acquitté par la Société a été établie par un tiers indépendant pour les besoins du présent document de base.

Conclusions extraites de l'attestation d'équité établie par le cabinet Gérard DELGRANDE en date du 7 novembre 2006 :

I- RAPPEL LIMINAIRE DES FAITS:

La S.A.S. AUTO ESCAPE est titulaire d'un bail commercial du 1er octobre 2001 et avenant du 4 mai 2005 (dit «avenant n° 1 ») d'une durée de 9 ans, à effet du 1er juillet 2002, portant sur des locaux en R + 1, sis 137 rue Jacquard, dans la zone Industrielle de PERTUIS.

A ces locaux en seront prochainement adjoints d'autres, dans un immeuble mitoyen, actuellement en cours de réalisation, locaux qui feront l'objet d'un bail distinct.

La S.A.S. AUTO ESCAPE désire connaître la valeur locative commerciale, de secteur, afin de déterminer le niveau d'adéquation du loyer actuellement versé avec la valeur locative du secteur.

IV - SUR L'ADEQUATION DES LOYERS CONSIDERES A LA VALEUR LOCATIVE DE SECTEUR:

a) S'agissant des locaux, objets du bail du 1er octobre 2001 :

Le loyer actuellement versé par la société AUTO ESCAPE, locataire, à sa bailleuse la SCI PLT IMMO s'établit à 7,18€/m2/mois, soit 86,16 €/m2/an.

Il apparaît donc inférieur de 5,60 %, à la valeur locative de secteur telle que déterminée ci-dessus.

Mais il convient de tenir compte du fait que le marché, sur la zone, est très peu actif.

b) S'agissant des locaux voisins, objets d'un bail à intervenir:

Les discussions engagées entre les parties semblent s'orienter vers l'établissement d'un loyer de départ à 114€/m2 annuel, soit 9,50 €/m2/mois.

Compte tenu de la valeur locative ci-dessus déterminée de ces locaux, ce loyer à venir paraît supérieur de 13,90% à ladite valeur locative.

Ainsi, conformément aux éléments ci-dessus exposés, le loyer équitable, c'est-à-dire, conforme à la valeur locative, pouvant être demandé pour les locaux, objets de notre examen, peut être établi à :

a) S'agissant des locaux, objets du bail du 1er octobre 2001 :

91 € du m2 utile pondéré, annuel, hors taxe et hors charges

Soit une valeur unitaire de 7,58 €/m2/mensuels, hors taxe et hors charges

b) S'agissant des locaux voisins, objets d'un bail à intervenir:

100,10 € du m2 utile pondéré, annuel, hors taxe et hors charges

Soit une valeur unitaire de 8,34 €/m2/mensuels, hors taxe et hors charges

Telles sont nos conclusions.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 7 novembre 2006.

Gérard DELGRANDE

Docteur en Droit

Expert près la cour d'appel

23.4 Rapports du commissaire aux apports et à la fusion

La fusion-absorption de Escape Voyages par Escape Voyages Holding (redénommée AUTO ESCAPE), approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 septembre 2006, a donné lieu à l'intervention d'un commissaire aux apports et à la fusion.

Les rapports établis à cette occasion sont intégralement reproduits ci-après.

A - RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES A LA SOCIETE ESCAPE VOYAGES HOLDING PAR LA SOCIETE ESCAPE VOYAGES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Avignon en date du 30 août 2006 concernant la fusion par voie d'absorption de la société ESCAPE VOYAGES par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.236-10 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 25 août 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société, augmentée de la prime d'émission.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Entités participant à l'opération

1.1.1. Société absorbante : ESCAPE VOYAGES HOLDING

ESCAPE VOYAGES HOLDING est une société par actions simplifiée dont le capital social, réparti en 805 882 actions de 1 €, s'élève à 805 882 euros.

Elle a pour objet :

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières et leur gestion ;
- L'animation et la coordination de toute société notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres ;
- La réalisation d'études de marchés, de toutes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation du personnel ; le conseil de gestion et financier ;
- La prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques ; les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique ;
- La création et l'acquisition de toutes branches d'activité, de tous fonds de commerce ou établissements de même nature ou de nature similaire, leur exploitation ou leur vente ; la prise en location-gérance de tous établissements de même nature ou de nature similaire, la mise en location-gérance du ou des fonds appartenant à la société ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

1.1.2. Société absorbée : ESCAPE VOYAGES

La société ESCAPE VOYAGES est une société par actions simplifiée dont le capital social, réparti en 1 156 actions de 40 €, s'élève à 46 240 euros.

Elle a pour objet :

- La vente de produits touristiques ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2. Nature et objectifs de l'opération

La présente opération de fusion s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne du Groupe Escape Voyages. L'objectif principal est de réunir dans une seule structure l'activité opérationnelle et les droits financiers portant sur cette dernière et ce notamment dans la perspective d'une ouverture significative du capital social.

Cette fusion s'inscrit également dans le cadre d'une simplification de l'organisation opérationnelle et juridique du groupe et d'une réduction des coûts et des charges administratives, et donnera à l'entité économique que représentent ces différentes sociétés une assise juridique plus lisible.

1.3. Description des apports

Aux termes du traité de fusion en date du 25 août 2006, l'actif net apporté se décompose de la manière suivante :

Actif apporté

| | |
|--|--------------------|
| - Immobilisations corporelles | 722 208 € |
| - Installations techniques, matériels et outillages industriels | 1 035 € |
| - Autres immobilisations corporelles | 201 826 € |
| - Avances et acomptes | 36 819 € |
| - Immobilisations financières | 18 762 € |
| - Clients et comptes rattachés | 230 288 € |
| - Autres créances | 571 516 € |
| - Disponibilités | 5 015 530 € |
| - Charges constatées d'avance | 388 411 € |
| - Ecart de conversion actif | 123 876 € |
| Actif apporté A | 7 310 272 € |

Passif pris en charge

| | |
|--|--------------------|
| - Provisions pour risques | 123 876 € |
| - Emprunts auprès d'établissements de crédit et concours bancaires courants | 425 791 € |
| - Emprunts et dettes financières diverses | 703 € |
| - Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 4 329 387 € |
| - Dettes fiscales et sociales | 337 444 € |
| - Autres dettes | 34 782 € |
| - Produits constatés d'avance | 453 818 € |
| Passif apporté B | 5 705 802 € |

Compte tenu de la distribution de dividendes décidée par l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société ESCAPE VOYAGES en date du 3 février 2006 d'un montant de 663 775 euros l'actif net apporté s'élève à :

| | |
|--------------------------------|------------------|
| - Actif apporté A | 7 310 272 € |
| - Passif pris en charge B | 5 705 802 € |
| - Distribution de dividendes C | 663 775 € |
| Actif net apporté A-B-C | 940 695 € |

La société ESCAPE VOYAGES étant sous contrôle de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING, les apports ont été évalués à la valeur nette comptable telle qu'elle ressort dans les comptes de la société absorbée arrêtés au 30 septembre 2005.

1.4. Rémunération des apports

1.4.1 Augmentation de capital

Le rapport d'échange des droits sociaux tel qu'il est proposé dans le traité de fusion est fixé à 4 120 actions de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING à créer pour une action de la société ESCAPE VOYAGES apportée.

La société ESCAPE VOYAGES HOLDING étant propriétaire de 1 099 actions de la société ESCAPE VOYAGES, il ne sera pas procédé à la création d'action nouvelle ESCAPE VOYAGES HOLDING rémunérant sa participation dans la société absorbée.

Le nombre d'actions à émettre par ESCAPE VOYAGES HOLDING est de 234 840. Ce chiffre est obtenu en appliquant au nombre d'actions de la société ESCAPE VOYAGES (1 156), déduction faite des actions détenues par ESCAPE VOYAGES HOLDING (1 099), le rapport d'échange 4 120.

Préalablement à la présente fusion, la société ESCAPE VOYAGES HOLDING procédera à une réduction de capital, non motivée par des pertes, d'un montant de 3.214.680,25 euros par réduction de la valeur nominale de chaque action pour la porter de 1,00 euro à 0,19751 euro.

Cette réduction de capital préalable, qui présente un caractère purement technique, est destinée à permettre d'assurer l'équilibre entre la valeur de l'apport net consenti à la Société Absorbante et la valeur nominale des actions émises en rémunération de cet apport.

A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à la somme de 791.201,75 euros, divisé en 4.005.882 actions de 0,19751 euro de valeur nominale chacune.

L'augmentation de capital sera donc de 46 383 € (234 840 actions de nominal de 0,19751 euros).

1.4.2 Prime de fusion

| | | |
|--|-------------------|----------|
| La différence entre la quote-part de l'actif net apporté par les associés autres que la société ESCAPE VOYAGES HOLDING | 940 695 *57/1 156 | 46 384 € |
| et la valeur nominale des actions à créer | | 46 383 € |
| constitue une prime de fusion d'un montant de | | 1 € |

1.4.3 Mali de fusion

La différence entre la valeur comptable des titres de la société ESCAPE VOYAGES dans la société ESCAPE VOYAGES HOLDING et la quote part de l'actif net apporté constituera un mali de fusion.

| | | |
|------------------|----------------------|-------------|
| Valeur d'apport | 940 695 *1 099/1 156 | 894 311 € |
| Valeur comptable | | 6 654 843 € |
| Mali de fusion | | 5 760 532 € |

Ce mali de fusion sera, conformément au Règlement du CRC 2004-01 en date du 4 mai 2004, homologué par arrêté du 7 juin 2004, inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante à un sous compte « Mali de fusion » du compte « Fonds commercial ».

1.5. Aspects juridiques et fiscaux

Selon le traité de fusion en date du 25 août 2006, la société ESCAPE VOYAGES HOLDING aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la société absorbée, au jour de la réalisation définitive de la fusion, étant précisé que cette opération aura un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005.

Les présents apports faits à titre de fusion ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de réalisation des conditions suspensives ci-après :

- Accord préalable du Comité de VIVERIS MANAGEMENT et du Comité d'OFI PRIVATE EQUITY pour la réalisation de la présente opération de fusion, notamment en ce qu'elle implique la conversion des 3.200.000 Obligations Convertibles émises par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING d'une valeur unitaire de 1 €;
- Conversion de ces 3.200.000 Obligations Convertibles émises par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING;
- Réduction du capital de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING d'un montant de 3.214.680,25 euros au moyen de la réduction de la valeur nominale de ses 4.005.882 actions pour la porter de 1,00 euro à 0,19751 euro ;
- Accord préalable des Banques pour la présente opération de fusion notamment en ce qu'elle implique la mainlevée du nantissement en garantie d'un prêt consenti à la société absorbante d'un montant global en principal de 2 500 000 euros ;
- Approbation par les associés de la société ESCAPE VOYAGES de la fusion par voie d'absorption par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING ;
- Approbation par les associés de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING de la fusion par voie d'absorption de la société ESCAPE VOYAGES.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 septembre 2006 au plus tard, les présentes seront, sauf report de cette date, considérées comme purement et simplement caduques, sans indemnité de part et d'autre.

Au plan fiscal, les opérations de fusion sont placées sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts en matière d'impôts sur les sociétés, et la société paiera le droit fixe de 500 € prévu par l'article 816 de ce même Code en matière de droits d'enregistrement.

Au regard de la TVA, la Société Absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement qui lui sont transmis par la Société Absorbée et à procéder, le cas

échéant, aux régularisations prévues aux articles 207 bis, 210, 214, 215 et 221 de l'annexe II au Code général des impôts qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser les biens susvisés.

2. DILIGENCES ET APPRECIATIONS DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant des valeurs individuelles des apports proposées dans le traité de fusion ou de la valeur des apports pris dans leur ensemble, ces diligences ont consisté à :

- Contrôler par sondage l'existence des actifs apportés,
- Revoir les dossiers d'arrêté des comptes des sociétés participant à l'opération,
- Contrôler la valeur attribuée à ces apports,

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 940 695 € n'est pas surévaluée et en conséquence que la quote-part de l'actif net apporté par les associés autres que la société absorbante est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, augmentée de la prime de fusion.

Fait à Marseille, le 30 août 2006

Le Commissaire à la fusion
Ludovic CREBIER

B - RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES PAR LA SOCIETE ESCAPE VOYAGES A LA SOCIETE ESCAPE VOYAGES HOLDING

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Avignon en date du 30 août 2006 concernant la fusion par voie d'absorption de la société ESCAPE VOYAGES par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.236-10 du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur la valeur des apports fait l'objet d'un rapport distinct.

La rémunération des apports résulte du rapport d'échange qui a été arrêté dans le traité de fusion signé par les représentants des sociétés concernées en date du 25 août 2006. Il nous appartient d'exprimer un avis sur le caractère équitable du rapport d'échange. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées, d'une part, à vérifier que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et, d'autre part, à analyser le positionnement du rapport d'échange par rapport aux valeurs relatives jugées pertinentes.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. Entités participant à l'opération

1.1.1. Société absorbante : ESCAPE VOYAGES HOLDING

ESCAPE VOYAGES HOLDING est une société par actions simplifiée dont le capital social, réparti en 805 882 actions de 1 €, s'élève à 805 882 euros.

Elle a pour objet :

- L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, financières, mobilières ou immobilières et leur gestion ;
- L'animation et la coordination de toute société notamment par l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres ;
- La réalisation d'études de marchés, de toutes opérations de formation et de relations publiques, le recrutement et la formation du personnel ; le conseil de gestion et financier ;

- La prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques ; les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique ;
- La création et l'acquisition de toutes branches d'activité, de tous fonds de commerce ou établissements de même nature ou de nature similaire, leur exploitation ou leur vente ; la prise en location-gérance de tous établissements de même nature ou de nature similaire, la mise en location-gérance du ou des fonds appartenant à la société ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes.

1.1.2. Société absorbée : ESCAPE VOYAGES

La société ESCAPE VOYAGES est une société par actions simplifiée dont le capital social, réparti en 1 156 actions de 40 €, s'élève à 46 240 euros.

Elle a pour objet :

- La vente de produits touristiques ;
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2. Nature et objectifs de l'opération

La présente opération de fusion s'inscrit dans le cadre d'une restructuration interne du Groupe Escape Voyages. L'objectif principal est de réunir dans une seule structure l'activité opérationnelle et les droits financiers portant sur cette dernière et ce notamment dans la perspective d'une ouverture significative du capital social.

Cette fusion s'inscrit également dans le cadre d'une simplification de l'organisation opérationnelle et juridique du groupe et d'une réduction des coûts et des charges administratives, et donnera à l'entité économique que représentent ces différentes sociétés une assise juridique plus lisible.

1.3. Modalités juridiques et fiscales

Selon le traité de fusion en date du 25 août 2006, la société ESCAPE VOYAGES HOLDING aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la société absorbée, au jour de la réalisation définitive de la fusion, étant précisé que cette opération aura un effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005.

Les présents apports faits à titre de fusion ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de réalisation des conditions suspensives ci-après :

- Accord préalable du Comité de VIVERIS MANAGEMENT et du Comité d'OFI PRIVATE EQUITY pour la réalisation de la présente opération de fusion, notamment en ce qu'elle implique la conversion des 3.200.000 Obligations Convertibles émises par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING d'une valeur unitaire de 1 € ;
- Conversion de ces 3.200.000 Obligations Convertibles émises par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING ;
- Réduction du capital de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING d'un montant de 3.214.680,25 euros au moyen de la réduction de la valeur nominale de ses 4.005.882 actions pour la porter de 1,00 euro à 0,19571 euro ;
- Accord préalable des Banques pour la présente opération de fusion notamment en ce qu'elle implique la mainlevée du nantissement en garantie d'un prêt consenti à la société absorbante d'un montant global en principal de 2 500 000€ ;
- Approbation par les associés de la société ESCAPE VOYAGES de la fusion par voie d'absorption par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING ;
- Approbation par les associés de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING de la fusion par voie d'absorption de la société ESCAPE VOYAGES.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 septembre 2006 au plus tard, les présentes seront, sauf report de cette date, considérées comme purement et simplement caduques, sans indemnité de part et d'autre.

Au plan fiscal, les opérations de fusion sont placées sous le régime de faveur prévu à l'article 210 A du Code général des impôts en matière d'impôts sur les sociétés, et la société paiera le droit fixe de 500 € prévu par l'article 816 de ce même Code en matière de droits d'enregistrement.

Au regard de la TVA, la Société Absorbante s'engage à soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement qui lui sont transmis par la Société Absorbée et à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 207 bis, 210, 214, 215 et 221 de l'annexe II au Code général des impôts qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser les biens susvisés.

1.4. Rémunération des apports

La différence entre la quote-part de l'actif net apporté par les associés autres que la société ESCAPE VOYAGES HOLDING 940 695 *57/1 156 46 384 €

En contre partie de l'apport évalué à 940 695 €, il sera attribué 4 120 actions de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING pour 1 action de la société ESCAPE VOYAGES.

Compte tenu de sa participation dans le capital de la société ESCAPE VOYAGES, la société ESCAPE VOYAGES HOLDING procédera à la création de 234 840 actions de 0,19751 € soit une augmentation de capital de 46 384 €, déterminée de la façon suivante :

| | |
|---|--------------|
| Nombre d'actions de la société ESCAPE VOYAGES | 1 156 |
| Participation de ESCAPE VOYAGES HOLDING | <u>1 099</u> |
| Nombre d'actions donnant lieu à rémunération | 57 |

Conformément au rapport d'échange indiqué ci-dessus, le nombre d'actions à créer est de :
57*4 120 soit 234 840.

Préalablement à la présente fusion, la société ESCAPE VOYAGES HOLDING procédera à une réduction de capital, non motivée par des pertes, d'un montant de 3.214.680,25 euros par réduction de la valeur nominale de chaque action pour la porter de 1,00 euro à 0,19751 euro.

Cette réduction de capital préalable, qui présente un caractère purement technique, est destinée à permettre d'assurer l'équilibre entre la valeur de l'apport net consenti à la Société Absorbante et la valeur nominale des actions émises en rémunération de cet apport.

A l'issue de cette opération, le capital social s'élèvera à la somme de 791.201,75 euros, divisé en 4.005.882 actions de 0,19751 euro de valeur nominale chacune.

| | |
|---|----------|
| et la valeur nominale des actions à créer | 46 383 € |
| constitue une prime de fusion d'un montant de | 1 € |

La différence entre la valeur comptable des titres de la société ESCAPE VOYAGES dans la société ESCAPE VOYAGES HOLDING et la quote-part de l'actif net apporté constituera un mali de fusion.

| | | |
|------------------|----------------------|-------------|
| Valeur d'apport | 940 695 *1 099/1 156 | 894 311 € |
| Valeur comptable | | 6 654 843 € |
| Mali de fusion | | 5 760 532 € |

Ce mali de fusion sera, conformément au Règlement du CRC 2004-01 en date du 4 mai 2004, homologué par arrêté du 7 juin 2004, inscrit à l'actif du bilan de la société absorbante à un sous compte « Mali de fusion » du compte « Fonds commercial ».

2. VERIFICATION DE LA PERTINENCE DES VALEURS RELATIVES ATTRIBUEES AUX ACTIONS DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION

Les valeurs relatives utilisées pour la détermination du rapport d'échange ont été les suivantes :

| | |
|------------------------|--|
| ESCAPE VOYAGES HOLDING | 12 896 308/4 005 882 soit 3,2193 euros l'action, |
| ESCAPE VOYAGES | 15 336 225/1 156 soit 13 266,63 euros l'action, |

Ces valeurs ont été obtenues d'après les méthodes suivantes :

Pour la société absorbée, société opérationnelle détenue à plus de 95 % par la société absorbante, la valeur retenue correspond à une valorisation par application d'une méthode de valorisation multicritères après décote de l'ordre de 30%. Cette valorisation multicritère est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, et sur la méthode des comparables.

| | |
|----------------------------|--------------|
| Valorisation post décote : | 16 000 000 € |
| Dividendes versés | 663 775 € |
| Valorisation retenue | 15 336 225 € |

Pour la société absorbante, son actif étant principalement constitué des titres détenus dans la société ESCAPE VOYAGES, il a été procédé à l'évaluation de cette dernière sur la base de son actif net augmenté de la plus value latente des titres ESCAPE VOYAGES issue de l'évaluation ci dessus.

| | |
|---|--------------|
| Valeur nette comptable (post conversion des obligations convertibles) | 4 339 970 € |
| Plus value latente sur titres ESCAPE VOYAGES | 7 925 307 € |
| Dividendes ESCAPE VOYAGES | 631 051 € |
| Valorisation retenue | 12 896 308 € |

Sur ces bases, la parité de fusion a été fixée à 4 120,91 soit 4 120 actions de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING à créer pour une action de la société ESCAPE VOYAGES apportée.

Nos diligences ont principalement consisté à :

- Analyser la pertinence des critères retenus pour la détermination des valeurs relatives,
- Revoir les dossiers d'arrêté des comptes des sociétés participant à l'opération.

3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DU RAPPORT D'ECHANGE

3.1 Analyse du positionnement du rapport d'échange

Compte tenu que la société absorbante détient plus de 95 % de la société absorbée, que son actif est principalement constitué par les titres la société ESCAPE VOYAGES, que sa valorisation est corrigée de la plus value latente sur ces titres ; le rapport d'échange retenu reste cohérent en cas de variation des valeurs relatives.

En effet pour la valorisation retenue de la société ESCAPE VOYAGES à 16 000 000 € la parité de fusion ressort à 4 120 (4 120 actions de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING à créer pour une action de la société ESCAPE VOYAGES apportée). Elle s'élèverait à 4 030 pour une valorisation à 19 200 000€ (+20%) et à 4 268 pour une valorisation à 12 800 000 € (-20%) soit une variation du rapport d'échange inférieure à 4%.

3.2 Conclusion

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que le rapport d'échange de 4 120 titres de la société ESCAPE VOYAGES HOLDING contre un titre de la société ESCAPE VOYAGES est équitable.

Fait à Marseille, le 30 août 2006
Le Commissaire à la fusion
Ludovic CREBIER

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts à jour de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document de base;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Non applicable.

26 AUTRES INFORMATIONS

Néant.